



Assemblée générale

Distr. générale
16 février 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 164 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Mandat et résultats attendus | 6 |
| A. Vue d'ensemble | 6 |
| B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui | 6 |
| C. Coopération au niveau régional | 13 |
| D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées | 13 |
| E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats | 15 |
| II. Ressources financières | 70 |
| A. Vue d'ensemble | 70 |
| B. Contributions non budgétisées | 71 |
| C. Gains d'efficience | 71 |
| D. Taux de vacance | 71 |
| E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome | 72 |
| F. Formation | 73 |
| G. Voyages officiels à des frais autres que la formation | 74 |
| H. Services de détection des mines et de déminage | 74 |
| I. Autres activités relatives aux programmes | 75 |
| J. Projets à effet rapide | 77 |



| | |
|---|-----|
| III. Analyse des variations | 77 |
| IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre | 84 |
| V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/291, y compris les demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale | 85 |
| A. Assemblée générale | 85 |
| B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires | 93 |
| Annexe | |
| I. Définitions | 102 |
| II. Organigrammes | 103 |
| Carte | 106 |

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 (exercice 2023/24), dont le montant s'élève à 1 161 509 500 dollars.

Ce budget est en augmentation de 44 900 500 dollars (4,0 %) par rapport aux crédits de 1 116 609 000 dollars ouverts pour 2022/23.

Au cours de l'exercice, la MINUSS continuera de s'acquitter du mandat que le Conseil de sécurité lui a confié dans sa résolution [2625 \(2022\)](#), qui est de faire avancer une vision stratégique triennale visant à prévenir un retour à la guerre civile au Soudan du Sud, à construire une paix durable aux niveaux local et national, à favoriser une gouvernance inclusive et responsable et à appuyer la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. La Mission concentrera son attention sur les activités suivantes : appuyer la réalisation des grands objectifs de la transition figurant dans l'Accord revitalisé ; renforcer la sécurité globale et contribuer à la création d'un environnement sûr et propice à des progrès politiques ; intensifier les initiatives civiles et politiques locales visant à promouvoir la coexistence pacifique et à mobiliser l'appui des populations à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ; soutenir les institutions garantes de l'état de droit et promouvoir l'application du principe de responsabilité et l'accès à la justice ; renforcer les partenariats stratégiques et favoriser une plus grande cohérence entre les partenaires internationaux pour faire avancer le dialogue politique entre les parties.

Ce budget couvre le déploiement de 242 observateurs militaires, 16 758 membres des contingents, 733 membres de la police des Nations Unies, 1 280 membres d'unités de police constituées, 934 membres du personnel recruté sur le plan international [dont 17 occupant des emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 175 administrateurs recrutés sur le plan national [dont 4 occupant des emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 1 289 agents des services généraux recrutés sur le plan national [dont 2 occupant des emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 451 Volontaires des Nations Unies et 88 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Ces tableaux présentent une analyse pour chacune des composantes ci-après, qui ont été définies conformément au mandat assigné à la MINUSS par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2625 \(2022\)](#) : a) protection des civils ; b) activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits ; c) instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; d) appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix ; e) appui. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

| Catégorie | Dépenses (2021/22) | Montant alloué (2022/23) | Dépenses prévues (2023/24) | Variation | |
|--|-----------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------|-------------|
| | | | | Montant | Pourcentage |
| Militaires et personnel de police | 522 243,0 | 504 992,2 | 511 894,1 | 6 901,9 | 1,4 |
| Personnel civil | 314 657,6 | 322 416,5 | 323 447,2 | 1 030,7 | 0,3 |
| Dépenses opérationnelles | 278 145,0 | 289 200,3 | 326 168,2 | 36 967,9 | 12,8 |
| Montant brut | 1 115 045,6 | 1 116 609,0 | 1 161 509,5 | 44 900,5 | 4,0 |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 28 637,2 | 27 344,4 | 29 798,6 | 2 454,2 | 9,0 |
| Montant net | 1 086 408,4 | 1 089 264,6 | 1 131 710,9 | 42 446,3 | 3,9 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – | – |
| Total | 1 115 045,6 | 1 116 609,0 | 1 161 509,5 | 44 900,5 | 4,0 |

Ressources humaines^a

| | Observateurs militaires | Contingents | Police des Nations Unies | Unités de police constituées | Personnel recruté sur le plan international | Administra- teurs recrutés sur le plan national | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | Emplois de temporaire ^b | Volontaires des Nations Unies ^c | Personnel fourni par des gouvernements | Total |
|---|----------------------------|-------------|--------------------------------|------------------------------------|--|---|---|---------------------------------------|--|--|--------|
| | | | | | | | | | | | |
| Direction exécutive et administration | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2022/23 | – | – | – | – | 57 | 10 | 14 | 1 | 8 | – | 90 |
| Effectif proposé 2023/24 | – | – | – | – | 57 | 10 | 14 | 1 | 9 | – | 91 |
| Composantes | | | | | | | | | | | |
| Protection des civils | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2022/23 | 242 | 16 758 | 733 | 1 280 | 113 | 59 | 191 | – | 67 | – | 19 443 |
| Effectif proposé 2023/24 | 242 | 16 758 | 733 | 1 280 | 113 | 59 | 203 | – | 67 | – | 19 455 |
| Activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2022/23 | – | – | – | – | 64 | 29 | 49 | – | 42 | – | 184 |
| Effectif proposé 2023/24 | – | – | – | – | 64 | 33 | 45 | – | 42 | – | 184 |
| Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2022/23 | – | – | – | – | 18 | 5 | 21 | – | 12 | – | 56 |
| Effectif proposé 2023/24 | – | – | – | – | 18 | 5 | 21 | – | 12 | – | 56 |

| | Observateurs militaires | Contingents | Police des Nations Unies constituées | Unités de police | Personnel recruté sur le plan international | Administra- teurs recrutés sur le plan national | Agents des services généraux recrutés sur le plan national | Emplois de temporaire ^b | Volontaires des Nations Unies ^c | Personnel fourni par des gouvernements | Total |
|---|----------------------------|-------------|--|---------------------|--|---|---|---------------------------------------|--|--|-----------|
| Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2022/23 | – | – | – | – | 42 | 13 | 6 | 6 | 13 | 88 | 168 |
| Effectif proposé 2023/24 | – | – | – | – | 42 | 13 | 6 | 14 | 13 | 88 | 176 |
| Appui | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2022/23 | – | – | – | – | 622 | 50 | 998 | 8 | 309 | – | 1 987 |
| Effectif proposé 2023/24 | – | – | – | – | 623 | 51 | 998 | 8 | 308 | – | 1 988 |
| Total | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2022/23 | 242 | 16 758 | 733 | 1 280 | 916 | 166 | 1 279 | 15 | 451 | 88 | 21 928 |
| Effectif proposé 2023/24 | 242 | 16 758 | 733 | 1 280 | 917 | 171 | 1 287 | 23 | 451 | 88 | 21 950 |
| Variation nette | – | – | – | – | 1 | 5 | 8 | 8 | – | – | 22 |

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international et sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans sa résolution [1996 \(2011\)](#) et a autorisé la dernière prorogation en date, jusqu'au 15 mars 2023, dans sa résolution [2625 \(2022\)](#).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à faire avancer une vision stratégique triennale visant à prévenir un retour à la guerre civile au Soudan du Sud, à construire une paix durable aux niveaux local et national, à favoriser une gouvernance inclusive et responsable et à appuyer la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé en 2018.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (protection des civils ; activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits ; instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix ; appui), qui découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2022/23 est analysée pour chaque composante.

5. La Mission a son quartier général à Djouba, en trois endroits : à la Maison des Nations Unies et dans les complexes de Tomping et de Durupi. Elle dispose de 10 bureaux locaux, dont celui de Djouba, qui se trouve dans son quartier général, et compte des bases d'opérations de bureaux locaux à Pibor et à Yei, six bases opérationnelles de compagnie et deux bases opérationnelles temporaires. Le nombre de bases opérationnelles temporaires peut être porté à huit, en fonction des besoins opérationnels du moment.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Le 4 août 2022, les parties à l'Accord revitalisé ont signé l'accord sur la feuille de route pour une fin pacifique et démocratique de la période de transition, par lequel elles ont prolongé de 24 mois la période de transition prévue par l'Accord revitalisé, soit jusqu'au 22 février 2025. Cette décision a été largement saluée par les parties à l'Accord revitalisé, mais la nouvelle feuille de route a suscité des réactions mitigées, notamment de la part de certains membres de la communauté internationale et de la société civile, dont des organisations de la société civile dirigées par des femmes, qui ont exprimé des inquiétudes quant à la portée des consultations menées avant la prolongation. Toutefois, de l'avis général, cette prolongation devrait permettre la réalisation de certaines tâches clés prévues dans l'Accord revitalisé et non encore accomplies, ce qui devrait permettre la tenue d'élections en décembre 2024, comme le prévoit la feuille de route.

7. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ayant été retardée et inégale, l'adoption de textes législatifs essentiels relatifs au processus d'élaboration de la constitution et aux partis politiques n'a que peu progressé. La loi intitulée *National Elections Act* (loi sur les élections nationales) a été révisée et doit être approuvée par l'Assemblée législative nationale provisoire, après quoi la Commission électorale nationale sera reconstituée. Lors d'une réunion avec la MINUSS, le 9 janvier 2023, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, s'est de nouveau engagé en faveur du processus électoral et a affirmé que l'assistance des Nations Unies était nécessaire pour ce qui était de créer des institutions nationales chargées d'organiser les élections. Par la suite, le 24 janvier 2023, la Mission a reçu une requête officielle d'assistance électorale par laquelle le Gouvernement sud-soudanais lui demandait d'aider les institutions concernées à préparer et à organiser des élections pacifiques, inclusives et crédibles. Les projets de loi relatifs à la sécurité, laquelle est également une condition nécessaire à la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques à la fin de la période de transition, sont en cours d'examen par l'appareil législatif. D'autres dispositions essentielles, notamment celles qui prévoient la reconstitution de la Commission nationale de révision constitutionnelle et du Conseil des partis politiques, en sont à un stade moins avancé. Le 22 septembre 2022, les parties à l'Accord revitalisé se sont entendues sur la restructuration et le partage du pouvoir des 17 commissions nationales visées par l'Accord.

8. Le 3 avril 2022, les principales parties à l'Accord revitalisé sont parvenues à un consensus sur la structure de commandement et de contrôle des Forces unifiées nécessaires. Entre le 30 août 2022 et le 14 janvier 2023, les 53 000 recrues composant la première promotion de ces Forces ont obtenu leur diplôme (sur un total de 83 000). Une fois que le Gouvernement aura attribué un grade et un poste à chacune des recrues, elles seront intégrées dans les Forces sud-soudanaises unifiées de défense du peuple et dans la Police nationale unifiée sud-soudanaise, ainsi que dans le Service national de sécurité unifié, l'administration pénitentiaire nationale, le service national de protection des espèces sauvages et le service national de protection civile. Le Gouvernement contribuera à l'établissement d'un cadre réglementaire et apportera un appui budgétaire et logistique pour permettre le déploiement durable des membres des Forces unifiées nécessaires et prévenir tout risque de comportement agressif à l'égard de la population civile. Il n'a pas encore annoncé quand la seconde promotion, composée d'environ 30 000 recrues, commencerait sa formation de quatre mois. La remise des diplômes à la première promotion a marqué un progrès de taille dans le processus plus large de transformation du secteur de la sécurité, les différentes parties étant longtemps demeurées dans une impasse, mais pour que les recrues soient intégrées et déployées, il faudrait que des ressources adéquates et durables soient mises à disposition. On s'attend à ce que l'entrée en service et le déploiement des Forces unifiées nécessaires servent de base à la réalisation d'autres objectifs de référence clés fixés dans l'Accord revitalisé et permettent de réduire encore davantage la violence infranationale.

9. Au cours de l'exercice 2023/24, il y aura un réel besoin et de véritables attentes en matière d'assistance politique, technique et logistique de la part des partenaires régionaux et internationaux, ainsi que de la MINUSS, en vue d'atteindre les grands objectifs de la transition figurant dans l'Accord revitalisé, notamment l'appui aux élections. Pour répondre à ces attentes, la MINUSS renforcera son appui à la création d'un environnement propice à la tenue d'élections, selon qu'il conviendra et dans le respect de l'Accord revitalisé, et conformément aux dispositions pertinentes de son mandat. Afin que la Mission facilite la promotion du processus de paix, il faudra que toutes les parties prenantes continuent d'œuvrer en faveur de ce processus.

10. Le 15 juillet 2022, certains donateurs ont arrêté de soutenir les mécanismes de suivi que sont la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et le

Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la capacité de ces mécanismes de fonctionner de manière efficace et conforme aux dispositions de l'Accord revitalisé. Les donateurs et les partenaires exigent que les partis politiques et les dirigeants du Soudan du Sud montrent qu'ils sont fermement décidés à mettre en œuvre la feuille de route qui a été adoptée. Compte tenu du recul de la participation des partenaires internationaux, la MINUSS devra probablement user davantage de ses bons offices et de son pouvoir mobilisateur à l'appui du processus de paix.

11. Alors que les parties sont censées s'employer en priorité à atteindre les objectifs restants, le processus de paix se poursuivra probablement à un rythme inégal, et l'espace politique et civique pourrait demeurer restreint. À l'heure où le pays se lance dans des réformes de sécurité et les préparatifs des élections, les tensions politiques existantes, notamment avec les groupes armés qui n'ont toujours pas pris part au processus de paix, apparaissent comme un paramètre important des hypothèses budgétaires de la Mission pour l'exercice 2023/24. L'appui de la Mission aux principales parties prenantes serait essentiel pour garantir que le processus politique soit inclusif et élargir l'espace politique et civique, qui est crucial non seulement pour les élections, mais aussi pour la stabilité et la consolidation de la paix au Soudan du Sud à long terme.

12. L'environnement opérationnel continuera d'être caractérisé par la violence intercommunautaire, les pressions économiques et les obstacles persistants à la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Les phénomènes climatiques, tels que les inondations, devraient se poursuivre, voire devenir plus intenses, plus longs et plus nombreux, et les conséquences économiques profondes et durables de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) devraient également continuer de se faire sentir au cours de l'exercice 2023/24. Bien que le processus de paix ait progressé et que l'accord de cessez-le-feu soit en grande partie respecté, la violence infranationale, en particulier les vols de bétail, les meurtres par vengeance et les enlèvements, continuera de poser problème et de susciter des préoccupations quant à l'exécution du mandat de la Mission. Même si les combats qui ont débuté en août 2022 entre les forces du Mouvement/de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, les factions Kit-Gwang, respectivement dirigées par Simon Gatwech et Johnson Olony, et les communautés qui leur sont associées dans l'État du Haut-Nil ont été suivis par une période de calme relatif plus tard dans l'année, les conséquences des violences sont considérables et devraient continuer de se faire sentir. Les tensions persistent, et des milliers de civils déplacés dans l'État du Haut-Nil et dans les États de Jongleï et de l'Unité, ainsi qu'au Soudan, ne sont toujours pas rentrés chez eux, ce qui aggrave encore la situation humanitaire et accroît les besoins en matière de protection. De même, la mobilisation massive des Lou Nuer et des Dinka dans l'État de Jongleï et les attaques menées par la suite contre les Murle dans la Zone administrative du Grand Pibor en décembre 2022 et janvier 2023 ont fait des victimes et donné lieu à des enlèvements de femmes et d'enfants. Les combats ont cessé mais les tensions persistent et, selon certaines informations, il y aurait une mobilisation à des fins de représailles. Les récents combats ont également érodé les progrès réalisés en matière de renforcement de la confiance entre les Murle et les communautés de l'État de Jongleï. Il faudra redoubler d'efforts pour faciliter le dialogue, promouvoir la paix à l'échelle locale et créer des conditions propices à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Les déplacements induits par les violences sporadiques demeurent un phénomène cyclique complexe au Soudan du Sud et devraient constituer une caractéristique saillante du contexte humanitaire au cours de l'exercice 2023/24.

13. Les violences intercommunautaires, tout comme la persistance des violences sexuelles liées aux conflits, et le manque de volonté politique et de responsabilité s'agissant de traiter ces questions risquent de continuer de saper la fragile stabilité du pays. La situation des droits humains devra être suivie de près, car les femmes et les enfants restent particulièrement vulnérables aux violations graves de ces droits, telles les violences sexuelles liées au conflit, et aux violations graves des droits de l'enfant, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés. La persistance des causes profondes de conflit et les intérêts politiques demeurent un obstacle majeur au règlement durable des conflits intercommunautaires. À l'approche des élections, qui devraient se tenir en décembre 2024, il est probable que le pays enregistre une augmentation des conflits et des violences liés à des luttes politiques pour le pouvoir et le contrôle de ressources qui s'amenuisent, aux divisions ethniques, aux différends fonciers et territoriaux et à la criminalité engendrée par la détérioration de la situation économique et les pertes dues aux conditions météorologiques défavorables. Compte tenu des préoccupations en matière de protection des civils que suscitent actuellement la violence multiforme et les graves violations des droits humains, en particulier l'augmentation du nombre de victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre et de violences sexuelles liées aux conflits, la Mission aidera davantage le Gouvernement à s'acquitter de son obligation première, qui est de protéger les civils, et à accomplir des tâches qui contribuent à promouvoir le processus de paix, ainsi que des activités visant à répondre aux besoins de protection des populations vulnérables.

14. La situation humanitaire reste désastreuse au Soudan du Sud, où 8,9 millions de personnes avaient besoin d'une aide et 2,2 millions de personnes étaient déplacées en décembre 2022. L'insécurité alimentaire, les violences intercommunautaires, les conflits, les insurrections et les épidémies continueront de déterminer les besoins humanitaires de la population. La situation devrait continuer de s'aggraver au cours de l'exercice 2023/24. Ainsi, les opérations humanitaires resteront intensives, en dépit de divers obstacles logistiques et opérationnels et problèmes de financement, et la Mission continuera d'apporter son concours, sur demande et dans les limites de ses moyens, pour créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire.

15. Dans le contexte esquissé ci-dessus, la MINUSS continuera, durant l'exercice 2023/24, de mettre en œuvre le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution [2625 \(2022\)](#) et qui s'articule autour des quatre piliers suivants : a) la protection des civils ; b) l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; c) l'appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix ; d) les activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits.

16. Au cours de l'exercice 2023/24, conformément à son plan de mission et afin de concrétiser la vision du Conseil de sécurité, la MINUSS s'appliquera en priorité à accomplir les tâches suivantes : a) faciliter la réalisation des grands objectifs de la transition figurant dans l'Accord de paix et notamment soutenir la création d'un environnement propice à la tenue d'élections et effectuer le travail préparatoire nécessaire pour que l'ONU soit prête à répondre à une éventuelle demande d'assistance électorale de la part du Gouvernement ; b) renforcer la sécurité globale et contribuer à la création d'un environnement sûr et propice à des progrès politiques en déployant le personnel civil et le personnel en tenue de manière efficace et effective ; c) intensifier les interactions avec la population locale pour promouvoir la coexistence pacifique entre les communautés et faciliter la création d'un environnement favorable à l'ouverture de l'espace civique et politique ; d) soutenir les institutions garantes de l'état de droit, renforcer les capacités nationales pour ce qui est de lutter contre l'impunité, promouvoir l'application du principe de

responsabilité et élargir l'accès à la justice ; e) renforcer les partenariats stratégiques et favoriser une plus grande cohérence entre les partenaires régionaux et internationaux pour faire avancer le dialogue politique entre les parties.

17. La Mission renforcera ses engagements en matière d'affaires politiques et civiles aux niveaux national et infranational et développera ses activités relatives aux droits humains et à l'état de droit afin de contribuer au règlement des conflits intracommunautaires et intercommunautaires, en particulier ceux motivés par la concurrence autour des ressources, de lutter contre l'impunité et le manque de responsabilité effective, et de favoriser la prévention et l'atténuation des conflits. Au cours de l'exercice 2023/24, elle continuera de s'appuyer sur ses points forts et sur les progrès enregistrés, de tirer parti de son avantage comparatif et de ses partenariats et d'user de son pouvoir mobilisateur pour faciliter la création d'un environnement propice à l'instauration d'un processus politique et d'un processus de paix inclusifs et participatifs, en particulier en ce qui concerne l'élaboration de la constitution et les élections.

18. Dans sa résolution [2625 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a chargé la MINUSS d'appuyer la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé, et demandé aux Nations Unies de fournir une assistance technique, notamment en matière de renforcement des capacités, et un appui logistique dans le cadre du processus électoral, selon qu'il convenait, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires régionaux et internationaux. Au cours de l'exercice 2023/24, le processus électoral devrait entrer dans une phase critique qui requerra un appui constant de la part de la Mission. À cet égard, la MINUSS fournira une assistance technique selon qu'il conviendra, notamment en matière de renforcement des capacités, et un appui logistique, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires régionaux et internationaux, afin de permettre la participation pleine, égale et effective, en toute sécurité, des candidates et des électrices à toutes les phases du processus électoral et la participation des déplacés et réfugiés sud-soudanais.

19. Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus lancée par le Secrétaire général et au plan d'action visant à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, la MINUSS continuera de s'employer résolument à promouvoir une stratégie politique cohérente, à améliorer la protection des civils et à renforcer l'intégration stratégique et opérationnelle des plans et processus à l'échelle de la Mission. En outre, elle continuera de garantir ou de faciliter la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les processus politiques et à tous les processus de paix et de s'efforcer de produire des résultats et d'exécuter son mandat de manière efficace et responsable. Conformément à la vision stratégique et aux priorités définies, la Mission reste déterminée à amplifier les retombées de son action sur le terrain et à recenser les meilleures pratiques et les domaines dans lesquels les opérations peuvent être renforcées au moyen d'évaluations intégrées et par la coordination, notamment au moyen du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. En s'appuyant sur les enseignements tirés des évaluations de la performance ainsi produites, elle utilisera le Système de manière plus rationnelle, en tenant compte de sa vision, aux fins de l'établissement des cadres de budgétisation axée sur les résultats, l'objectif étant d'améliorer le suivi de l'exécution globale du mandat de la Mission. Elle utilisera l'Application de pilotage stratégique d'Umoja pour contrôler la performance, notamment pour suivre la mise en œuvre de ses activités relatives aux programmes, afin de rassembler des informations concernant l'exécution de son mandat pour mieux montrer aux États Membres en quoi elle contribue à l'évolution de la situation. Les données produites à l'aide de l'Application seront également utilisées dans les rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

20. Les réunions mensuelles tenues dans le cadre du forum de coordination de haut niveau entre la MINUSS et le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé ont globalement amélioré la communication et la coordination entre la Mission et les responsables de l'administration et des forces de sécurité sud-soudanaises, ce qui facilite les opérations de la Mission. Le nombre de refus d'accès ayant diminué, les effectifs de la Mission ont bénéficié d'une plus grande liberté de circulation. Toutefois, depuis le début de l'année 2022, ce nombre est en légère hausse dans certaines parties du pays et la Mission continuera de traiter cette question à la fois dans le cadre du forum de coordination de haut niveau et avec les autorités au niveau des États.

21. Dans l'ensemble, les conditions opérationnelles au Soudan du Sud demeurent précaires compte tenu des menaces et des risques imprévisibles auxquels est exposé le personnel des Nations Unies. La Mission devra donc rester vigilante et maintenir sa capacité de protéger ses effectifs.

Activités d'appui

22. Au cours de l'exercice 2023/24, la Division de l'appui à la mission continuera de maintenir et d'améliorer l'appui administratif et logistique apporté aux activités que la Mission a prévu d'entreprendre ou commencé à entreprendre en fournissant des services de manière efficace et efficiente et en rationalisant les processus, en améliorant les contrôles internes et en appliquant les principes de contrôle rigoureux et de responsabilité.

23. La Mission prévoit de remplacer les équipements qui ont dépassé leur durée de vie économique, notamment les locaux préfabriqués, les salles de bain de type capsule, les cuisines, les groupes électrogènes, les stations d'épuration des eaux usées et les équipements de climatisation. Elle poursuivra également la remise en état de ses principales infrastructures, telles que les systèmes de gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets, qui sont cruciales pour ce qui est d'assurer la fourniture efficace de services essentiels de subsistance au personnel militaire et civil et au personnel de police.

24. Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général et compte tenu des difficultés liées au terrain dues aux inondations et au manque d'infrastructures de transport, la Mission a utilisé des véhicules amphibies tout-terrain à titre d'essai en vue d'améliorer la mobilité de la force aux fins de l'exécution de son mandat principal, à savoir la protection des civils. On trouvera un résumé du rapport sur cet essai à la section V.B du présent rapport. L'essai ayant été concluant, la Mission cherche à étendre l'utilisation des véhicules tout-terrain dans les zones les plus touchées par les inondations, à savoir les États du Haut-Nil, de Jongleï et de l'Unité. Ainsi, elle propose de louer 45 véhicules tout-terrain supplémentaires afin de fournir 20 véhicules aux bataillons basés dans chacune des trois zones visées. Il s'agit d'une solution à court terme, proposée en attendant la mise en place de mesures nécessaires à l'élaboration d'une solution à long terme, qui verrait la fourniture de véhicules amphibies tout-terrain se faire au titre du matériel appartenant aux contingents.

25. Le projet de budget pour l'exercice 2023/24 comprend les deux nouveaux projets de construction ci-après, dont le coût est estimé à 1 million de dollars ou plus : a) l'agrandissement du camp de Pariang, qui doit permettre d'accueillir le personnel civil et militaire transféré du camp de Bentiu à la suite des inondations ; b) la construction d'abris enterrés renforcés pour les bureaux locaux, l'objectif étant d'améliorer les installations de façon à ce qu'elles répondent aux normes recommandées par les spécialistes de la sécurité. En outre, le budget proposé

comprend des projets de construction pluriannuels, dont cinq ont été lancés au cours des exercices précédents.

26. La Mission établira un contrat de location à long terme pour du matériel lourd du génie afin de soutenir les efforts en cours en matière de protection contre les crues, en mettant l'accent sur les camps les plus touchés par les inondations à Malakal, Bentiu et Bor.

27. Conformément à la politique de l'environnement des Nations Unies, la Mission continuera d'appliquer des mesures visant à atténuer l'incidence de ses activités sur l'environnement et à réduire son empreinte écologique globale. À cet égard, elle entreprendra les projets environnementaux suivants : a) acquérir de grands incinérateurs afin d'améliorer les activités de gestion des déchets solides ; b) acquérir de petits équipements de compostage afin de gérer les déchets de biomasse et de moins dépendre de décharges extérieures ; c) acquérir des stations d'épuration et des fosses septiques à biofiltre pour améliorer sa gestion des eaux usées ; d) continuer d'utiliser le système de surveillance à distance des infrastructures de terrain pour suivre et examiner son efficacité énergétique afin de réduire sa consommation de carburant et de mettre en œuvre des initiatives liées à la protection des eaux.

28. La MINUSS renforcera le cadre d'apprentissage relatif à la gestion de la chaîne d'approvisionnement afin d'améliorer les connaissances et les compétences en la matière au sein du pilier et mettra en œuvre un dispositif de gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement. Ce dernier permettra, d'une part, de mener à bien des analyses reposant sur des données factuelles en vue de l'amélioration des résultats de la chaîne d'approvisionnement intégrée et, d'autre part, d'optimiser certains aspects des services aux clients, comme la réactivité, la fiabilité, l'exécution des commandes et l'agilité. La principale initiative concernant les opérations d'achat consistera à tirer parti de l'outil de planification de la chaîne d'approvisionnement d'Umoja, qui permettra de mieux recenser les biens et les services nécessaires et qui garantira l'efficacité du processus d'approvisionnement et de livraison.

29. Le projet de budget pour l'exercice 2023/24 fait apparaître une augmentation nette de 22 postes et emplois de temporaire. En effet, il est proposé de créer 27 postes et emplois, dont 3 destinés au personnel recruté sur le plan international [1 poste de classe P-3 et 2 emplois de classe P-4 financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 14 destinés à des agents des services généraux recrutés sur le plan national [dont 2 emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 9 destinés à des administrateurs recrutés sur le plan national [dont 4 emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)] et 1 poste de Volontaire des Nations Unies. D'autre part, il est proposé de supprimer 4 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies. Ces postes et emplois permettront à la Mission d'entreprendre des activités de fond prescrites essentielles en renforçant ses capacités dans les domaines suivants : a) la liaison avec les populations locales aux fins de l'exécution de sa mission en matière de protection des civils ; b) l'appui électoral, l'objectif étant qu'elle s'acquitte de sa mission concernant la tenue d'élections et fournisse l'assistance électorale nécessaire ; c) la protection de l'enfance aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants au Soudan du Sud ; d) les services de santé, en renforçant ses services de laboratoire, ce qui est nécessaire pour prévenir efficacement la transmission des maladies compte tenu des conditions d'hébergement actuelles dans la zone de la Mission.

30. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2023/24 s'élève à 1 161 509 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 44 900 500 dollars (4,0 %) par rapport au budget approuvé pour

2022/23 (1 116 609 000 dollars). Ces estimations tiennent compte : a) de l'augmentation des dépenses opérationnelles, due principalement à la hausse du prix du carburant et des coûts contractuels pour la location et l'exploitation des aéronefs, ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'heures de vol prévue pour répondre aux besoins opérationnels ; b) de l'augmentation des besoins au titre des militaires et du personnel de police, qui s'explique principalement par : i) l'augmentation des frais de voyage liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, due au fait que le taux horaire moyen est plus élevé dans le nouveau contrat d'affrètement à long terme ; ii) l'augmentation des taux standard de remboursement du coût des contingents approuvée par l'Assemblée générale ; c) de l'augmentation des ressources demandées au titre du personnel civil, qui s'explique principalement par l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national faisant suite à la révision du barème des traitements ayant rétroactivement pris effet en août 2021, compensée en partie par la baisse des traitements du personnel recruté sur le plan international faisant suite à l'entrée en vigueur du barème révisé le 1^{er} janvier 2023.

C. Coopération au niveau régional

31. La coopération avec les partenaires régionaux demeurera un aspect clé de la bonne exécution du mandat de la Mission. Durant l'exercice 2023/24, la MINUSS travaillera en étroite collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine et la communauté diplomatique afin de soutenir la mise en œuvre coordonnée, stratégique et participative de l'Accord revitalisé et du processus de paix, notamment en renforçant la mobilisation internationale. Elle continuera de se coordonner étroitement avec le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, basés à Addis-Abeba, pour que les entités des Nations Unies agissent de manière concertée au Soudan du Sud.

32. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera de fournir des services à la MINUSS dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestations et voyages officiels, traitement des demandes de prestation (relatives, entre autres, aux indemnités pour frais d'études et aux demandes de remboursement de frais de voyage en mission), services de caisse, formation et services de conférence, et transports et contrôle des mouvements. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo continuera de fournir des services à la MINUSS selon le principe du recouvrement des coûts, par l'intermédiaire de la Base d'appui d'Entebbe.

33. La Mission continuera de faire appel à la Section de l'appui centralisé aux achats d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et en Afrique de l'Est par les moyens suivants : établissement de plans conjoints d'achats régionaux, élaboration d'une stratégie régionale d'achats, gestion régionale des fournisseurs et regroupement des achats au titre des contrats-cadres régionaux.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

34. Pour l'exercice 2023/24, la MINUSS continuera de placer la coordination à l'échelle du système ainsi que la planification et la programmation intégrées parmi ses principales priorités, de manière à renforcer la cohérence et l'effet des actions menées dans l'ensemble du système des Nations Unies en favorisant la complémentarité des activités prescrites et la mise en œuvre du Plan-cadre de

coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2025. Un comité directeur mixte, coprésidé par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) et le Ministre des finances et de la planification, supervisera et guidera la mise en œuvre du Plan-cadre. Il est composé de membres de groupes chargés du suivi des résultats (des groupes de travail de l'équipe de pays des Nations Unies et de la Mission chargés de planifier, de suivre et de coordonner la mise en œuvre du Plan-cadre), de donateurs et de membres d'organisations de la société civile, d'institutions financières internationales et de ministères. Il supervisera et guidera la mise en œuvre du Plan-cadre.

35. La MINUSS continuera de donner corps à la vision qui sous-tend la réforme des Nations Unies afin de mettre en place des approches cohérentes dans les domaines interconnectés de l'action humanitaire, du développement et de la paix dans l'exécution de son mandat. Elle continuera également de collaborer avec des partenaires clés, notamment les intervenants humanitaires et les acteurs du développement, afin de : a) renforcer l'action visant à répondre efficacement aux besoins des personnes, à atténuer les risques et les vulnérabilités et à créer un environnement sûr pour permettre le retour librement consenti des personnes déplacées, en toute sécurité et dans la dignité ; b) protéger les civils, et plus particulièrement les femmes et les enfants ; c) promouvoir l'égalité des genres, l'accès des femmes à des postes de direction et leur participation à la prise de décisions ; d) appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. À cette fin, et pour renforcer la coopération et l'intégration des activités dans l'ensemble du pays, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) continuera de faciliter la coordination entre la MINUSS, l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et d'autres partenaires.

36. Le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience au Soudan du Sud, mis en place par la Mission en 2018 en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, contribue à la mobilisation stratégique et à l'harmonisation des efforts de consolidation de la paix menés à l'échelle du système des Nations Unies de manière cohérente et concertée. S'appuyant sur les capacités de maintien de la paix de la MINUSS pour sécuriser les sites visés par des programmes, le fonds d'affectation spéciale utilise une approche par zone qui consiste à concentrer les ressources et à associer les diverses capacités des partenaires de l'action humanitaire, du développement et de la paix pour mettre en place des mesures de sécurité et de stabilité à court terme qui visent à briser le cycle de la violence. Alors que la nécessité d'une mobilisation politique est de plus en plus mise en avant, les partenaires du fonds d'affectation spéciale continueront de tirer parti des bons offices de la Mission pour s'assurer les soutiens politiques nécessaires parmi les élites locales et nationales afin de stabiliser les zones instables. Au cours de l'exercice 2023/24, la MINUSS continuera d'exécuter deux programmes de zones, financés au moyen du fonds d'affectation spéciale, dans le comté de Koch et la région de Tonj, par l'intermédiaire de consortiums qui rassemblent des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Elle devrait également jouer un rôle stratégique dans la deuxième phase d'un programme de lutte contre la violence locale, également financé au moyen du fonds d'affectation spéciale, dans l'État de Jongleï et la zone administrative du Grand Pibor, qui devrait se dérouler du début de 2023 à la fin de 2025.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

37. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

38. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | VNU | | | Total |
|---|---|---------|---------|---------|----|---------------|--|----|---------------|--|---|---------------|-------|
| | SGA-SSG | D-2-D-1 | P-5-P-4 | P-3-P-2 | SM | Total partiel | AN | GN | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | Total partiel | |
| Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | 1 | 1 | 3 | 2 | 2 | 9 | – | 3 | 3 | – | – | – | 12 |
| Postes proposés 2023/24 | 1 | 1 | 3 | 2 | 2 | 9 | – | 3 | 3 | – | – | – | 12 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Conseillers spéciaux | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 1 | – | 2 | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | – | 1 | 6 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 1 | – | 2 | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | – | 1 | 6 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Bureau du (de la) Chef de cabinet | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | 1 | 2 | 2 | 3 | 8 | 2 | 2 | 4 | 1 | – | 1 | 13 |
| Postes proposés 2023/24 | – | 1 | 2 | 2 | 3 | 8 | 2 | 2 | 4 | 1 | – | 1 | 13 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Bureau de l'appui opérationnel | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 1 | 1 | 1 | 3 | – | 1 | 1 | 1 | – | 1 | 5 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 1 | 1 | 1 | 3 | – | 1 | 1 | 1 | – | 1 | 5 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | | VNU | | | Total |
|---|---|---------|---------|---------|----|--|----|----|---------------|--|---|---------------|-------|
| | SGA-SSG | D-2-D-1 | P-5-P-4 | P-3-P-2 | SM | Total partiel | AN | GN | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | Total partiel | |
| Groupe de la planification stratégique | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 2 | 1 | – | 3 | – | – | – | 1 | – | 1 | 4 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 2 | 1 | – | 3 | – | – | – | 1 | – | 1 | 4 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Groupe des pratiques optimales | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | – | 1 | – | 1 | 1 | – | 1 | – | – | – | 2 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | – | 1 | – | 1 | 1 | – | 1 | – | – | – | 2 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Groupe des affaires juridiques | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 3 | 2 | 1 | 6 | 3 | 1 | 4 | 2 | – | 2 | 12 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 3 | 2 | 1 | 6 | 3 | 1 | 4 | 2 | – | 2 | 12 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Équipe déontologie et discipline | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | 1 | 3 | 1 | 2 | 7 | 3 | 1 | 4 | 1 | 1 | 2 | 13 |
| Postes proposés 2023/24 | – | 1 | 3 | 1 | 2 | 7 | 3 | 1 | 4 | 1 | 1 | 2 | 13 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Affaires politiques) | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | 1 | – | 3 | 2 | 2 | 8 | – | 3 | 3 | – | – | – | 11 |
| Postes proposés 2023/24 | 1 | – | 3 | 2 | 2 | 8 | – | 3 | 3 | – | – | – | 11 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | 1 | – | 4 | 2 | 2 | 9 | – | 2 | 2 | – | – | – | 11 |
| Postes proposés 2023/24 | 1 | – | 4 | 2 | 2 | 9 | – | 2 | 2 | 1 | – | 1 | 12 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 | – | 1 | 1 |
| Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/2023 | – | – | 1 | – | – | 1 | – | – | – | – | – | – | 1 |

| | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | | | | | | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | | | <i>VNU</i> | | | <i>Total</i> |
|---|--|----------------|----------------|----------------|-----------|----------------------|---|-----------|----------------------|---|--|----------------------|--------------|
| | <i>SGA-SSG</i> | <i>D-2-D-1</i> | <i>P-5-P-4</i> | <i>P-3-P-2</i> | <i>SM</i> | <i>Total partiel</i> | <i>AN</i> | <i>GN</i> | <i>Total partiel</i> | <i>Volontaires recrutés sur le plan international</i> | <i>Volontaires recrutés sur le plan national</i> | <i>Total partiel</i> | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24 | - | - | 1 | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Variation nette | - | - | 1 | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Total partiel [Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)] | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2022/23 | 1 | - | 5 | 2 | 2 | 10 | - | 2 | 2 | - | - | - | 12 |
| Effectif proposé 2023/24 | 1 | - | 5 | 2 | 2 | 10 | - | 2 | 2 | 1 | - | 1 | 13 |
| Variation nette | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | - | 1 | 1 |
| Total partiel | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | 3 | 3 | 22 | 14 | 15 | 57 | 10 | 14 | 24 | 7 | 1 | 8 | 89 |
| Postes proposés 2023/24 | 3 | 3 | 22 | 14 | 15 | 57 | 10 | 14 | 24 | 8 | 1 | 9 | 90 |
| Variation nette | | | | | | | | | | 1 | | 1 | 1 |
| Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23 | - | - | 1 | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24 | - | - | 1 | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Variation nette | - | - | 1 | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Total | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2022/23 | 3 | 3 | 23 | 14 | 15 | 58 | 10 | 14 | 24 | 7 | 1 | 8 | 90 |
| Effectif proposé 2023/24 | 3 | 3 | 23 | 14 | 15 | 58 | 10 | 14 | 24 | 8 | 1 | 9 | 91 |
| Variation nette | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | - | 1 | 1 |

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 emploi de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international

39. Le tableau 2 récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la direction exécutive et de l'administration de la Mission.

Tableau 2
Changements proposés : direction exécutive et administration

| Unité administrative | Changement proposé | Postes et emplois concernés | | Origine ou destination du transfert ou type de transformation |
|--|--------------------|-----------------------------|---|---|
| | | Nombre | Informations | |
| Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) | Création | 1 | Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international | |
| Total | | 1 | | |

*Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général
(Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)*

40. Le Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général est chargé de mettre en œuvre la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté en consolidant les efforts déployés pour prendre des mesures correctives à l'égard des victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il coordonne son action avec les acteurs du système des Nations Unies, les organisations de la société civile et les réseaux d'assistance juridique pour veiller à ce que les victimes reçoivent l'assistance dont elles ont besoin. Il collabore également avec les autorités locales pour renforcer la protection des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles au cours des enquêtes et des procédures pénales, disciplinaires et administratives, et pour veiller à ce que les victimes, y compris les enfants, soient traitées dans le respect de leurs droits, en tenant compte de leur genre et de leur âge. Il entretient un contact direct et régulier avec les victimes, conformément à la vision stratégique sur l'assistance et l'appui aux victimes, les procédures judiciaires et les résultats connexes, telle que définie par la Défenseuse des droits des victimes des Nations Unies pour les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies, et veille à la mise en place de mécanismes et de politiques (y compris de protection) à cette fin. Il coopère en outre avec les acteurs du système des Nations Unies présents dans le pays pour veiller à ce que soient en place des mécanismes propres à sensibiliser les victimes et l'ensemble de la population aux mécanismes de dépôt de plainte et de signalement et aux services d'aide disponibles.

41. Au cours de l'exercice 2019/20, le poste de spécialiste hors classe des droits des victimes a été créé pour que son (sa) titulaire défende les droits des victimes sur le terrain, contribue aux travaux de la Défenseuse des droits des victimes – laquelle est basée au Siège – sur le plan stratégique et serve de principal(e) interlocuteur(trice) pour toutes les victimes et leurs familles. Pour l'exercice 2022/23, le poste a été transféré de l'Équipe déontologie et discipline au Bureau de la Représentante spéciale adjointe afin de renforcer la cohérence et la coordination de l'action du système, le dispositif global d'assistance et les mécanismes de suivi. Actuellement, le (la) spécialiste hors classe des droits des victimes est seul(e) responsable de l'exécution du mandat décrit ci-dessus.

42. Pour tenir l'engagement que le Secrétaire général a pris de placer les victimes au centre de l'action que mènent les Nations Unies pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la Mission cherche à renforcer sa capacité à défendre les droits des victimes. Actuellement, 61 personnes au Soudan du Sud ont demandé une aide et une assistance pour des faits d'exploitation ou des atteintes

sexuelles dans le pays. Le (la) spécialiste hors classe des droits des victimes est le (la) seul(e) membre du personnel du Bureau de la Représentante spéciale adjointe responsable de l'exécution du mandat décrit ci-dessus. Il (elle) doit rester en contact avec toutes les victimes, les informer de l'état d'avancement de leur dossier et examiner et suivre l'aide et l'assistance qui leur sont apportées, et qui sont coordonnées avec toutes les entités des Nations Unies, les groupes de travail et les groupes thématiques, ainsi qu'avec les prestataires de services. Au cours de l'exercice 2023/24, le Bureau commencera également à mettre en place, à l'intention des responsables de l'assistance aux victimes au niveau national et sur le terrain, un programme de formation des formateurs visant à renforcer la participation des différentes parties prenantes à l'échelle du pays en matière d'assistance aux victimes. À cet égard, il est proposé de créer un poste de spécialiste des droits des victimes (Volontaire des Nations Unies) pour assister le (la) spécialiste hors classe des droits des victimes et assurer une couverture adéquate du travail d'assistance aux victimes tout au long de l'année, permettre la mise en place de la nouvelle formation et veiller à ce que toutes les victimes soient tenues informées en temps utile.

Spécialiste hors classe de la gestion de programme (Chef du Programme de lutte antimines)

43. Le Service de la lutte antimines de l'ONU continuera de fournir des services à la MINUSS dans le cadre du partenariat conclu de longue date avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), conformément au mémorandum d'accord-cadre établi entre l'ONU et l'UNOPS. Un poste temporaire de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) a été créé le 1^{er} juillet 2022 pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle tendant à renforcer la présence du Secrétariat sur le terrain et à diriger la mise en œuvre de certains aspects du Programme de lutte antimines. En conséquence, il est proposé de conserver un emploi de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5), qui sera financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), et dont le ou la titulaire dirigera le Programme de lutte antimines de la MINUSS. Le (la) titulaire continuera d'être responsable, entre autres, de la conception de la stratégie relative au Programme de lutte antimines de la MINUSS, de la planification stratégique et opérationnelle, de l'élaboration et de l'exécution des mesures à prendre face aux menaces, de la fourniture de conseils à la direction de la Mission, de l'appui aux initiatives de sensibilisation et du dialogue avec les autorités locales associées à la lutte antimines. Il (elle) supervisera également les prestations et les performances des partenaires opérationnels.

Composante 1 : protection des civils

44. Pour faire avancer la vision stratégique triennale définie par le Conseil de sécurité, la MINUSS continuera à mettre en œuvre de manière cohérente et intégrée sa stratégie de protection des civils, en prônant la responsabilité de l'État en matière de protection des civils, en promouvant la coexistence pacifique entre les communautés, en encourageant une culture de la responsabilité, en protégeant les civils menacés de violences physiques et en garantissant la participation de toutes et tous au processus de paix et aux élections. À cette fin, elle intégrera la protection des civils dans toutes les activités qu'elle mène dans le cadre des trois volets suivants : la protection par la voie du dialogue et la concertation (premier volet) ; la fourniture d'une protection physique (deuxième volet) ; l'instauration d'un environnement protecteur (troisième volet).

45. Dans le cadre du premier volet, les activités de protection continueront à se concentrer sur les bons offices et les engagements politiques pris aux niveaux national et infranational afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé, de

garantir la participation égale et concrète de toutes les parties prenantes au processus de paix et de trouver des solutions durables aux problèmes de protection. La Mission continuera à plaider en faveur de l'inclusion de dispositions relatives à la protection et à la responsabilité dans les accords afin de garantir que les violations des droits humains, y compris les violences sexuelles liées au conflit, soient traitées de manière adéquate. Dans la limite des ressources existantes, elle intensifiera ses efforts de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits grâce à des activités favorisant et soutenant la réconciliation entre les communautés et l'atténuation et la prévention de la violence par l'évaluation et le dialogue ainsi qu'à d'autres initiatives susceptibles de prévenir les conflits et de continuer à renforcer la confiance dans un processus politique plus large et une protection durable des civils par la mise en œuvre de l'Accord revitalisé.

46. Dans le cadre du deuxième volet, les activités de la MINUSS viseront à éliminer ou à atténuer les menaces qui compromettent la sécurité physique des civils, notamment sur le dernier site de protection des civils à Malakal, qui comprend le centre de détention géré par la Mission. La MINUSS continuera d'assurer un dispositif de forces mobile, proactif et robuste, notamment en établissant et en maintenant des bases opérationnelles temporaires dans les zones de tension et en collaborant avec les acteurs humanitaires pour veiller à ce que les conditions de sécurité soient propices à la fourniture d'une assistance vitale dans les endroits reculés et les zones de retour.

47. Dans le cadre du troisième volet des activités de protection des civils, la Mission donne la priorité au renforcement des capacités en matière de justice et de rétablissement de l'état de droit. Elle cherchera à renforcer la protection des civils en promouvant l'obligation de rendre compte, et notamment les enquêtes menées et les poursuites engagées pour violation grave des droits humains, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violences sexuelles liées au conflit. Elle fournira des conseils et un appui techniques aux institutions judiciaires nationales et étatiques, aux acteurs œuvrant au rétablissement de l'état de droit et aux institutions du secteur de la sécurité, en tenant dûment compte du renforcement de la participation des femmes dans ces secteurs en tant que professionnelles, afin : a) de promouvoir l'application du principe de responsabilité ; b) de renforcer leur capacité à enquêter sur les cas de violences sexuelles et fondées sur le genre et de violences sexuelles liées au conflit et à en poursuivre les auteurs ; c) d'appuyer et de faciliter l'instauration d'un environnement protecteur pour des retours sûrs, volontaires et dignes. Cette approche vise à sensibiliser davantage les parties au conflit à leurs obligations en matière de protection des civils contre les violences sexuelles liées au conflit et à les inciter à les respecter, notamment en intervenant lorsque des incidents se produisent, et, à terme, à réduire le nombre d'incidents de violences sexuelles liées au conflit. En outre, elle vise à renforcer la capacité des organisations de la société civile, des personnes rescapées et des victimes et de leurs communautés à défendre leurs droits. L'appui fourni aux institutions œuvrant au rétablissement de l'état de droit permettra l'instauration d'un environnement propice à la conduite de consultations transparentes, inclusives et authentiques au sujet de la justice transitionnelle, de l'élaboration de la constitution et des opérations électorales.

48. La Mission continuera d'aider les comités de liaison entre la police et les populations à créer un espace de discussion sur les préoccupations en matière de sécurité publique et de collaborer à la recherche de solutions permettant d'atténuer les conflits entre les communautés. Elle cherchera également à améliorer la prévention de la criminalité, à traiter les problèmes de sécurité, notamment par le signalement et la prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre et des violences sexuelles liées au conflit, et à instaurer la confiance entre les populations et la police locale en vue de promouvoir un environnement sûr et sécurisé pour le retour

des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Au cours de l'exercice 2023/24, elle continuera en outre de fournir un appui et des conseils techniques aux comités de haut niveau et aux comités techniques pour la mise en œuvre complète du Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants au Soudan du Sud. Par ailleurs, elle continuera de soutenir les efforts déployés pour renforcer la confiance entre les forces gouvernementales et non gouvernementales en apportant un appui technique au Comité de vérification conjoint afin de remédier aux graves violations des droits de l'enfant dans toutes les casernes militaires et de soutenir la formation conjointe au renforcement des capacités de toutes les parties au conflit.

49. La MINUSS continuera de soutenir des initiatives stratégiques visant à instaurer un climat de confiance grâce à ses bons offices dans 10 bureaux locaux et aidera les institutions infranationales à promouvoir la coexistence pacifique et la réconciliation afin de renforcer la cohésion sociale et de reconstruire les structures sociales. Faisant fond sur les progrès accomplis dans le cadre du forum des gouverneurs, des forums locaux et des forums des commissaires de comté au chapitre de la mise en œuvre du processus de paix, elle continuera de renforcer les structures de paix locales et les interactions entre les parties prenantes nationales et infranationales. Ce faisant, elle continuera d'aider les organisations de la société civile dirigées par des femmes à mener leurs activités de sensibilisation visant à renforcer la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et de gouvernance et de collaborer avec elles.

50. La Mission entreprendra également des projets de lutte contre la violence de proximité afin de pérenniser la paix en faisant participer les jeunes vulnérables à des activités productives. Les populations cibles seront sélectionnées en fonction de leur vulnérabilité face à l'insécurité, aux conflits intercommunautaires et aux déplacements de population. Le renforcement des compétences professionnelles des jeunes et l'appui aux petites entreprises contribueront à diversifier les moyens de subsistance des jeunes et à empêcher qu'ils ne se livrent à des activités criminelles.

51. La Mission continuera de contribuer à mettre en œuvre des dispositions transitoires de sécurité et à favoriser la transformation du secteur de la sécurité sous l'impulsion des acteurs nationaux, afin d'assurer le contrôle civil et de rétablir la confiance entre la population et les institutions chargées de la sécurité. Néanmoins, l'absence persistante de progrès notables concernant certains éléments des dispositions transitoires de sécurité, notamment le financement du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, pourrait mettre en péril la viabilité de l'Accord revitalisé et compromettre les préparatifs des élections. La MINUSS renforcera donc sa capacité à apporter une assistance technique et à coordonner l'élaboration de stratégies innovantes de lutte contre la violence de proximité afin d'ouvrir la voie à un processus inclusif de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Étant donné qu'aucune réforme réelle ou durable ne peut aboutir sans volonté politique, elle aidera les parties prenantes à parvenir à un consensus sur les principales questions en suspens. Parallèlement, elle continuera d'appuyer l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour professionnaliser les institutions et forces du secteur de la sécurité, en menant des activités d'appui technique et de renforcement des capacités dans les domaines transversaux que sont les droits humains, l'égalité des genres, l'état de droit et l'application du principe de responsabilité. Les réunions hebdomadaires que tiendra un groupe de travail réunissant tous les acteurs des Nations Unies concernés viendront renforcer la cohérence de l'appui du système aux institutions du secteur de la sécurité.

52. La force de la MINUSS s'emploiera à anticiper, à décourager et à combattre les actes de violence, le cas échéant, pour protéger les civils grâce à un dispositif efficace

d'alerte rapide et à une capacité de mobilité et de projection accrue dans tout le pays. La Mission continuera d'étendre ses opérations en déployant des forces à titre préventif et en organisant des patrouilles avec souplesse pour répondre aux préoccupations en matière de protection dans des zones traditionnellement en proie à des conflits communautaires et à des situations de violence organisée. Elle continuera également de mettre en place des bases opérationnelles temporaires dans le cadre d'opérations mobiles menées selon un modèle en étoile, si nécessaire, afin de stabiliser les régions sujettes aux conflits et de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire. En même temps que l'amélioration de la mobilité terrestre, cette approche permettra à la composante militaire de fonctionner tout au long de l'année, en particulier pendant la saison des pluies, et d'intervenir dans d'autres zones du pays.

53. La police des Nations Unies continuera de renforcer et d'étendre sa présence par l'intermédiaire de ses activités de patrouille en conservant une certaine souplesse et en ayant la capacité de renforcer sa présence dans les anciens sites de protection des civils qui ont été réaffectés, si nécessaire. Elle poursuivra également sa collaboration avec les services de la Police nationale sud-soudanaise afin de renforcer les capacités et d'améliorer les compétences policières des agentes et agents de police en leur offrant une assistance technique et des conseils, conformément au plan stratégique national quinquennal pour le maintien de l'ordre (2020-2024), en mettant davantage l'accent sur les agentes et agents de police des Forces unifiées nécessaires nouvellement diplômés.

54. La police des Nations Unies augmentera ses déploiements actuels et élargira sa zone de couverture, grâce à ses efforts de colocalisation avec les services de la Police nationale sud-soudanaise au niveau national, au niveau étatique et au niveau des comtés, afin d'orienter, d'encadrer et de contrôler le respect des normes professionnelles et des normes relatives aux droits humains par la Police nationale dans le cadre du traitement des suspects en détention. Elle aidera également la Police nationale en élaborant des manuels sur la sécurité des élections, en menant des initiatives de sensibilisation à la sécurité des élections, y compris la formation et le renforcement des capacités en matière d'élaboration de lois électorales, ainsi qu'en fournissant un appui en matière de sécurité des élections et de gestion de l'ordre public. La Mission pourra ainsi renforcer la sécurité générale et contribuer à un environnement sûr pour se préparer à une intensification de l'appui à apporter à la Police nationale dans la période précédant les élections à venir.

55. De nouveaux déplacements ont eu lieu du fait de l'insécurité et des inondations survenues dans diverses régions du pays, et les retours spontanés de réfugiés en provenance de pays voisins et de personnes déplacées à l'intérieur du pays se sont poursuivis. Les retours devraient augmenter à mesure que la perspective d'élections pacifiques se concrétise. Les problèmes auxquels font face les rapatriés restent nombreux. Parmi eux, on compte des problèmes fonciers et des problèmes de logement et de propriété non résolus, la présence de risques d'explosion, ainsi qu'un manque de services de base et de moyens de subsistance. La Mission continuera d'appuyer l'action menée par le Gouvernement pour promouvoir des solutions durables à l'égard des personnes déplacées, notamment celles se trouvant sur ses anciens et actuels sites de protection des civils, et des personnes de retour au Soudan du Sud, en étroite coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et acteurs œuvrant dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et dans le droit fil de la stratégie nationale de recherche de solutions durables et du plan d'action pour les réfugiés, les rapatriés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil (2020).

56. La Mission appuiera le renforcement des capacités des institutions de l'État afin d'améliorer la prestation de services favorisant des moyens de subsistance durables et pacifiques, en fournissant des conseils techniques et un appui à la Commission de secours et de relèvement et en facilitant les activités de 10 groupes de travail sur les solutions à apporter au niveau de l'État, afin de remplir les critères inscrits au chapitre III de l'Accord revitalisé qui concernent la fourniture de solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés. Elle continuera d'encourager les efforts des parties prenantes en aidant les forums des partenaires à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des plans de retour et de réintégration par zone qui favorisent la consolidation de la paix, le développement, la reconstruction et le relèvement pour les personnes déplacées et les personnes qui ont regagné leur foyer, ainsi que la pleine participation de ces dernières aux processus menant aux élections.

57. Au cours de l'exercice 2023/24, les activités de lutte antimines se concentreront sur le déploiement des équipes d'opération les mieux équipées pour répondre aux demandes de la Mission afin d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et d'instaurer des conditions de sécurité plus propices pour les civils et le retour volontaire et la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés.

58. La Mission redoublera d'efforts pour prendre des mesures correctives à l'égard des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Entre autres, elle coordonnera ses activités avec les acteurs du système des Nations Unies, les organisations de la société civile et les réseaux d'assistance juridique pour veiller à ce que les victimes reçoivent l'assistance dont elles ont besoin. Elle collaborera également avec les autorités locales pour renforcer la protection des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles au cours des enquêtes et des procédures pénales, disciplinaires et administratives, et pour veiller à ce que les victimes, y compris les enfants, soient traitées dans le respect de leurs droits, en tenant compte de leur genre et de leur âge.

59. La MINUSS assurera la protection des civils de manière coordonnée et intégrée, en collaboration avec les partenaires œuvrant dans les domaines de l'action humanitaire et de la protection et dans le droit fil des activités de relèvement, de stabilisation et de développement et des initiatives menées conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, telles que le Partenariat pour le relèvement et la résilience, le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience et le Fonds pour la consolidation de la paix, afin de garantir une action concertée à l'échelle du système et de produire des résultats durables.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.1 Renforcement de la protection des civils par l'action et la mobilisation politiques

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises par les autorités du pays, des États et des comtés ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils (2021/22 : 165 ; 2022/23 : 160 ; 2023/24 : 170)

1.1.2 Communication avec les autorités du pays et des États, les populations locales et la société civile en vue de régler les problèmes touchant la protection des civils (2021/22 : 2 083 réunions ; 2022/23 : 770 réunions ; 2023/24 : 770)

Produits

- Missions de bons offices menées à l'appui de l'action entreprise à l'échelle nationale par le Gouvernement provisoire revitalisé pour conserver et assumer sa responsabilité de protection des civils

- Sensibilisation au mandat et aux activités de la Mission pour ce qui est de la protection des civils et du retour de plein gré et sans risque des personnes déplacées : organisation de 12 réunions consultatives avec des représentantes et représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire, notamment le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée, les chefs des groupes parlementaires et les membres des commissions parlementaires au niveau national, et organisation de 600 rencontres avec les autorités des États et des comtés, les forces de sécurité, des acteurs non étatiques et les principaux dirigeants communautaires et guides d'opinion, dont des femmes et des jeunes, notamment dans les zones de retour
- Appui à l'élaboration de stratégies locales de protection des civils axées sur la gestion des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale, notamment dans les régions en proie aux conflits : 22 rencontres avec les autorités des États, les populations de personnes déplacées, des représentantes et représentants de la société civile et des dirigeants locaux, ainsi qu'avec d'éventuels auteurs de troubles, mettant l'accent sur la participation des femmes et des jeunes au dialogue en faveur de la paix
- Appui aux initiatives locales axées sur la concertation et la réconciliation intercommunautaires : tenue de 12 ateliers sur la gestion des conflits ou forums de dialogue mettant l'accent sur la participation des femmes et des jeunes au dialogue en faveur de la paix et de la gestion durable de l'environnement
- Contribution à la recherche de solutions non violentes visant à réduire les tensions et à régler les conflits : organisation de rencontres mensuelles avec des représentants du Gouvernement provisoire revitalisé, des cabinets du Président et des Vice-Présidents et des ministères concernés, ainsi qu'avec des membres du groupe parlementaire des femmes, des jeunes, des membres de partis politiques, des acteurs de la société civile et des chefs traditionnels
- Organisation, aux niveaux national et infranational, de 4 forums avec les représentants des partis politiques et les acteurs de la société civile afin de favoriser l'ouverture de l'espace politique et la participation à la vie politique d'acteurs de la sphère politique et de la société civile ; tenue de réunions mensuelles avec les parties prenantes sud-soudanaises, notamment les organisations de la société civile, les groupes confessionnels, les associations de personnes handicapées, de jeunes et de femmes, et les milieux universitaires, pour débattre de questions essentielles et favoriser un dialogue inclusif avec l'ensemble de ces protagonistes et leur participation pleine et entière à la vie politique
- Organisation, au niveau national, de 4 ateliers consultatifs avec les autorités publiques, dont des institutions du secteur de la sécurité et des acteurs de la société civile, sur les thèmes suivants : la création d'un réseau national de femmes du secteur de la sécurité ; l'établissement d'une liste des effectifs féminins du secteur de la sécurité ; le renforcement de la capacité des policiers locaux et des agents de l'administration pénitentiaire à tenir compte des questions de genre, à réprimer efficacement les violences sexuelles et fondées sur le genre, ainsi qu'à proposer aux détenus et aux gardiens des stages de sensibilisation et à soutenir leurs démarches en vue de la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre
- Tenue, au niveau infranational, de 10 ateliers à l'occasion de la Journée internationale des femmes et de 10 ateliers dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », afin d'optimiser l'action menée par la Mission pour atténuer les risques de violence sexuelle et fondée sur le genre et sensibiliser la population à la prévention de ce fléau et à la prise en charge des victimes
- Fourniture d'un appui et d'avis d'ordre technique aux Forces unifiées nécessaires et à d'autres acteurs aux fins de l'exécution d'ordres et de plans d'action concernant la violence sexuelle liée aux conflits, grâce à l'organisation de 4 ateliers/sessions de formation dans des centres de formation à travers le pays
- Dialogue avec les comités de haut niveau et les comités techniques et fourniture d'un appui et d'avis d'ordre technique à ces comités : organisation de 2 réunions ministérielles et de 12 réunions des comités techniques nationaux sur les questions de protection de l'enfance aux fins de l'exécution du plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants au Soudan du Sud
- Organisation d'une conférence nationale sur les enfants touchés par le conflit armé afin de trouver des solutions communes avec diverses parties prenantes pour une meilleure protection des enfants et de mettre au point des mesures de prévention durables

- Organisation d'une campagne nationale de communication visant à promouvoir les objectifs et les activités de la Mission en matière de protection des civils par : a) la production de 160 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux (notamment celles qui font connaître les activités des éléments en tenue et favorisent l'instauration d'un climat de sécurité plus propice au retour et à la réintégration volontaires des personnes déplacées), qui seront diffusés sur les plateformes numériques du Siège de l'ONU et de la MINUSS et auprès d'organes de presse externes ; b) la conception et l'organisation de 60 manifestations ou activités de consolidation de la paix dans tout le Soudan du Sud, au niveau des collectivités, sur les plateformes en ligne ou à la radio ; c) l'organisation de 6 conférences de presse de la MINUSS ; d) la diffusion d'émissions sur les initiatives menées en faveur de la paix, y compris un programme hebdomadaire d'une heure sur Radio Miraya consacré aux artisans de la paix

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

| | |
|--|---|
| 1.2 Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier des femmes et des enfants | 1.2.1 Nombre de victimes civiles au Soudan du Sud (2021/22 : 4 567 ; 2022/23 : 3 000 ; 2023/24 : 4 000) 1.2.2 Nombre de mécanismes de protection des femmes, des enfants et des jeunes contre la violence liée à des conflits et la violence fondée sur le genre (2021/22 : 6 ; 2022/23 : 3 ; 2023/24 : 4) |
|--|---|

Produits

- Gestion des dispositifs opérationnels d'alerte rapide, d'analyse et d'intervention tenant compte des questions de genre et associant toutes les composantes concernées de la Mission
- Fourniture d'un appui afin de répertorier les risques et menaces et d'améliorer ainsi les dispositifs d'alerte et d'intervention rapides et d'appréciation de la situation, l'objectif étant de protéger les populations civiles, notamment les femmes et les enfants : exécution de 150 missions conjointes avec des partenaires nationaux et internationaux, le cas échéant, dans les zones touchées par le conflit et dans les sites de réinstallation
- Fourniture d'un appui aux civils dans les zones exposées aux conflits ou dans les zones de retour et aux déplacés présents sur les sites d'accueil situés à proximité des bases de la MINUSS et d'autres sites, ainsi que dans des centres d'accueil, afin de régler les différends intercommunautaires : tenue de 10 ateliers mettant l'accent sur la participation des femmes et des jeunes au dialogue en faveur de la paix
- Repérage, sur une base mensuelle, des zones en proie à la violence sexuelle liée aux conflits pour éclairer la planification des patrouilles, en tant que mécanisme d'alerte rapide permettant de prévenir ce type de violence
- 9 072 jours-personnes de patrouilles d'unités pour protéger les civils vivant dans les zones concernées en prévenant toute forme de violence, l'objectif étant d'instaurer des conditions propices au retour et à la réinstallation de plein gré et sans risque des personnes déplacées et des réfugiés, en effectuant des patrouilles mobiles en étoile (14 bataillons enregistrant 54 jours de patrouille mobile par mois pendant 12 mois)
- 840 jours de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité ayant pour objet de protéger les civils, dans toute la zone de la Mission (70 jours de patrouille aérienne par mois pendant 12 mois)
- 3 960 jours-personnes de patrouilles d'unités menées par des observateurs militaires opérant en équipes intégrées (33 jours-personnes de patrouille pour chacun des 10 bureaux locaux pendant 12 mois) dans le but de prévenir toute forme de violence contre les civils, en particulier les femmes et les filles, d'entretenir le dialogue avec la population locale, les autorités locales et les services en uniforme, et de recueillir des informations destinées à alimenter les systèmes d'alerte rapide utilisés lors des interventions menées pour protéger les civils et prévenir les violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment les violences sexuelles liées au conflit

- 360 jours-personnes de patrouilles effectuées par l'unité fluviale pour améliorer la protection des civils le long du Nil Blanc, en assurant la protection et le transport des patrouilles intégrées de la MINUSS et en menant des opérations de recherche et sauvetage, d'évacuation sanitaire et d'assistance (30 patrouilles ordinaires par mois pendant 12 mois)
- Exécution de 25 projets à effet rapide visant à atténuer les problèmes de protection dans les zones fortement touchées par les violences intercommunautaires et les déplacements en soutenant les entités garantes de la sécurité, de la justice et des droits humains, de manière à améliorer l'accès aux mécanismes de protection et de responsabilisation, en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, dans le cadre de l'appui au processus de paix au Soudan du Sud
- En coordination avec les organismes humanitaires, fourniture d'avis et d'un appui sur le plan technique pour atténuer les problèmes de protection : évaluation des besoins de protection et facilitation de 35 dialogues avec les collectivités, y compris les organisations de femmes et de jeunes et les autorités locales, afin de renforcer leur capacité à protéger les civils
- Fourniture de conseils techniques et d'un appui dans le cadre de l'administration des camps de déplacés pour répondre aux problèmes de protection en coordination avec les acteurs humanitaires et les autorités locales
- Fourniture d'un appui au Comité de vérification conjoint pour la vérification et le contrôle des casernes, des centres de formation et des établissements militaires dans l'ensemble du pays afin de repérer, d'examiner, d'enregistrer et de libérer les enfants associés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et à d'autres groupes armés : organisation de 10 missions avec le Comité de vérification conjoint
- Repérage des risques liés aux explosifs et déminage de 1 000 zones contaminées ou présumées telles et enlèvement ou destruction de 20 000 engins explosifs dans les zones où ces pièces constituent une menace pour les civils
- Sensibilisation de 250 000 civils au risque des engins explosifs en vue de promouvoir la prise de conscience et la sécurité en leur permettant de détecter et de signaler les engins explosifs, et organisation de campagnes d'information sur le modèle de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines
- 175 200 jours-personnes de patrouilles d'unités de police constituées (10 personnes par patrouille, 3 patrouilles par section, 4 sections par unité de police constituée, 4 unités de police constituées, pendant 365 jours) afin de renforcer la confiance, de mener des patrouilles coordonnées avec la Police nationale sud-soudanaise aux fins d'appréciation de la situation, tout en maintenant une capacité de déploiement rapide, de gérer les troubles à l'ordre public, et de contribuer à la sécurité et au déploiement des activités humanitaires à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS
- 94 900 jours-personnes de patrouille de policiers hors unités constituées (2 policiers hors unités constituées par patrouille, 13 patrouilles par jour, dans les 10 bureaux locaux, pendant 365 jours) afin de renforcer la confiance, de mener des patrouilles coordonnées dans les zones à forte concentration de personnes déplacées, de formuler des conseils et de fournir une assistance technique et un accompagnement à la Police nationale sud-soudanaise grâce au partage de locaux, et de suivre et signaler les menaces pour la sécurité et les violations des droits humains
- 4 380 jours-agents pénitentiaires (4 agents par service à raison de 3 services par jour dans 1 centre de détention pendant 365 jours), l'objectif étant de fournir des services administratifs d'ordre opérationnel et liés à la sécurité dans le centre de détention de la Mission adjacent au site de protection des civils de Malakal
- Fourniture d'une assistance et de conseils techniques aux acteurs de l'appareil judiciaire national afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité : renforcement des liens existant entre les différents éléments du système de justice, et appui aux audiences foraines et aux effectifs du secteur judiciaire qui ont été spécialement chargés d'enquêter sur les infractions graves, notamment les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, et d'autres violations graves des droits humains et d'en poursuivre les auteurs

- Fourniture d'un appui aux victimes, aux personnes rescapées et aux personnes exposées au risque de violence sexuelle liée au conflit par un dialogue régulier avec les autorités compétentes et aux organisations de la société civile par la fourniture d'une assistance juridique et d'abris aux victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre
- Fourniture d'une assistance et de conseils techniques aux acteurs étatiques et locaux garants de l'état de droit afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité et d'améliorer l'accès à la justice, en particulier pour les femmes, les filles et les autres groupes vulnérables, par le développement de liens plus solides entre les différents maillons de l'état de droit : déploiement de membres du personnel judiciaire et pénitentiaire fournis par des gouvernements, soutien aux audiences foraines et amélioration de la capacité à enquêter sur les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et d'autres violations graves des droits humains et à en poursuivre les auteurs
- Organisation de sessions de formation à l'intention de 1 100 membres de la population, dont des dirigeants communautaires, des femmes et des jeunes vulnérables, dans des zones à forte concentration de personnes déplacées et des zones jugées sensibles, afin de contribuer à la prévention de la criminalité et à la lutte contre la violence de proximité, d'améliorer la sécurité et les relations à l'échelle locale et de faire avancer les mécanismes communautaires d'atténuation et de règlement des différends
- Fourniture d'un appui aux autorités compétentes et aux organisations de la société civile afin qu'elles mettent au point des programmes visant à prévenir et à réduire la violence de proximité, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre perpétrée contre des femmes et des enfants, et à encourager les femmes, les jeunes ainsi que les ex-combattants qui réintègrent leurs communautés à participer activement à la lutte contre la violence de proximité

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.3 Instauration de conditions de sécurité propices au retour et à la réintégration, de plein gré et en toute sécurité, des déplacés et des réfugiés

1.3.1 Nombre de personnes déplacées et de réfugiés (2021/22 : 4,4 millions ; 2022/23 : 4,1 millions ; 2023/24 : 4,6 millions)

1.3.2 Augmentation du nombre estimé de personnes rapatriées au Soudan du Sud, selon la Commission nationale de secours et de relèvement et d'autres entités des Nations Unies (2021/22 : 111 248 ; 2022/23 : 500 000 ; 2023/24 : 600 000)

1.3.3 Nombre de mécanismes d'appui au règlement pacifique des litiges concernant le logement, les terres et la propriété afin d'encourager les retours volontaires et sûrs, l'accent étant mis sur la promotion des droits des femmes à la terre et à la propriété (2021/22 : 0 ; 2022/23 : 2 ; 2023/24 : 3)

Produits

- Organisation et exécution de 150 missions conjointes visant à évaluer les situations de conflit dans les zones de retour envisagées et tenue de 10 ateliers sur la gestion des conflits, la sensibilisation et le renforcement de la confiance avec les populations présentes dans les zones de retour afin d'appuyer le règlement des conflits entre communautés d'accueil et personnes de retour, notamment dans les zones contrôlées par l'opposition
- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement provisoire revitalisé et les autres partenaires concernés, appui aux autorités nationales compétentes en vue de la mise au point, au niveau des États, de 10 plans de retour et de relèvement privilégiant la remise en état et le rétablissement des services de base, et donnant aux populations déplacées, y compris aux femmes et aux jeunes vulnérables vivant dans les zones de retour, un meilleur accès aux moyens de subsistance

- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement provisoire revitalisé et d'autres partenaires concernés, appui au retour ou à la réinstallation volontaire, en toute sécurité, en connaissance de cause et dans la dignité des personnes déplacées
- Aide à l'organisation de 10 réunions consultatives tenant compte des questions de genre entre les autorités locales, les communautés d'accueil, les populations de retour et les organisations de femmes, afin de faire face aux difficultés du processus de retour et de réintégration et de mettre en place des visites de reconnaissance, des réunions-débats et des discussions de groupe
- Exécution de 45 projets à effet rapide visant à aider les autorités locales à promouvoir efficacement le retour et la réintégration des populations en assurant des services publics administratifs et sociaux essentiels qui permettent de promouvoir des moyens de subsistance durables et pacifiques et de renforcer la résilience des communautés afin d'éviter d'autres déplacements, compte dûment tenu des besoins particuliers des femmes et des jeunes
- Repérage des risques liés aux explosifs et déminage de 6,0 millions de m² de terres en vue de leur restitution aux populations
- Organisation de 75 ateliers, séminaires et programmes de sensibilisation visant à renforcer la confiance entre la Police nationale sud-soudanaise et la population locale, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de police de proximité associant les membres des communautés locales, les femmes et les jeunes à la résolution de problèmes récurrents
- Fourniture de services de renforcement des capacités, d'une assistance technique et de conseils à 6 000 agentes et agents de la Police nationale sud-soudanaise, et organisation de 70 ateliers à l'intention de la Police nationale et d'autres forces de l'ordre afin d'accroître les capacités de maintien de l'ordre et de renforcer la maîtrise des techniques de base et spécialisées en matière d'application des lois, notamment concernant la protection des civils et la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre
- Fourniture aux niveaux national et infranational d'une assistance technique et de coordination aux autorités afin de faire connaître les réformes visant à protéger les droits au logement, à la terre et à la propriété et de renforcer les cadres juridiques et les institutions en vue de résoudre pacifiquement les litiges fonciers, de rendre effectifs les droits fonciers des femmes et d'aider les personnes déplacées à protéger et à réaffirmer leurs droits au logement, à la terre et à la propriété
- Fourniture de conseils et d'un appui techniques aux institutions nationales chargées de l'état de droit, de la justice et de l'administration pénitentiaire afin qu'elles puissent renforcer progressivement leur présence et leurs capacités dans les zones de retour et les zones à forte concentration de personnes déplacées, dans le but de favoriser l'instauration d'un environnement protecteur pour les civils et de faciliter le retour volontaire, dans la sécurité et la dignité, des personnes déplacées, y compris des femmes et des filles

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.4 Amélioration de la coexistence pacifique, de la réconciliation et de la cohésion sociale au niveau local

1.4.1 Diminution du nombre de conflits intracommunautaires et intercommunautaires signalés (2021/22 : 105 ; 2022/23 : 200 ; 2023/24 : 120)

1.4.2 Augmentation du nombre d'initiatives de réconciliation prises au niveau infranational (2021/22 : 47 ; 2022/23 : 100 ; 2023/24 : 55)

1.4.3 Augmentation du nombre d'accords de paix conclus localement (2021/22 : 41 ; 2022/23 : 40 ; 2023/24 : 55)

Produits

- Échanges réguliers avec les parties prenantes au niveau local : conduite, dans tout le Soudan du Sud, de 150 missions d'évaluation conjointes destinées à mieux comprendre la dynamique locale des conflits (y compris la dimension de genre) et à appuyer la fourniture d'une assistance et de bons offices au bénéfice des initiatives de paix menées localement, notamment celles pilotées par des femmes
- Fourniture d'un appui aux initiatives locales axées sur la concertation et la réconciliation intercommunautaires : tenue de 30 séances de sensibilisation et de 15 ateliers sur la gestion des conflits visant à encourager les populations locales, notamment les femmes et les jeunes, et les autorités à apaiser les tensions intercommunautaires et les violences entre classes d'âge et à prévenir les vols de bétail et les meurtres commis en représailles
- Fourniture d'un appui au Gouvernement, aux populations locales, aux comités frontaliers conjoints et à d'autres acteurs clés afin d'améliorer les migrations pacifiques du bétail au moyen de la prévention, de l'atténuation et du règlement des conflits entre éleveurs et communautés d'accueil : facilitation de 10 conférences visant à trouver des résolutions pour une migration pacifique du bétail
- Tenue de 10 ateliers de renforcement des capacités en matière de gestion des conflits et de médiation visant à mieux faire comprendre aux intervenants locaux, notamment aux autorités gouvernementales, aux dirigeants communautaires, aux jeunes, aux organisations de femmes, aux acteurs de la société civile et aux autorités coutumières, les rôles et responsabilités respectifs du Gouvernement provisoire revitalisé et des populations locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux, ainsi qu'à améliorer les relations entre civils et militaires
- Fourniture d'un appui au Gouvernement provisoire revitalisé, aux mécanismes traditionnels de gestion des conflits, aux jeunes, aux femmes et aux populations locales, notamment aux acteurs de la société civile, pour gérer les conflits communautaires et les initiatives de réconciliation locales dans les zones accueillant des personnes déplacées : 15 activités axées sur la gestion des conflits, les bons offices et la navette diplomatique
- Fourniture d'un appui aux structures de paix, dont les réseaux de paix, les groupes interconfessionnels, les réseaux de femmes et les associations de femmes et de jeunes au *boma* – au niveau des comtés et de l'État – dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation ainsi que de la gestion durable de l'environnement : tenue de 10 sessions de renforcement des capacités
- Organisation de 10 ateliers avec des chefs traditionnels et des acteurs du système de justice formelle pour élaborer les nouvelles mesures pratiques nécessaires à la mise en place ou à l'appui de mécanismes de renvoi des infractions graves
- Fourniture d'un appui au renforcement des capacités des autorités locales, des chefs traditionnels et des dirigeants communautaires en vue de la mise en œuvre des mécanismes traditionnels locaux de gestion des conflits, notamment des mécanismes de dialogue et de réconciliation associant toutes les parties et tenant compte des questions de genre : 30 réunions et 10 ateliers de renforcement des capacités
- Appui au processus de paix par la promotion du lien national et infranational en facilitant la participation des acteurs de la société civile, des fonctionnaires, des jeunes et des femmes afin de promouvoir l'inclusion, l'identité nationale, de bonnes relations et l'égalité des chances, de manière à enrayer la polarisation ethnique et à réparer le tissu social : 2 forums locaux et 10 sessions de dialogue sur le rôle des jeunes dans le processus de paix, y compris l'éducation civique, l'élaboration de la constitution et la justice transitionnelle
- Fourniture d'un appui destiné à promouvoir les initiatives de paix locales, l'harmonie sociale et le concept de société pluriethnique cohésive et exempte de laissés-pour-compte, notamment dans les zones contrôlées par l'opposition : 9 campagnes d'éducation à la paix, 5 visites d'échange entre écoles et communautés associant notamment des ambassadeurs ou des clubs pour la paix, et 16 activités sportives ou culturelles

Facteurs externes

Le Gouvernement provisoire revitalisé assume la responsabilité principale de la protection des civils et crée des conditions de sécurité et de stabilité propres à encourager et à permettre le retour et la réinstallation des personnes déplacées. Les autres facteurs déterminants comprennent l'engagement des autorités et institutions locales et la liberté de circulation du personnel de la MINUSS lors de ses patrouilles. La persistance des tensions politiques, les retards accusés dans le processus de paix, les combats, les catastrophes naturelles et l'aggravation de la crise humanitaire, en particulier de l'insécurité alimentaire, conduisent à de nouveaux déplacements de civils, ne permettent que des progrès limités pour ce qui est du retour et de la réinstallation des personnes déplacées, et réduisent l'espace opérationnel dans des zones de conflit ouvert.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Protection des civils)

| <i>Catégorie</i> | <i>Total</i> |
|---|--------------|
| <i>I. Observateurs militaires</i> | |
| Effectif approuvé 2022/23 | 242 |
| Effectif proposé 2023/24 | 242 |
| Variation nette | – |
| <i>II. Contingents</i> | |
| Effectif approuvé 2022/23 | 16 758 |
| Effectif proposé 2023/24 | 16 758 |
| Variation nette | – |
| <i>III. Police des Nations Unies</i> | |
| Effectif approuvé 2022/23 | 733 |
| Effectif proposé 2023/24 | 733 |
| Variation nette | – |
| <i>IV. Unités de police constituées</i> | |
| Effectif approuvé 2022/23 | 1 280 |
| Effectif proposé 2023/24 | 1 280 |
| Variation nette | – |

| V. Personnel civil | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | VNU | | | Total |
|--|---|---------|---------|---------|----|---------------|--|-----|---------------|--|---|---------------|-------|
| | SGA-SSG | D-2-D-1 | P-5-P-4 | P-3-P-2 | SM | Total partiel | AN | GN | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | Total partiel | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Division des affaires politiques | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 3 | 2 | – | 5 | 1 | 1 | 2 | – | – | – | 7 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 3 | 2 | – | 5 | 1 | 1 | 2 | – | – | – | 7 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Division de l'information et de la communication | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | 1 | 3 | 3 | 3 | 10 | 3 | 31 | 34 | 8 | – | 8 | 52 |
| Postes proposés 2023/24 | – | 1 | 3 | 3 | 3 | 10 | 3 | 31 | 34 | 8 | – | 8 | 52 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Section de la protection, de la transition et de la réintégration | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 5 | 8 | 1 | 14 | 22 | 1 | 23 | 7 | – | 7 | 44 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 5 | 8 | 1 | 14 | 22 | 1 | 23 | 7 | – | 7 | 44 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Bureau du (de la) commandant(e) de la force | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | 1 | 2 | – | – | 2 | 5 | – | 2 | 2 | – | – | – | 7 |
| Postes proposés 2023/24 | 1 | 2 | – | – | 2 | 5 | – | 2 | 2 | – | – | – | 7 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Chefs de bureaux locaux | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | 3 | 7 | 10 | 10 | 30 | 8 | 144 | 152 | 17 | – | 17 | 199 |
| Postes proposés 2023/24 | – | 3 | 7 | 10 | 10 | 30 | 8 | 156 | 164 | 17 | – | 17 | 211 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | 12 | 12 | – | – | – | 12 |
| Division des affaires civiles | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | 1 | 10 | 9 | 1 | 21 | 10 | 10 | 20 | 31 | – | 31 | 72 |
| Postes proposés 2023/24 | – | 1 | 10 | 9 | 1 | 21 | 10 | 10 | 20 | 31 | – | 31 | 72 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Bureau du (de la) chef de la police | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | 2 | 8 | 2 | 3 | 15 | – | 1 | 1 | – | – | – | 16 |

| V. Personnel civil | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | VNU | | Total partiel | Total |
|---|---|---------|---------|---------|----|---------------|--|-----|---------------|--|---|---------------|--------|
| | SGA-SSG | D-2-D-1 | P-5-P-4 | P-3-P-2 | SM | Total partiel | AN | GN | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | | |
| Postes proposés 2023/24 | – | 2 | 8 | 2 | 3 | 15 | – | 1 | 1 | – | – | – | 16 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Centre d'analyse conjointe de la Mission | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 2 | 8 | – | 10 | 14 | – | 14 | 2 | – | 2 | 26 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 2 | 8 | – | 10 | 14 | – | 14 | 2 | – | 2 | 26 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Groupe des questions de genre | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 1 | 1 | – | 2 | – | 1 | 1 | – | – | – | 3 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 1 | 1 | – | 2 | – | 1 | 1 | – | – | – | 3 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Groupe de la protection de l'enfance | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | – | 1 | – | 1 | 1 | – | 1 | 2 | – | 2 | 4 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | – | 1 | – | 1 | 1 | – | 1 | 2 | – | 2 | 4 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total (personnel civil) | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2022/23 | 1 | 9 | 39 | 44 | 20 | 113 | 59 | 191 | 250 | 67 | – | 67 | 430 |
| Effectif proposé 2023/24 | 1 | 9 | 39 | 44 | 20 | 113 | 59 | 203 | 262 | 67 | – | 67 | 442 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | 12 | 12 | – | – | – | 12 |
| Total (I-V) | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2022/23 | 1 | 9 | 39 | 44 | 20 | 113 | 59 | 191 | 250 | 67 | – | – | 19 443 |
| Effectif proposé 2023/24 | 1 | 9 | 39 | 44 | 20 | 113 | 59 | 203 | 262 | 67 | – | – | 19 455 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | 12 | 12 | – | – | – | 12 |

Agents des services généraux recrutés sur le plan national : augmentation de 12 postes

60. Le tableau 4 récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs au titre de la composante 1 (Protection des civils).

Tableau 4
Changements proposés : composante 1 (Protection des civils)

| Unité administrative | Changement proposé | Postes et emplois concernés | | Origine ou destination du transfert ou type de transformation |
|-------------------------|--------------------|-----------------------------|------------------------------|---|
| | | Nombre | Informations | |
| Chefs de bureaux locaux | Création | 6 | Assistants (liaison) (GN) | |
| | Création | 6 | Assistants multilingues (GN) | |
| Total | | 12 | | |

61. Conformément à son mandat principal, la MINUSS protège les civils menacés de violence physique en procédant à des déploiements préventifs et en patrouillant activement, en accordant une attention particulière aux déplacés et aux réfugiés, notamment à ceux qui se trouvent dans des sites de protection et des camps, au personnel humanitaire et aux défenseuses et défenseurs des droits humains. À cet égard, elle répertorie les menaces et attaques contre la population civile, y compris par la mise en œuvre d'une stratégie d'alerte et de réponse rapides à l'échelle de la Mission, qui s'appuie sur une solide analyse tenant compte des risques de conflit et des échanges réguliers avec les civils, notamment des assistants chargés de la liaison avec la population locale, et une collaboration étroite avec les organisations humanitaires, les organisations de défense des droits humains et de développement et les organisations de la société civile dans les zones à risque de conflit élevé. Conformément à son plan visant à renforcer la sécurité générale et à contribuer à l'instauration d'un environnement sûr et propice au progrès politique grâce à un déploiement efficace et effectif du personnel civil et du personnel en tenue, elle cherche à renforcer son réseau de liaisons locales dans chaque secteur afin d'améliorer et de pérenniser son dialogue avec la population. Cette approche est également conforme aux recommandations issues de l'étude de 2021 sur les capacités militaires et policières de la MINUSS, selon lesquelles les quartiers généraux de secteur et de bataillon doivent être dotés d'au moins un(e) assistant(e) chargé(e) de la liaison avec la population locale et d'un(e) assistant(e) multilingue pour la collecte d'informations en temps utile et la connaissance de la situation, la planification et la collaboration sur le long terme avec les principaux dirigeants, plutôt que sur une base ad hoc comme c'est actuellement le cas. En outre, elle est conforme aux recommandations du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix, qui a recommandé, dans son rapport de 2022, le recrutement d'un plus grand nombre d'assistants chargés de la liaison avec la population locale et d'assistants multilingues qui pourraient être intégrés à toutes les unités d'infanterie sur une base permanente afin de faciliter le dialogue continu avec la population. Combiné avec les ressources supplémentaires allouées aux projets à effet rapide, cela augmentera le niveau de confiance, de coopération et d'intégration entre la force de la Mission et la population qu'elle sert. Cela permettra aussi un meilleur accès à l'information et une meilleure connaissance de la situation, lesquels sont nécessaires pour assurer la sécurité du personnel en tenue effectuant des patrouilles et amélioreront en fin de compte l'efficacité et la qualité des patrouilles de la Mission.

62. À cet égard, il est proposé de créer six postes d'assistants de liaison et six postes d'assistants multilingues, qui seront placés sous la direction générale du (de la) chef du bureau local concerné, la priorité étant d'apporter un appui spécifique aux activités de la force de la Mission dans les endroits clés. Sous la direction stratégique générale des chefs de bureaux locaux, les assistants chargés de la liaison avec la population locale et les assistants multilingues serviront à apporter un appui opérationnel à la force dans ces endroits afin d'aider à prévenir, à dissuader et à atténuer la violence

contre les civils au moyen de patrouilles et d'une mobilisation régulière des principaux dirigeants, ainsi qu'à maintenir un système d'alerte rapide et à recenser les nouvelles zones de tension sur la base des informations collectées dans l'ensemble de la Mission et des interactions avec les civils. Ils permettront à la force d'interagir avec les citoyens locaux ainsi qu'avec les responsables civils et militaires dans leurs propres langues et dialectes.

Composante 2 : activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits

63. Trois ans après la signature de l'Accord revitalisé, la situation des droits humains au Soudan du Sud reste préoccupante, en dépit d'une réduction des actes de violence perpétrés par les parties signataires de l'Accord. Les parties traditionnelles au conflit continuent de commettre des violences dans différentes régions du pays. Toutefois, la première menace pour les populations civiles demeure les actes de violence armée localisés perpétrés par des milices communautaires, qui ont fait un nombre important de victimes civiles et provoqué des déplacements massifs de populations. La dureté avec laquelle les autorités nationales et locales luttent contre cette vague de violence communautaire et d'autres activités criminelles, notamment en ordonnant des exécutions extrajudiciaires, est inquiétante.

64. L'impunité des responsables de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits reste un problème et continue d'alimenter le cycle de la violence au Soudan du Sud. Les auteurs de graves exactions et violations des droits humains continuent de bénéficier d'une impunité généralisée dans le pays, et le Gouvernement n'a fait que peu de progrès à ce jour dans la mise en œuvre des mesures de responsabilisation. Au cours de l'exercice 2021/22, la grande majorité des victimes civiles recensées dans le pays avaient subi des violences infranationales, principalement dans les États de Jongléï, des Lacs, du Haut-Nil, de l'Unité et de Ouarrap, et dans les États de l'Équatoria oriental, central et occidental. Pour remédier à cette situation, la Mission poursuivra sa coopération avec les acteurs étatiques et nationaux, par des initiatives de sensibilisation auprès de personnalités politiques et un appui aux mesures licites de répression de la criminalité. De plus, elle intensifiera son appui aux initiatives sous-nationales, nationales et régionales visant à lutter contre le discours haineux et l'incitation publique à la violence. Le fait d'élargir l'espace civique et politique garantira à toutes les parties et tous les acteurs un environnement démocratique propice à leur participation à l'ensemble des processus politiques, notamment l'élaboration d'une constitution, la justice transitionnelle et les élections, permettant aux citoyens de s'exprimer sans peur.

65. L'absence d'espace civique, qui se matérialise notamment par la suppression des libertés d'expression et de réunion, demeurera une grande source de préoccupation et pourrait encore s'accroître à l'approche des élections nationales prévues à la fin de la période de transition. La Mission continuera de promouvoir le respect des libertés d'expression et de réunion et d'autres droits essentiels à la création d'un espace civique, et approfondira le dialogue ouvert avec les autorités nationales sur ces questions. Elle étudie actuellement, en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les moyens de renforcer les mécanismes de protection des défenseurs des droits humains et des militants de la société civile en prévision de l'aggravation de la situation en lien avec les élections.

66. Une première série de mesures provisoires a été prise en vue de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord revitalisé relatives à la justice transitionnelle à la suite du lancement des consultations nationales visant à mettre sur pied la Commission vérité, réconciliation et apaisement. L'établissement et l'opérationnalisation de la

Commission dépendront grandement du soutien de la Mission et d'autres partenaires internationaux et régionaux. La Mission continuera d'appuyer la mise en œuvre de ces dispositions et continuera de mobiliser le soutien de l'Union africaine à l'égard de la mise en place d'un tribunal mixte.

67. La Mission continuera de renforcer les mécanismes de surveillance et de signalement, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits. Au cours de l'exercice 2023/24, elle consolidera le dialogue engagé avec les parties au conflit et les Forces unifiées nécessaires en s'appuyant sur le Plan d'action commun des forces armées sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud, qui normalise les mesures de prévention et de répression de ces violences pour une période de trois ans se terminant en décembre 2023. Elle continuera de fournir un appui technique aux acteurs armés pour les aider à mettre en œuvre ce plan d'action et ceux qui suivront. La MINUSS élargira également ses activités d'appui aux institutions compétentes afin de renforcer leur capacité de lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits qui pourraient avoir lieu dans le contexte des élections prévues à la fin de la période de transition. Enfin, elle maintiendra ses liens avec les organisations et les réseaux de la société civile dans le cadre de ses fonctions relatives à la violence sexuelle liée aux conflits et continuera de favoriser l'instauration d'une approche axée sur les victimes.

68. Conformément à la résolution [2625 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUSS continuera de surveiller et de consigner les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, notamment celles concernant les femmes et les enfants, d'enquêter sur les auteurs de ses actes et d'en rendre publiquement compte. Elle accordera une attention particulière aux violations commises dans le cadre des processus politiques et électoraux. Des ressources seront affectées à la lutte contre les violations des droits humains, non seulement celles liées aux différents conflits nationaux et sous-nationaux mais aussi celles liées aux libertés fondamentales, notamment le discours haineux et l'incitation à la haine, ainsi qu'à la prévention et la réduction de ces phénomènes. Afin d'améliorer la protection de l'espace civique, la Mission intensifiera le signalement des incidents visant les défenseurs des droits humains et les journalistes. Elle maintiendra sa capacité de surveillance des droits humains dans tout le pays et accordera la même importance à l'appui aux institutions de l'état de droit et à la promotion de la justice transitionnelle, de la reddition de comptes et de l'accès à la justice. Le principal objectif des activités planifiées en la matière sera de créer un environnement favorable à l'organisation d'une consultation transparente, ouverte à tous et véritable sur la justice transitionnelle, l'élaboration de la Constitution et le processus électoral. La plupart des initiatives de la MINUSS viseront à encourager les partenaires nationaux, régionaux et internationaux à répondre aux préoccupations liées aux droits humains et à la responsabilité dans le cadre d'un dialogue constructif, d'activités de sensibilisation, d'une assistance technique et d'un appui au renforcement des capacités, ainsi que d'une coordination accrue avec le système des Nations Unies et en se fondant sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

69. Au cours de l'exercice 2023/24, le suivi, la vérification et le signalement des six violations graves commises à l'encontre des enfants, la sensibilisation aux droits de l'enfant et la systématisation des activités de renforcement des capacités des partenaires nationaux, en particulier du Gouvernement, resteront une priorité. À cet égard, la Mission appuiera la mise en œuvre du Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants à toutes les étapes du processus de consolidation de la paix. Elle assurera des activités de formation et des ateliers à l'intention des auteurs de violations des droits de l'enfant, notamment des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, du Mouvement/de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et d'autres forces organisées,

pour garantir la mise en œuvre des mesures de responsabilisation et le respect des normes relatives aux droits humains applicables aux enfants touchés par des conflits armés.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1 Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions et de violations des droits humains et du droit international humanitaire, quelle que soit la partie au conflit à laquelle ils appartiennent

2.1.1 Diminution du nombre de cas confirmés d'exactions et de violations des droits humains et du droit international humanitaire, notamment ceux susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2021/22 : 991 ; 2022/23 : 860 ; 2023/24 : 660)

Produits

- Collecte et vérification d'informations sur les violations du droit international des droits humains, les atteintes à celui-ci et les violations du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, et repérage des signes avant-coureurs de violations des droits humains grâce aux mesures suivantes : a) la conduite de 120 missions d'enquête et de suivi consacrées à ces questions ; b) l'organisation de 200 visites dans des lieux de détention ; c) l'établissement du profil des principaux acteurs étatiques et non étatiques ayant commis des violations des droits humains et des atteintes à ces droits dans l'ensemble du pays afin d'amener ces personnes à en répondre et d'assurer le strict respect de la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits humains ; d) la publication de 2 rapports publics sur la situation des droits humains au Soudan du Sud portant sur une situation ou une région particulière, 2 rapports thématiques publics, et 3 rapports trimestriels et annuels sur les victimes civiles
- Renforcement des moyens d'action des organisations de la société civile et apport d'une assistance technique en vue de favoriser et de promouvoir une culture des droits humains, grâce aux mesures suivantes : a) renforcement des capacités opérationnelles des organisations de la société civile et appui à différentes parties prenantes aux fins de la promotion et de la protection des droits humains (par exemple, activités de surveillance, d'enquête, de collecte de preuves et de signalement concernant les violations des droits humains) et de la traduction en justice des auteurs de violations, grâce à la fourniture d'un appui technique, financier et logistique, et l'organisation de 150 actions de sensibilisation ; b) organisation d'événements médiatiques et de campagnes de sensibilisation et d'information sur les droits humains (Journée des droits de l'homme, journées internationales des personnes handicapées et des défenseurs des droits humains)
- Fourniture d'un appui technique aux organisations de la société civile et aux autorités locales afin d'améliorer et de protéger l'espace civique, l'objectif étant de donner à la société civile les moyens d'agir et d'aider les parties prenantes à élargir l'espace civique en organisant 12 réunions mensuelles sur l'espace civique et sa protection avec des organisations de la société civile et des institutions nationales des droits humains, et en entamant 5 dialogues multipartites avec les autorités locales sur la protection de l'espace civique et la participation du public dans le contexte des consultations sur la justice transitionnelle, le processus d'élaboration d'une constitution et les élections à venir
- Coordination aux niveaux national et infranational de campagnes d'information menées dans toute la zone de la Mission en vue de promouvoir la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et la lutte contre ce phénomène, notamment organisation et exécution de 12 activités de sensibilisation dans tout le pays, dont 4 ateliers et 4 émissions de radio, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » et de la Journée internationale des femmes, en concertation avec les ministères et les organisations de la société civile concernés
- Fourniture d'un soutien et d'une assistance technique destinés à renforcer les connaissances et les compétences des Forces unifiées nécessaires et d'autres parties au conflit en ce qui concerne les normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui touchent à la lutte contre

la violence sexuelle et aux droits de l'enfant, grâce à la tenue de réunions de coordination et d'activités de concertation mensuelles et à l'organisation de 6 sessions de formation ou ateliers

- Protection du droit à un procès équitable et des droits humains des personnes privées de liberté, y compris les personnes condamnées à mort, grâce à l'organisation de visites hebdomadaires dans des lieux de détention publics ou gérés par l'opposition dans l'ensemble du pays, et maintien d'un dialogue avec les parties prenantes étatiques et non étatiques concernées grâce à la fourniture d'un appui au Département de l'aide juridictionnelle du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, à la prestation d'une assistance à 5 programmes d'aide juridictionnelle gérés par des organisations de la société civile, ainsi qu'à la tenue de réunions mensuelles et de 11 ateliers de sensibilisation et séances de formation
- Fourniture d'un appui technique à l'état de droit et au système judiciaire dans le but d'améliorer les connaissances et les compétences de l'ensemble des acteurs du système de droit écrit, des tribunaux coutumiers et des forces de l'ordre grâce aux mesures suivantes : fourniture d'un soutien logistique et tenue de 11 ateliers de formation et de sensibilisation à l'intention des acteurs du système de justice ; fourniture d'un appui à l'Assemblée législative provisoire par l'examen de la nouvelle législation interne et la mise à disposition d'analyses juridiques afin de garantir la conformité de la législation aux normes internationales relatives aux droits humains ; organisation de 11 sessions de formation sur le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire à l'intention de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, du Service national de sécurité et de la Police nationale sud-soudanaise
- Fourniture d'un appui technique au Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, aux institutions nationales des droits humains et aux organisations de la société civile afin de faciliter l'opérationnalisation et le fonctionnement de la Commission vérité, réconciliation et apaisement, et d'autres mécanismes de justice transitionnelle et de reddition de comptes grâce aux mesures suivantes : a) organisation de 2 débats publics sur le projet de loi sur la Commission, conformément aux normes relatives aux droits humains et à l'Accord revitalisé ; b) conduite de 3 séances de formation sur les droits humains, la justice transitionnelle et l'établissement de rapports à l'intention des commissaires (membres de la Commission) ; c) en collaboration avec le Forum de justice transitionnelle et le Forum des droits humains, tenue de 10 séances de sensibilisation sur les attributions de la Commission et le rôle des organisations de la société civile dans le cadre des processus de justice transitionnelle et de la lutte contre l'impunité
- Fourniture d'un soutien et d'une assistance technique destinés à renforcer les connaissances et les compétences des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de la Police nationale sud-soudanaise et d'autres acteurs en ce qui concerne les normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui touchent à la lutte contre la violence sexuelle et aux droits de l'enfant, grâce aux mesures suivantes : a) tenue de réunions de coordination et d'activités de concertation mensuelles et organisation de 6 sessions de formation des formateurs ; b) organisation de 10 séances de formation postérieures au déploiement sur le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire à l'intention des Forces unifiées nécessaires afin de promouvoir l'intégration des droits humains dans la réforme du secteur de la sécurité
- Prestation d'un appui technique au Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, à l'Assemblée législative nationale provisoire et aux parties prenantes en ce qui concerne l'Examen périodique universel, notamment la participation au processus d'élaboration d'une constitution permanente afin de garantir la consolidation de la charte des droits dans la Constitution : organisation de 2 réunions de consultation et de travail sur les mécanismes des droits humains afin de renforcer les capacités des membres du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles chargés d'établir et de valider les rapports du Gouvernement soumis aux organes conventionnels des Nations Unies, aide à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'Examen périodique universel et par les organes conventionnels, et promotion de l'accession aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains
- Fourniture d'un appui technique à la Commission des droits humains du Soudan du Sud en vue de la conduite de 3 visites de terrain visant à faciliter l'exécution de son mandat de promotion et de protection des droits humains ; organisation de 5 événements publics, en collaboration avec des organisations de la société civile, afin d'améliorer la surveillance et le signalement des violations des libertés fondamentales, notamment les cas de discours haineux et d'incitation à la violence

- Exécution d'activités visant à aider le Gouvernement à suivre les cas présumés d'emploi d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques constituant une violation de la Convention sur les armes à sous-munitions et d'autres instruments réglementant l'usage d'armes explosives, à enquêter sur ces cas, à les vérifier et à en rendre compte
- Mise en place d'activités destinées à inciter la population locale et la Police nationale sud-soudanaise à mettre en commun des informations sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, notamment sur les mécanismes de signalement, par l'organisation de 20 ateliers de sensibilisation et de programmes d'information à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, des responsables locaux, des organisations de la société civile et des représentants des jeunes et des femmes
- Conduite d'une campagne de communication nationale sur les activités prescrites de la Mission consistant à surveiller et à vérifier la situation relative aux droits humains et à en rendre compte de manière impartiale, ainsi qu'à lutter contre l'impunité des auteurs de violations et d'exactions, au moyen des mesures suivantes : a) production de 35 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux ; b) diffusion, sur Radio Miraya, de 8 messages d'intérêt public et de 40 épisodes d'une heure du programme axé sur les droits humains intitulé « Your Rights » ; c) organisation de 2 activités de sensibilisation et distribution de produits promotionnels pour faire connaître la Journée de l'enfant africain, la Journée internationale des femmes, la Journée des droits de l'homme et les 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, soit directement auprès de la population locale soit par l'intermédiaire de plateformes digitales ou radiophoniques

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de signalement concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

2.2.1 Pas d'augmentation du nombre de victimes confirmées d'exactions et de violations, notamment de violences sexuelles liées aux conflits, en particulier parmi les femmes et les filles (2021/22 : 278 ; 2022/23 : 183 ; 2023/24 : 180)

2.2.2 Rapports traitant des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre au Soudan du Sud qui sont établis par des acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment des organisations non gouvernementales et de la société civile internationales et nationales (2021/22 : 1 ; 2022/23 : 4 ; 2023/24 : 4)

Produits

- Renforcement des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information afin de détecter, de prévenir et de combattre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment par l'organisation de 4 réunions du groupe de travail sur lesdits arrangements et de 1 atelier de formation à l'intention de ses membres, et établissement de 3 rapports trimestriels et de 1 synthèse annuelle sur les caractéristiques et l'évolution des violences sexuelles liées aux conflits
- Organisation et tenue, avec des représentants des parties au conflit, de 5 réunions destinées à assurer le suivi et à appuyer la mise en application des engagements pris au regard de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Conformément à la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle en période de conflit armé, organisation et tenue de 4 réunions du cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits destinées à améliorer la coordination entre les acteurs participant à des activités de sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits et de lutte contre celles-ci, et à établir des cadres de consultation mixte dans 5 États
- Organisation de visites sur le terrain et de 6 séances de formation sur l'établissement et le suivi des indicateurs d'alerte rapide en matière de violence sexuelle liée aux conflits dans le cadre des processus

électoraux, à l'intention de différentes parties prenantes, notamment de ministères, d'organisations de la société civile, de défenseurs des droits humains et de groupes vulnérables

- Apport d'une assistance et d'un soutien techniques à la Direction de la justice militaire et à d'autres institutions judiciaires afin de renforcer leurs capacités techniques et le cadre juridique régissant la justice militaire au Soudan du Sud et d'amener les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits à répondre de leurs actes, notamment grâce à la fourniture d'un appui à 5 tribunaux militaires généraux mobiles et à l'organisation de 3 ateliers ou séances de formation
- Organisation de 25 ateliers communautaires ciblant les populations locales, les membres de la Police nationale sud-soudanaise, les représentants d'autres forces de l'ordre et les acteurs de la société civile, afin de sensibiliser les participants aux menaces que posent la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence contre les enfants et de renforcer les activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de signalement concernant les exactions et les violations commises dans tous les États

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.3 Amélioration des mesures de prévention et instauration, par les principaux acteurs concernés, de conditions propices à la protection des enfants touchés par le conflit armé, la violence, la maltraitance et l'exploitation

2.3.1 Nombre confirmé d'enfants victimes de violations graves – enrôlement dans des forces ou des groupes armés, viol ou autres formes de violence sexuelle, meurtre, atteintes à l'intégrité physique ou enlèvement, notamment (2021/22 : 339 ; 2022/23 : 55 ; 2023/24 : 340)

2.3.2 Nombre d'affaires de violation grave des droits de l'enfant ayant fait l'objet d'un jugement (2021/22 : s.o. ; 2022/23 : s.o. ; 2023/24 : 2)

2.3.3 Diminution du nombre d'écoles occupées par les parties au conflit (2021/22 : 17 ; 2022/23 : 17 ; 2023/24 : 21)

Produits

- Activités de surveillance, d'enquête et de vérification relatives aux violations graves commises contre des enfants par les forces et groupes armés et signalement de ces violations au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil, ainsi qu'au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, y compris par des contributions au rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés
- Établissement de rapports trimestriels sur les tendances relatives aux violations des droits de l'enfant (notes horizontales globales) au Soudan du Sud (4 notes prévues chaque année)
- Coordination des activités de protection de l'enfance moyennant l'organisation de 4 réunions de haut niveau de l'équipe spéciale de pays du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé et de 6 réunions du groupe de travail technique de ce mécanisme, à Djouba, avec des acteurs œuvrant à la protection de l'enfance
- Organisation, au niveau national, de 4 ateliers à l'intention de toutes les parties au conflit et de 4 séances de sensibilisation, tenues à Djouba, destinées aux acteurs et partenaires œuvrant à la protection de l'enfance, le but étant de consolider le mécanisme de surveillance, de vérification, d'analyse et de communication de l'information concernant les atteintes et les violations graves commises contre des enfants, et tenue, dans les bureaux locaux de la Mission, de 40 séances de formation sur la protection de l'enfance et les violations graves perpétrées contre des enfants, à l'intention des parties au conflit, des autorités centrales et locales et des organisations de la société civile
- Fourniture d'un appui à l'exécution du Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants au Soudan du Sud, y compris les ordres du commandement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les injonctions interdisant et criminalisant le

recrutement et l'emploi d'enfants, le viol et les violences sexuelles, les attaques visant des écoles et des hôpitaux et l'occupation et l'utilisation de ces établissements par les forces et les groupes armés, et suivi de l'exécution de ces ordres et injonctions, afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et de combattre l'impunité, en organisant 2 séances de formation destinées aux juristes militaires et aux forces de l'ordre

Facteurs externes

Les parties au conflit s'emploient activement à mettre en œuvre l'Accord revitalisé ; le nouvel ordre politique est accepté par toutes les parties prenantes au processus de paix ; les parties au conflit s'engagent sans réserve à libérer tous les enfants associés aux forces et groupes armés, notamment en mettant en œuvre un plan d'action global et en autorisant l'accès sans entrave à leurs zones de cantonnement et à leurs casernes au cours du processus d'identification, de vérification, de contrôle et d'enregistrement de ces enfants.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 2 (Activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits)

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | | VNU | | | Total |
|---|---|---------|---------|---------|----|--|----------|------------|---------------|--|---|---------------|-------|
| | SGA-SSG | D-2-D-1 | P-5-P-4 | P-3-P-2 | SM | Total partiel | AN | GN | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | Total partiel | |
| Division des droits de l'homme | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | 1 | 18 | 22 | 2 | 43 | 14 | 18 | 32 | 29 | – | 29 | 104 |
| Postes proposés 2023/24 | – | 1 | 18 | 22 | 2 | 43 | 14 | 18 | 32 | 29 | – | 29 | 104 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Groupe de la protection de l'enfance | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 3 | 6 | – | 9 | 7 | 6 | 13 | 7 | – | 7 | 29 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 3 | 6 | – | 9 | 11 | 2 | 13 | 7 | – | 7 | 29 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | 4 | (4) | – | – | – | – | – |
| Groupe des questions de genre | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 2 | 2 | 1 | 5 | 7 | 1 | 8 | 2 | – | 2 | 15 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 2 | 2 | 1 | 5 | 7 | 1 | 8 | 2 | – | 2 | 15 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Division de l'information et de la communication | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 2 | 2 | 3 | 7 | 1 | 24 | 25 | 4 | – | 4 | 36 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 2 | 2 | 3 | 7 | 1 | 24 | 25 | 4 | – | 4 | 36 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | | VNU | | | Total |
|--------------------------|---|---------|---------|---------|----|--|----------|------------|---------------|--|---|---------------|-------|
| | SGA-SSG | D-2-D-1 | P-5-P-4 | P-3-P-2 | SM | Total partiel | AN | GN | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | Total partiel | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | 1 | 25 | 32 | 6 | 64 | 29 | 49 | 78 | 42 | – | 42 | 184 |
| Postes proposés 2023/24 | – | 1 | 25 | 32 | 6 | 64 | 33 | 45 | 78 | 42 | – | 42 | 184 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | 4 | (4) | – | – | – | – | – |

Administrateurs recrutés sur le plan national : augmentation de 4 postes

Agents des services généraux recrutés sur le plan national : diminution de 4 postes

70. Le tableau 6 récapitule les changements proposés pour la composante 2 (Activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits).

Tableau 6

Changements proposés : composante 2 (Activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits)

| Unité administrative | Changement proposé | Postes et emplois concernés | | Origine ou destination du transfert ou type de transformation |
|--------------------------------------|--------------------|-----------------------------|-------------|---|
| | | Nombre | Répartition | |
| Groupe de la protection de l'enfance | Suppression | (4) | GN | |
| | Création | 4 | AN | |
| Total | | – | | |

71. Le Groupe de la protection de l'enfance est chargé d'assurer une surveillance, de mener des enquêtes, de procéder à des vérifications et de rassembler des informations exactes, opportunes, objectives et fiables concernant les six violations graves commises à l'encontre des enfants par les forces et les groupes armés, et d'en faire rapport au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé. De plus, conformément aux résolutions [1539 \(2004\)](#) et [1612 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité, le personnel chargé de la protection de l'enfance a pour mandat d'échanger avec les acteurs étatiques et non étatiques afin d'élaborer et d'exécuter des plans d'action visant à faire cesser et prévenir les violations graves à l'encontre des enfants. Le 7 février 2020, avec l'appui de l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) des Nations Unies, le Gouvernement sud-soudanais a signé le Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants au Soudan du Sud. L'ONU s'est engagée à aider les parties à mettre ce dernier en œuvre. Cet engagement a accru le volume de travail du personnel chargé de la protection de l'enfance, qui doit désormais assurer des fonctions de liaison, de coordination et de dialogue avec les hauts représentants du Gouvernement, les responsables militaires et les membres des comités techniques au niveau national et étatique s'agissant de l'exécution du Plan d'action. Cela suppose

une intensification significative des activités de liaison et des échanges avec les acteurs étatiques et non étatiques, notamment les comités techniques chargés du contrôle, ainsi que des ateliers de formation, des séances d'information et des campagnes de sensibilisation, dans le but de mettre en œuvre le Plan d'action. Ces nouvelles fonctions consistent, entre autres, à assurer la coordination avec les équipes conjointes de vérification, notamment les officiers militaires de haut rang des différentes forces et les hauts responsables du Gouvernement, afin de mener des missions de vérification dans les casernes et les sites militaires dans l'ensemble du pays, l'objectif étant de recenser les enfants susceptibles d'être libérés des rangs des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et d'autres groupes armés. Elles consistent également à échanger avec les hauts responsables membres des comités techniques afin d'appuyer le contrôle de la mise en œuvre du Plan d'action. À Yambio, Aweil, Rumbek et Kuacjok, les agents des services généraux recrutés sur le plan national assurent actuellement ces fonctions, qui dépassent le cadre de leurs responsabilités.

72. Au regard des éléments susmentionnés, il est proposé de supprimer quatre postes d'assistant(e) (gestion des programmes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et, à la place, de créer quatre postes de spécialiste de la protection de l'enfance (adjoint(e) de 1^{re} classe) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) afin de renforcer les capacités du Groupe de la protection de l'enfance grâce à des postes dont les fonctions correspondent aux nouvelles responsabilités, lesquelles requièrent d'échanger régulièrement avec de hauts responsables pour appuyer l'exécution du mandat du Groupe.

Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

73. Pendant l'exercice 2023/24, la MINUSS continuera de soutenir ses partenaires humanitaires, selon les besoins et dans les limites de ses capacités, pour créer un environnement plus propice à l'acheminement de l'aide, en particulier dans les zones où la population est la plus vulnérable, par exemple dans les zones de déplacement et de retour, et assurer la protection des civils, notamment des travailleurs humanitaires. Si besoin, à la demande des travailleurs humanitaires et dans le cadre des mécanismes établis, la MINUSS assurera la protection des convois humanitaires. En application de son mandat, elle poursuivra son étroite coordination avec les partenaires humanitaires afin de répondre aux besoins de protection immédiats de la population.

74. Les activités menées au titre de la lutte antimines resteront essentielles, qu'il s'agisse de repérer et de neutraliser des engins explosifs, d'organiser des séances de formation sur les risques qu'ils représentent dans des endroits choisis en priorité pour faciliter les actions humanitaires, ou encore d'aider les civils qui en éprouvent le besoin à accéder à des services d'assistance ou autres.

75. En coordination avec les partenaires humanitaires, la Mission continuera de collaborer avec les acteurs nationaux concernés pour promouvoir l'accès humanitaire dans les zones de retour ou dans les lieux où les besoins en matière de protection sont les plus urgents. De plus, elle soutiendra les activités de sensibilisation de la communauté humanitaire afin de faciliter un financement rapide et accru, et une approche intégrée pour renforcer les efforts humanitaires et les efforts de développement et de consolidation de la paix.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès humanitaire

3.1.1 Diminution du nombre de problèmes liés à l'accès humanitaire (2021/22 : 559 ; 2022/23 : 545 ; 2023/24 : 495)

3.1.2 Portion des itinéraires désignés comme prioritaires par la MINUSS et les acteurs humanitaires sur laquelle ont été menées des inspections, des opérations de déminage ou des missions de vérification, ou pour laquelle des escortes ont été prévues afin d'atténuer les risques liés aux mines terrestres ou aux munitions non explosées et de permettre aux intervenants de circuler librement (2021/22 : 3 638 kilomètres ; 2022/23 : 5 600 kilomètres ; 2023/24 : 4 000 kilomètres)

Produits

- Travail de coordination avec les acteurs de l'aide humanitaire et du développement aux niveaux national et étatique afin de garantir le partage des informations en temps utile et la concordance des plans et des priorités, le but étant d'améliorer l'accès des intervenants humanitaires et les conditions d'exécution de l'action humanitaire
- Opérations de repérage et de déminage dans 400 villages situés dans des sites considérés comme prioritaires par la MINUSS et les intervenants humanitaires ; vérification de toutes les aires de poser d'hélicoptères et bandes d'atterrissage, dans les 72 heures suivant l'attribution des missions par la MINUSS ; escorte de convois et contrôle de la sécurité des routes afin de garantir la liberté de circulation
- 300 jours de patrouille de l'unité fluviale visant à permettre aux organismes humanitaires des Nations Unies et aux autres acteurs humanitaires de circuler en toute sécurité le long du Nil Blanc (6 patrouilles aller-retour d'escorte sur barges, 50 jours par patrouille)
- 4 200 jours de patrouille visant à garantir aux organismes humanitaires un accès sûr aux aéroports, aux routes et à d'autres sites (350 jours de patrouille par mois pendant 12 mois)
- Contribution à la compréhension du contexte du conflit, dans une optique locale, grâce à la tenue de réunions d'information organisées ponctuellement à la demande des organisations humanitaires nationales et internationales
- Réalisation d'une campagne multimédia nationale destinée à promouvoir le mandat et les réalisations de la Mission pour ce qui est de faciliter l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire, grâce à la production de 80 produits multimédias, notamment des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux, qui seront diffusés sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse ; production de 40 programmes radiophoniques d'une heure intitulés « Working Together », axés sur les activités humanitaires menées en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Amélioration de la sécurité du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et des autres parties désignées et renforcement de la liberté de circulation

3.2.1 Pas d'augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité impliquant le personnel des Nations Unies ou d'autres parties désignées, les biens et les installations situés autour du périmètre des complexes de la MINUSS et des camps de déplacés (2021/22 : 402 ; 2022/23 : 400 ; 2023/24 : 400)

3.2.2 Diminution du nombre de violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces concernant la MINUSS, son personnel, ses biens et ses installations dans l'ensemble du Soudan du Sud (2021/22 : 109 ; 2022/23 : 263 ; 2023/24 : 109)

3.2.3 Pourcentage du personnel des Nations Unies et d'organismes humanitaires sensibilisés au danger que posent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre dans le cadre de stages sur la sécurité et la sûreté en mission, de cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison et de formations particulières organisées à la demande des composantes de la Mission et des partenaires humanitaires (2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

Produits

- Échanges réguliers, aux niveaux national et local, avec des représentants du Gouvernement sud-soudanais concernant le mandat de la MINUSS et les violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces, notamment les restrictions à la liberté de circulation du personnel de la Mission ayant une incidence sur l'exécution de son mandat, l'objectif étant d'obtenir une meilleure adhésion aux dispositions de l'accord
- Organisation, avec la participation de représentants du Gouvernement, de 10 ateliers ou activités de sensibilisation à l'intention des principales parties prenantes, notamment des fonctionnaires des institutions judiciaires ou des institutions chargées de la sécurité, en vue de mieux faire connaître l'ONU et de promouvoir le respect de l'accord sur le statut des forces, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des autres conventions internationales pertinentes
- Organisation de séances de sensibilisation au problème des mines et des restes explosifs de guerre, visant à informer les membres du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires des dangers courus et à leur indiquer comment agir dans une zone minée
- Diffusion à l'intention des parties prenantes, sur une base mensuelle, d'informations et de directives relatives à la lutte antimines, et fourniture de cartes ou d'autres informations ciblées en réponse à des demandes ponctuelles
- Mise en place d'un périmètre de sécurité dans 22 sites de la MINUSS, y compris dans les bases opérationnelles de compagnie
- Action de plaidoyer auprès des autorités nationales compétentes (notamment les agents des services d'immigration et les responsables de la sécurité dans les aéroports) et échanges quotidiens avec elles concernant la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et les violations de l'accord sur le statut des forces

Facteurs externes

L'application de l'Accord revitalisé et le processus de paix progressent ; la situation économique influe sur les conditions de retour et de réintégration des personnes déplacées ; les autorités gouvernementales, les acteurs militaires et les groupes armés s'engagent sans réserve à respecter l'accord sur le statut des forces, la liberté de circulation et l'inviolabilité des camps de déplacés.

Tableau 7

Ressources humaines : composante 3 (Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire)

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | VNU | | | Total | |
|--|---|---------|---------|---------|----|--|----|----|---------------|--|---|-------|---------------|
| | SGA-SSG | D-2-D-1 | P-5-P-4 | P-3-P-2 | SM | Total partiel | AN | GN | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | | Total partiel |
| Division des affaires civiles | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 2 | 6 | – | 8 | 5 | – | 5 | 5 | – | 5 | 18 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 2 | 6 | – | 8 | 5 | – | 5 | 5 | – | 5 | 18 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Section de la protection, de la transition et de la réintégration | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 2 | 4 | 1 | 7 | – | 12 | 12 | 5 | – | 5 | 24 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 2 | 4 | 1 | 7 | – | 12 | 12 | 5 | – | 5 | 24 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Division de l'information et de la communication | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 1 | 1 | 1 | 3 | – | 9 | 9 | 2 | – | 2 | 14 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 1 | 1 | 1 | 3 | – | 9 | 9 | 2 | – | 2 | 14 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 5 | 11 | 2 | 18 | 5 | 21 | 26 | 12 | – | 12 | 56 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 5 | 11 | 2 | 18 | 5 | 21 | 26 | 12 | – | 12 | 56 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

Composante 4 : appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix

76. Étant donné que l'Accord revitalisé prévoit une révision de la Constitution et la rédaction d'une constitution définitive à l'issue de consultations publiques approfondies, la Mission continuera d'exercer ses bons offices et d'utiliser ses capacités à dispenser des conseils techniques afin de soutenir efficacement le processus d'élaboration d'une constitution et d'élargir l'espace politique et civique, ainsi que de faire mieux connaître ce processus à un large éventail de parties prenantes, notamment les partis politiques, les organisations de la société civile, les médias et les groupes de femmes et de jeunes, et de les encourager à y participer. D'une manière plus générale, elle continuera d'intensifier sa collaboration avec toutes les parties concernées et de renforcer son soutien aux activités qui peuvent contribuer à consolider la paix et à élargir l'espace politique, l'objectif étant de rendre le processus décisionnel plus participatif et plus responsable. Il s'agira notamment

d'organiser des ateliers multipartites et des forums de dialogue avec les partis politiques, les groupes de femmes, les acteurs de la société civile et les groupes confessionnels ainsi que d'organiser sur Radio Miraya des ateliers et des tables rondes sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Ce faisant, la Mission continuera de promouvoir le dialogue sur les principaux éléments de la révision de la Constitution et des opérations électorales et d'appuyer la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation des besoins électoraux.

77. Demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2567 \(2021\)](#), l'évaluation des besoins menée en 2021 a montré que, pour que les élections jouissent d'une vaste confiance au sein de la population et conduisent à une acceptation pacifique des résultats, il fallait veiller à ce que le système politique et électoral du Soudan du Sud respecte l'état de droit et les droits humains. Elle a aussi indiqué que les réformes constitutionnelles et juridiques envisagées dans le processus de paix offraient une occasion importante d'obtenir une véritable participation aux prises de décision, qui influencerait la manière dont les élections se dérouleraient et dont les résultats seraient acceptés au bout du compte, et elle a révélé que les opérations électorales au Soudan du Sud seraient extrêmement complexes et longues, compte tenu des graves problèmes d'infrastructure, des questions de sécurité, de l'incapacité d'accéder à de larges pans du territoire durant la saison des pluies, du taux d'illettrisme et de la difficulté que connaissent bon nombre de Sud-Soudanais à prouver leur âge et leur citoyenneté.

78. En conséquence, la MINUSS prévoit que ses activités d'assistance et d'appui consisteront, entre autres, à soutenir les efforts faits par les autorités sud-soudanaises en vue de rédiger une constitution permanente, d'atténuer les risques de tensions tout au long de la période électorale et d'assurer la participation pleine, égale et effective, en toute sécurité, des candidates et des électrices, à tous les niveaux et à toutes les phases du processus électoral, ainsi que la participation des Sud-Soudanaises et Sud-Soudanais déplacés et réfugiés.

79. Les travaux de la Mission relatifs aux élections vont s'intensifier considérablement au cours de l'exercice 2023/24. Compte tenu de la complexité du système électoral qu'il est prévu d'adopter et si, comme cela est actuellement envisagé, les élections nationales et locales sont tenues simultanément, il faudra huit bulletins de vote différents pour chaque électeur ou électrice. Pour faire face à ces difficultés, la taille du dispositif électoral devra être augmentée, ce qui impliquera la mise en place d'activités de sensibilisation destinées à permettre à l'autorité de gestion des élections de collaborer avec les partis politiques, les candidates et candidats et l'électorat. L'assistance électorale apportée par la MINUSS concernera notamment les domaines suivants : questions juridiques et questions de procédure, mise en place d'infrastructures électorales aux niveaux national et infranational, planification, opérations, inscriptions sur les listes électorales, sécurité des élections, gestion de l'informatique et des bases de données, désignation des candidates et candidats, relations extérieures, formation des médias, éducation civique et électorale, et fourniture d'une assistance technique aux partenaires institutionnels concernés (ministères de tutelle et personnel permanent de la Commission électorale nationale). La Mission s'attachera également à faciliter le renforcement de la participation au processus électoral des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des groupes marginalisés sur le plan politique.

80. Une fois que le projet de loi portant sur la rédaction de la constitution aura été adopté par l'Assemblée législative nationale et que la Commission nationale de révision constitutionnelle, la Commission électorale nationale, le Conseil des partis politiques et d'autres organes constitutionnels et électoraux auront été établis, la Mission apportera également une assistance technique à ces entités. En outre, elle

continuera d'appuyer le programme général de réforme, et notamment de promouvoir des réformes législatives et institutionnelles clés destinées à améliorer la transparence, l'application du principe de responsabilité et les dispositifs de contrôle.

81. Au cours de l'exercice 2023/24, la MINUSS continuera de fournir une assistance technique et des conseils aux organes de contrôle, à savoir la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, ainsi qu'aux institutions créées en application de l'Accord revitalisé. Il s'agira notamment de déployer, aux niveaux stratégique et opérationnel, des spécialistes qui seront chargés d'apporter un appui thématique, en particulier dans les domaines liés à la mise en place et au fonctionnement des principales institutions et dispositions transitoires.

82. Afin de permettre une réelle cohésion entre les bons offices et l'assistance électorale, la MINUSS jouera un rôle fédérateur entre le système des Nations Unies et la communauté internationale pour intensifier les efforts visant à créer des conditions propices à la tenue d'élections crédibles et pacifiques à la fin de la période de transition. Elle s'attachera notamment à : apporter un soutien à la planification et à la budgétisation initiales des opérations électorales ; fournir des conseils et une aide techniques en faveur de la création d'un cadre électoral en vue d'élections crédibles dont les résultats seront acceptés, y compris des éléments d'ordre constitutionnel ; appuyer l'élaboration de lois, de règlements et d'un code de conduite, en tenant compte à la fois des aspects juridiques et des difficultés de mise en œuvre ; soutenir les mesures visant à assurer la sécurité des élections ; régler les litiges électoraux ; aider, le moment venu, les institutions nationales à tenir des élections pacifiques, crédibles et dont les résultats seront acceptés.

83. Le renforcement des partenariats avec l'IGAD, l'Union africaine, la Troïka (États-Unis d'Amérique, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), l'Union européenne, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes continuera d'être essentiel pour aider de manière coordonnée le Gouvernement à faire progresser le processus de paix. La MINUSS mettra l'accent sur les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, notamment pour ce qui est de faire appliquer la disposition de l'Accord revitalisé exigeant la présence de 35 % de femmes à tous les niveaux de responsabilité et de garantir une participation réelle des femmes à l'élaboration d'une constitution et aux processus électoraux.

84. Les activités de communication stratégique et d'information menées en vue de favoriser l'application de l'Accord revitalisé et les messages communiqués dans ce cadre continueront d'être axés sur la sensibilisation aux questions relatives au processus de paix et à la réconciliation. En outre, tirant parti de sa présence dans tout le pays et de ses nombreux échanges avec les parties prenantes nationales et locales, la Mission continuera de s'employer à renforcer la confiance et à faciliter le rapprochement entre les parties à l'Accord revitalisé et la population afin de maintenir une dynamique positive en faveur de la paix, en menant des activités de sensibilisation, en diffusant des informations et en offrant ses bons offices.

85. La MINUSS continuera de renforcer les interactions entre les parties prenantes nationales et infranationales au moyen de la promotion de la participation politique et citoyenne, afin d'aider à porter la voix des populations locales au niveau national et ainsi de faire mieux connaître les causes profondes des conflits, l'objectif étant de faire réagir les autorités nationales. Par ailleurs, elle organisera des réunions et favorisera les canaux de communication entre le Gouvernement national, les administrations des États fédérés et les responsables communautaires, afin de faciliter la compréhension commune des questions et de susciter une réponse collective et

coordonnée ; elle encouragera le dialogue et les discussions aux niveaux national et infranational en vue d'instaurer la confiance et de contribuer à l'instauration d'un environnement propice à la communication ouverte ; elle continuera de mettre à la disposition des responsables nationaux et infranationaux des plateformes leur permettant de dialoguer avec la société civile, les femmes, les jeunes et les dirigeantes et dirigeants communautaires dans le cadre de ses différents forums des partis politiques. L'organisation de forums de gouvernance réguliers permettra aux responsables politiques d'interagir avec leur électorat et avec des spécialistes internationaux, ce qui contribuera à renforcer la confiance et à favoriser l'élaboration des politiques.

86. Afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et le processus de paix, la Mission s'emploiera à alimenter et à renforcer les capacités dont dispose l'autorité nationale de lutte antimines en matière de coordination et de priorisation des services de détection des mines et de déminage, en mettant en place des activités conjointes de planification et de suivi de ces services, en coorganisant des manifestations et des réunions thématiques, et, occasionnellement, en menant des campagnes collectives de sensibilisation.

87. Bien que l'Accord revitalisé prévoie des dispositions en faveur de l'égalité des genres, le manque de volonté politique dans ce domaine reste le principal obstacle à la nomination de femmes à des fonctions publiques dans le cadre des modalités de partage du pouvoir aux niveaux national et infranational. La Mission continuera de soutenir les femmes qui occupent déjà des postes dans la fonction publique en tant que ministres, gouverneurs, commissaires ou encore membres de corps législatifs locaux ou nationaux, pour les aider à s'acquitter efficacement de leurs responsabilités et à mettre en valeur leurs qualités de dirigeantes durant la période de transition et au-delà. En particulier, elle fournira une assistance technique et des services consultatifs concernant les processus législatifs relatifs aux lois prioritaires, s'emploiera à renforcer les capacités des institutions nationales et infranationales en matière de prise en compte des questions de genre dans la gouvernance démocratique ainsi que les capacités des institutions du secteur de la sécurité, et contribuera à porter plus haut la voix des femmes et à promouvoir la responsabilité en soutenant des organisations de la société civile dirigées par des femmes. Dans cette perspective, l'une des stratégies clés de la Mission sera de mettre en commun et d'adopter les meilleures pratiques mondiales pertinentes, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

4.1 Progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix et promotion du processus de paix, y compris concernant la feuille de route pour une fin pacifique et démocratique de la période de transition prévue par l'Accord revitalisé

4.1.1 Nombre d'institutions de préparation à la transition et de transition prévues dans l'Accord revitalisé qui sont restructurées, reconstituées et opérationnelles (2021/22 : 9 ; 2022/23 : 31 ; 2023/24 : 31)

4.1.2 Nombre de tâches visées dans l'Accord revitalisé et dans la feuille de route qui ont été accomplies (2021/22 : 6 ; 2022/23 : 60 ; 2023/24 : 91)

4.1.3 Nombre d'institutions gouvernementales nationales atteignant le quota de 35 % de femmes (2020/21 : s.o. ; 2022/23 : s.o. ; 2023/24 : 4)

Produits

- Offre de bons offices aux parties au conflit pour le règlement des litiges, d'un appui à l'élaboration de politiques nationales tenant compte des questions de genre et reposant sur un processus de prise de décisions transparent, participatif et responsable, et d'un appui stratégique pour améliorer la participation

des femmes à tous les niveaux et à toutes les étapes de la gouvernance, y compris un appui au Forum des dirigeantes sud-soudanaises

- Fourniture, s'il y a lieu, de conseils, d'une assistance technique et d'un appui opérationnel, en tenant dûment compte des questions de genre, des questions relatives à la jeunesse et des résultats principaux, au Gouvernement, en premier lieu, ainsi qu'au Parlement et aux institutions et organes de contrôle créés en application de l'Accord revitalisé, afin d'accroître leur capacité à s'acquitter de leurs mandats prioritaires, notamment concernant les dispositions relatives à l'égalité des genres, et de favoriser une gouvernance efficace, transparente et à l'écoute, à l'appui du programme de réforme général, dans le respect de l'Accord revitalisé
- Fourniture de conseils techniques et facilitation des discussions afin de mieux faire comprendre l'Accord revitalisé et d'accroître l'engagement à le respecter aux niveaux national et infranational, dans le cadre de 2 forums de consultation destinés aux représentantes et représentants des parties à l'Accord, des parties prenantes et de la société civile
- Organisation et tenue de 6 forums et ateliers avec des représentants des partis politiques et les principaux acteurs de la société civile, y compris des représentantes d'associations de femmes et de jeunes, afin de favoriser l'ouverture de l'espace politique et la participation à la vie politique de multiples acteurs de la sphère politique et de la société civile ; organisation de 24 réunions avec des parties prenantes sud-soudanaises, notamment des groupes confessionnels, des représentants des personnes en situation de handicap, des associations de jeunes, des organisations de femmes et des membres du milieu universitaire, pour débattre de questions essentielles et favoriser un dialogue libre et ouvert ainsi que la participation pleine et entière à la vie politique
- Promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et des mesures prescrites dans l'Accord revitalisé en faveur de l'égalité des genres, y compris le quota visant à renforcer la représentation et la pleine participation des femmes au sein des institutions gouvernementales, notamment au regard de l'élaboration d'une constitution et des processus électoraux, par les moyens suivants : a) sensibilisation des femmes membres d'organisations de la société civile ; b) tenue de 30 forums de femmes pour la paix au niveau infranational et de 4 forums à l'échelon national afin de favoriser le dialogue et les échanges à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ; c) appui à la tenue d'un atelier sur la participation des femmes à la prise de décisions publiques et aux processus de paix, en application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, ciblant les principales parties prenantes et les personnalités influentes de l'Assemblée législative nationale, des partis politiques et des organisations de la société civile ; d) organisation de 10 forums de femmes et de 1 forum national destinés à faciliter le renforcement des organisations de la société civile et des campagnes en faveur de la participation des femmes au processus de paix
- Promotion de la justice transitionnelle et de l'obligation de rendre des comptes et, à cette fin, fourniture d'une assistance technique en vue de la création et du lancement de mécanismes de justice transitionnelle, notamment la Commission vérité, réconciliation et apaisement, et de l'organisation de 10 activités de sensibilisation visant à favoriser l'instauration de conditions propices à la mise en place de processus de justice transitionnelle
- Fourniture de conseils techniques et d'un encadrement à l'autorité nationale de lutte antimines grâce à l'organisation de 50 forums, dialogues, ateliers et autres manifestations visant à alimenter et à renforcer les capacités existantes de cette entité en matière de coordination et de priorisation des services de détection des mines et de déminage, l'objectif étant de faire passer à plus de 500 le nombre de tâches attribuées par l'autorité
- Appui aux activités visant à faciliter le rapprochement et à renforcer la confiance entre les autorités gouvernementales et les responsables de l'opposition et entre les populations des régions contrôlées par le Gouvernement et celles des régions contrôlées par l'opposition, et, à cette fin, organisation de 20 forums de dialogue, visites d'échange, rassemblements publics et autres manifestations, l'accent étant mis sur l'intégration et la participation des femmes et des jeunes, dans le but de promouvoir le processus de paix national

- Appui au renforcement du rôle que jouent les parties prenantes à l'échelle locale – notamment les acteurs non étatiques, les villages, les campements pastoraux, les associations de chefs et les associations de femmes et de jeunes – dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, au moyen de l'organisation de 10 forums, dialogues, ateliers et autres manifestations
- Organisation d'une campagne de communication nationale à l'appui du processus de paix, consistant en :
 - a) 25 activités de sensibilisation visant à promouvoir la paix et la réconciliation nationale, menées localement ou par l'intermédiaire de plateformes en ligne et de radios ;
 - b) la production et la diffusion de supports promotionnels, tels que des exemplaires de l'Accord revitalisé ou des documents d'information sur les élections ;
 - c) la production de 160 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux, à diffuser sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse ;
 - d) la diffusion radiophonique de 40 émissions d'une heure de la série « Democracy in Action » (La démocratie à l'œuvre) et de 40 émissions de deux heures de la série « Round Table » (Table ronde), axées sur la paix et les élections

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.2 Les institutions créées en application de l'Accord revitalisé pour suivre et coordonner sa mise en œuvre reçoivent un appui et s'acquittent de leur mandat en veillant à une participation et une représentation adéquates des femmes

4.2.1 La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, y compris de représentantes des femmes sud-soudanaises, pour superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé (2021/22 : 6 ; 2022/23 : 12 ; 2023/24 : 12)

4.2.2 Les 9 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité sont prêtes à intervenir et donnent rapidement suite aux plaintes pour violation du cessez-le-feu

4.2.3 La direction du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, pour superviser les travaux des équipes de surveillance et de vérification et veiller à l'efficacité et à l'efficience de la surveillance, de la vérification et de la communication des progrès réalisés dans le respect du cessez-le-feu permanent et des dispositions transitoires de sécurité (2021/22 : s.o. ; 2022/23 : s.o. ; 2023/24 : 12)

Produits

- Offre de bons offices afin d'aider la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée à superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, notamment grâce à la participation à 12 réunions de la Commission
- Promotion d'une action et d'un soutien coordonnés et cohérents de la communauté internationale à l'application de l'Accord revitalisé et aux travaux de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, par la tenue de 10 forums de discussion avec le corps diplomatique, de réunions régulières avec les bureaux de liaison de l'IGAD et de l'Union africaine au Soudan du Sud et de réunions hebdomadaires avec l'Union européenne et la Troïka
- Offre de bons offices pour renforcer les partenariats avec les entités régionales et les autres partenaires, notamment l'Union africaine, l'IGAD, le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, la Troïka, l'Union européenne et la communauté internationale dans son ensemble pour faire avancer le processus de paix et garantir la coordination des interventions prioritaires, telles que le soutien

au processus permanent d'élaboration de la constitution, à la tenue d'élections pacifiques et inclusives et à la réforme du secteur de la sécurité

- Mise en place d'espaces de dialogue stratégiques aux niveaux national et régional destinés à permettre de coordonner les efforts, de mobiliser les partenaires régionaux et internationaux et de les inciter à participer aux campagnes stratégiques de sensibilisation, et d'encourager les institutions nationales et les parties prenantes concernées à prendre des mesures adaptées
- Appui au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, par les moyens suivants : participation à 12 réunions de la direction du Mécanisme ; offre de logements et d'un soutien administratif et logistique aux équipes de surveillance et de vérification ; échanges quotidiens avec les équipes du Mécanisme afin de coordonner les opérations
- Fourniture d'un appui aux activités des 9 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité au moyen de 360 jours-personne de patrouille assurés par des équipes intégrées (30 jours-personne de patrouille par mois pendant 12 mois)

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

4.3 Les dispositions de l'Accord revitalisé, notamment celles relatives à l'égalité des genres et au quota de femmes, sont intégrées dans la Constitution de transition et la constitution définitive

4.3.1 Progrès dans la mise en place d'institutions telles que la Commission nationale de révision constitutionnelle reconstituée, la Commission de rédaction de la Constitution, le Sous-comité préparatoire, la Conférence nationale constituante et l'Assemblée constituante, et adoption des nouvelles lois nécessaires pour soutenir la mise en place d'un processus inclusif et participatif en vue de l'élaboration d'une constitution

4.3.2 Augmentation de la participation populaire à la révision de la Constitution, grâce à la participation des principales parties prenantes, y compris des femmes, aux consultations, notamment aux débats sur l'instruction civique et aux campagnes de sensibilisation, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes et les jeunes à ce processus, sur un pied d'égalité

Produits

- Fourniture, s'il y a lieu, de conseils et d'un appui, notamment technique, y compris sur les questions de genre, au Gouvernement provisoire d'union nationale, dans le cadre de la sélection, de l'examen et de l'élaboration de textes de loi essentiels conformément à la réforme constitutionnelle et législative qu'il est proposé de mener dans l'Accord revitalisé
- Fourniture de bons offices, de conseils et d'un appui, notamment technique, à la Commission nationale de révision constitutionnelle et aux nouveaux organes constitutionnels, dans le cadre de l'élaboration du texte de la constitution définitive, notamment en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre, en facilitant la mise en place d'un dialogue et de forums inclusifs avec les parties prenantes, en tenant des réunions hebdomadaires avec les représentantes et représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale, et en organisant 2 ateliers et 1 forum visant à faire prévaloir des normes internationalement acceptées et des pratiques exemplaires dans le cadre de la rédaction de la constitution définitive, auxquels participent des membres de la Commission et des nouveaux organes constitutionnels
- Renforcement des connaissances et compétences des spécialistes des médias concernant l'Accord revitalisé, le processus d'élaboration de la constitution et le rôle des médias dans ce processus au Soudan du Sud, grâce à la tenue de 4 ateliers trimestriels de renforcement des capacités

- Amélioration de la sensibilisation des parties prenantes aux enjeux de l'élaboration de la constitution et renforcement de leur participation active à ce processus, au moyen de la tenue, au niveau infranational, de 10 séances de consultation axées sur la sensibilisation et la mobilisation, destinées aux responsables politiques, aux chefs coutumiers, aux femmes, aux jeunes et aux représentantes et représentants de la société civile
- Promotion d'un large consensus entre les acteurs clés concernant les questions potentiellement litigieuses, l'objectif étant de mettre en œuvre, comme prescrit par l'Accord revitalisé, un processus efficace, inclusif et participatif aux fins de l'établissement d'un accord durable sur la constitution, grâce à la tenue de 4 forums de dialogue politique de haut niveau
- Coordination, par l'intermédiaire de l'instance consultative de hauts responsables et d'un groupe consultatif technique, de l'appui international apporté au processus de révision constitutionnelle, afin que celui-ci soit concerté et systématique
- Organisation de 1 table ronde, à laquelle participent des groupes cibles d'acteurs sud-soudanais (représentantes et représentants de partis politiques, d'organisations de la société civile, ou encore d'organisations de femmes ou de jeunes) pour les sensibiliser aux questions qui sont au cœur de la consultation publique relative à la rédaction d'une constitution définitive et pour favoriser la représentation et la participation généralisées et actives à cette consultation
- Fourniture de conseils et d'un appui, notamment technique, à la Commission nationale de révision constitutionnelle et aux nouveaux organes constitutionnels en ce qui concerne l'instruction civique et les consultations publiques, au moyen de la tenue de 6 forums et de 10 réunions visant à sensibiliser le public et à promouvoir la participation citoyenne à l'élaboration d'une constitution définitive

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.4 Les préparatifs des élections se déroulent dans le respect des obligations nationales et internationales relatives aux élections

4.4.1 Le cadre juridique et les mesures de sécurité applicables aux élections sont adoptés en ayant à l'esprit qu'il faut mettre en place des procédures tenant compte des questions de genre et de la protection des civils et assurer la participation des femmes sur un pied d'égalité

4.4.2 Des progrès sont accomplis sur la voie de l'instauration de conditions favorables à la tenue d'élections crédibles et pacifiques, y compris au moyen de la reconstitution du Conseil des partis politiques et de la Commission électorale nationale, aux niveaux national et infranational

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec les partis politiques pour les inciter à participer de manière effective et continue à la vie politique, y compris aux élections, pour leur prêter conseil afin qu'ils prennent une part active à la phase de transition et pour promouvoir la tolérance et la transparence ainsi que le respect et la défense des libertés fondamentales et de l'espace politique
- Apport d'un appui visant à assurer le dialogue aux niveaux national et infranational avec les principaux acteurs politiques, la société civile et les responsables locaux, l'objet étant de promouvoir la participation de tous et toutes et d'accroître la représentation et la participation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et d'autres groupes marginalisés aux opérations électorales au moyen de rencontres avec des représentantes et représentants des partis politiques, des autorités publiques et des organisations de la société civile
- Fourniture de conseils stratégiques, d'une assistance technique et d'une aide au renforcement des capacités afin d'accompagner les efforts nationaux visant à reconstituer la Commission électorale nationale à Djouba et au niveau des États

- Organisation de réunions et de débats avec des personnalités politiques, des femmes et des jeunes, afin de favoriser l'élaboration et l'exécution d'un plan d'action visant à intensifier la participation des femmes et des jeunes en politique et de créer des réseaux de mentorat
- Appui à l'organisation d'ateliers de formation aux fonctions de direction à l'intention des agentes électorales, des futures candidates, des médias et des électeurs et électrices, axés sur la participation des femmes aux opérations électorales
- Réalisation d'examens analytiques du cadre juridique et des mesures de sécurité existants et requis applicables aux élections afin de mettre en évidence les points à améliorer dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé
- Mise en place d'un dispositif de coordination de l'assistance électorale, notamment des consultations mensuelles avec la communauté diplomatique et les partenaires concernés, afin de permettre une réelle cohésion entre les bons offices et l'assistance technique, de favoriser la cohérence des prestations et d'éviter les chevauchements
- Apport d'une assistance technique et d'un appui en matière de renforcement des capacités grâce à l'organisation de 2 ateliers de deux jours à Djouba à l'intention du Conseil des partis politiques reconstitué, l'objectif étant que le Conseil soit en mesure d'enregistrer et de régler les partis politiques en prévision des élections
- Réalisation d'examens analytiques du cadre juridique et des mesures de sécurité existants et requis applicables aux élections afin de mettre en évidence les points à améliorer dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

4.5 Instauration d'un climat de sécurité pour tous, y compris pour les femmes et les filles, par une action globale de réforme des secteurs de la sécurité et de la justice et de prise en compte des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration menée par le Gouvernement provisoire d'union nationale

4.5.1 Amélioration du fonctionnement des institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord revitalisé et élaboration d'un plan d'action privilégiant la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration pendant la période de transition, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes à ce processus, sur un pied d'égalité, et de faire en sorte que la réforme du secteur de la sécurité tienne compte des questions de genre

4.5.2 Adoption des principales réformes en matière de justice et d'état de droit, y compris des réformes judiciaires définies dans l'Accord revitalisé

Produits

- Offre de bons offices, de conseils stratégiques et d'une assistance technique afin de faciliter un accord politique sur la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration avec la participation et la représentation des femmes, au moyen d'un dialogue suivi avec le Gouvernement provisoire d'unité nationale, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et les institutions transitoires chargées de la sécurité, notamment en ce qui concerne les dispositions de l'Accord revitalisé relatives à l'égalité des genres, en étroite coordination avec les partenaires internationaux et régionaux
- Suivi et analyse des institutions transitoires de sécurité établies dans le cadre de l'Accord revitalisé et prestation de conseils stratégiques et d'une assistance technique à l'appui de la mise en œuvre des dispositions transitoires en matière de sécurité
- Offre de conseils stratégiques, d'une assistance technique et d'une aide au renforcement des capacités en vue d'accompagner les efforts nationaux visant à rétablir l'état de droit et à réformer le secteur de la justice en tenant compte des questions de genre, notamment les réformes judiciaires définies au chapitre 1 de l'Accord revitalisé, conditions préalables à la progression du processus de paix

- Appui à l'intégration des forces dans les institutions de sécurité, notamment la Police nationale sud-soudanaise et l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, en assurant, par exemple, une formation en cours d'emploi et une formation continue aux attributions de base et aux fonctions spécifiques du personnel pénitentiaire et de la police

Facteurs externes

Les signataires continuent de collaborer avec les institutions et mécanismes prévus dans l'Accord revitalisé et de respecter les délais fixés pour la mise en place de ceux-ci ; le climat politique demeure suffisamment favorable pour que les questions essentielles fassent l'objet de débats au sein d'instances ouvertes à tous ; les acteurs militaires et les groupes armés respectent la liberté de circulation du personnel de la MINUSS et des équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, lesquelles disposent des moyens nécessaires pour mener leurs activités de surveillance ; la Commission nationale de révision constitutionnelle et les dispositifs nécessaires à la préparation des élections sont mis en place et dotés de ressources adéquates.

Tableau 8
Ressources humaines : composante 4 (appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix)

| Catégorie | | | | | | | | | | | | | | Total |
|--|--|---------------------|---------------------|---------------------|-----------|--------------------------|---|-----------|--------------------------|---|--|--------------------------|--------------|-------|
| I. Personnel fourni par des gouvernements | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2022/23 | | | | | | | | | | | | | | 88 |
| Effectif proposé 2023/24 | | | | | | | | | | | | | | 88 |
| Variation nette | | | | | | | | | | | | | | – |
| | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | | | | | | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | | | | <i>VNU</i> | | | |
| | <i>SGA- SSG</i> | <i>D-2/ D-1</i> | <i>P-5/ P-4</i> | <i>P-3/ P-2</i> | <i>SM</i> | <i>Total partiel</i> | <i>AN</i> | <i>GN</i> | <i>Total partiel</i> | <i>Volontaires recrutés sur le plan international</i> | <i>Volontaires recrutés sur le plan national</i> | <i>Total partiel</i> | <i>Total</i> | |
| II. Personnel civil | | | | | | | | | | | | | | |
| Centre d'opérations conjoint | | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 2 | 5 | 1 | 8 | – | – | – | 4 | – | 4 | 12 | |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 2 | 5 | 1 | 8 | – | – | – | 4 | – | 4 | 12 | |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | |
| Division des affaires politiques | | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | 1 | 4 | 6 | 2 | 13 | 6 | 1 | 7 | – | 1 | 1 | 21 | |
| Postes proposés 2023/24 | – | 1 | 4 | 6 | 2 | 13 | 6 | 1 | 7 | – | 1 | 1 | 21 | |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | |
| Division des affaires civiles | | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 1 | 1 | – | 2 | 5 | 1 | 6 | 4 | – | 4 | 12 | |

| II. Personnel civil | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | VNU | | | Total |
|---|---|---------|---------|---------|----|---------------|--|----|---------------|--|---|---------------|-------|
| | SGA-SSG | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-2 | SM | Total partiel | AN | GN | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | Total partiel | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Postes proposés 2023/24 | - | - | 1 | 1 | - | 2 | 5 | 1 | 6 | 4 | - | 4 | 12 |
| Variation nette | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Division de l'information et de la communication | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | - | - | - | - | 1 | 1 | - | 4 | 4 | 1 | - | 1 | 6 |
| Postes proposés 2023/24 | - | - | - | - | 1 | 1 | - | 4 | 4 | 1 | - | 1 | 6 |
| Variation nette | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Section consultative sur les questions d'état de droit | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | - | 1 | 8 | 7 | 2 | 18 | 2 | - | 2 | 3 | - | 3 | 23 |
| Postes proposés 2023/24 | - | 1 | 8 | 7 | 2 | 18 | 2 | - | 2 | 3 | - | 3 | 23 |
| Variation nette | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Division des affaires électorales | | | | | | | | | | | | | |
| Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23 | - | 1 | 4 | - | 1 | 6 | - | - | - | - | - | - | 6 |
| Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24 | - | 1 | 4 | - | 1 | 8 | 4 | 2 | 6 | - | - | - | 14 |
| Variation nette | - | - | - | - | - | 2 | 4 | 2 | 6 | - | - | - | 6 |
| Total partiel (personnel civil) | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | - | 2 | 15 | 19 | 6 | 42 | 13 | 6 | 19 | 12 | 1 | 13 | 74 |
| Postes proposés 2023/24 | - | 2 | 15 | 19 | 6 | 42 | 13 | 6 | 19 | 12 | 1 | 13 | 74 |
| Variation nette | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23 | - | 1 | 4 | - | 1 | 6 | - | - | - | - | - | - | 6 |
| Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24 | - | 1 | 4 | - | 1 | 8 | 4 | 2 | 6 | - | - | - | 14 |
| Variation nette | - | - | - | - | - | 2 | 4 | 2 | 6 | - | - | - | 6 |
| Effectif approuvé 2022/23 | - | 3 | 19 | 19 | 7 | 48 | 13 | 6 | 19 | 12 | 1 | 13 | 80 |
| Effectif proposé 2023/24 | - | 3 | 21 | 19 | 7 | 50 | 17 | 8 | 25 | 12 | 1 | 13 | 88 |
| Variation nette | - | - | 2 | - | - | 2 | 4 | 2 | 6 | - | - | - | 8 |

| II. Personnel civil | Personnel recruté sur le plan international | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | VNU | | | Total | |
|---------------------------|---|-------------|-------------|-------------|----|--|----------|----------|---------------|--|---|-------|---------------|
| | SGA-SSG | D-2/ D-1 | P-5/ P-4 | P-3/ P-2 | SM | Total partiel | AN | GN | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | | Total partiel |
| Total | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2022/23 | – | 3 | 19 | 19 | 7 | 48 | 13 | 6 | 19 | 12 | 1 | 13 | 168 |
| Effectif proposé 2023/24 | – | 3 | 21 | 19 | 7 | 50 | 17 | 8 | 25 | 12 | 1 | 13 | 176 |
| Variation nette | – | – | 2 | – | – | 2 | 4 | 2 | 6 | – | – | – | 8 |

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : augmentation de 8 emplois de temporaire

Tableau 9

Changements proposés : composante 4 (appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix)

| Unité administrative | Changement proposé | Nombre | Répartition | Postes et emplois concernés | Origine ou destination du transfert ou type de transformation |
|-----------------------------------|--------------------|-----------|--|-----------------------------|---|
| | | | | | |
| Division des affaires électorales | Reconduction | 1 | D-1 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] | | |
| | Reconduction | 1 | P-5 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] | | |
| | Reconduction | 3 | P-4 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] | | |
| | Reconduction | 1 | SM [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] | | |
| Total partiel | | 6 | | | |
| | Création | 2 | P-4 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] | | |
| | Création | 4 | AN [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] | | |
| | Création | 2 | GN [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] | | |
| Total partiel | | 8 | | | |
| Total | | 14 | | | |

Division des affaires électorales

88. Le tableau d'effectif approuvé de la Division des affaires électorales comprend six emplois de temporaires, présentés dans le tableau 9, qui ont été approuvés pendant l'exercice 2022/23 en vue d'aider la Mission à mener à bien son mandat électoral. Dans sa résolution [2625 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a chargé la MINUSS de favoriser une gouvernance inclusive et responsable et d'appuyer la tenue d'élections

libres, équitables et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé. Il a également prié l'Organisation des Nations Unies de fournir une assistance technique, notamment en matière de renforcement des capacités, et un appui logistique dans le cadre du processus électoral, selon qu'il conviendrait, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires régionaux et internationaux, ainsi qu'un appui en matière de sécurité afin de faciliter le déroulement du cycle électoral, conformément à l'Accord revitalisé. En outre, il a noté que la MINUSS soutiendrait notamment les efforts que les autorités sud-soudanaises faisaient en vue d'élaborer une constitution permanente, d'atténuer les risques de tensions tout au long de la période électorale, et d'assurer la participation pleine, égale et effective, en toute sécurité, des candidates et des électrices, à tous les niveaux et à toutes les phases du processus électoral, et la participation des déplacés et réfugiés sud-soudanais.

89. Dans sa lettre datée du 15 juillet 2021 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2021/661), le Secrétaire général a présenté au Conseil les recommandations issues de la mission d'évaluation des besoins électoraux demandée par le Conseil dans sa résolution 2567 (2021). Par la suite, et conformément à la demande formulée par le Conseil dans la déclaration faite par son président à la séance du 27 octobre 2021 (S/PRST/2021/20), la création d'une Division des affaires électorales a été proposée et approuvée par l'Assemblée générale dans le budget de l'exercice 2022/23. Le rapport sur les résultats de la mission d'évaluation des besoins a mis en relief les difficultés auxquelles le pays faisait actuellement face, notamment le manque de connaissances institutionnelles et d'expérience en matière de gestion des élections étant donné que les élections de 2024 seraient les toutes premières opérations électorales à se tenir au Soudan du Sud, ainsi que l'enjeu considérable que représentaient les résultats des élections, qui pourraient être contestés, la fragilité des conditions de sécurité et du climat politique, les infrastructures limitées et les graves problèmes logistiques existant dans l'ensemble du pays.

90. La tenue d'élections démocratiques, inclusives et crédibles et l'acceptation subséquente des résultats des opérations électorales permettront à la période de transition, qui a été prolongée à plusieurs reprises, de prendre fin de manière pacifique. Cela contribuera de manière essentielle à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Au vu des avancées progressives qui continuent d'être faites sur le plan politique, telles que la signature de la feuille de route et la cohérence des discours tenus par le Gouvernement sur la préparation des élections, l'apport d'un appui visant à permettre l'instauration de conditions favorables à la tenue d'élections pacifiques, inclusives et crédibles sera d'une importance primordiale pour l'exécution du mandat électoral de la Mission. S'agissant de l'appui aux élections qui doivent se tenir en décembre 2024, la Division des affaires électorales jouera un rôle clé dans l'exécution du mandat de la Mission, comme indiqué au paragraphe 18 ci-dessus. En outre, compte tenu de la demande officielle d'assistance électorale envoyée le 24 janvier 2023 par le Gouvernement sud-soudanais, les travaux de la Mission relatifs aux élections vont sensiblement s'intensifier au cours de la période de 2022 à 2024.

91. La Mission cherche à renforcer les moyens dont elle dispose déjà pour :

- a) favoriser l'instauration d'un climat propice à la tenue des élections en promouvant l'éducation civique et électorale, en partenariat avec des organisations de la société civile, les médias, les partis politiques et l'équipe de pays des Nations Unies ;
- b) fournir une assistance technique aux parties prenantes aux élections s'agissant d'établir des cadres électoraux et pour les questions relatives aux institutions et aux réformes connexes, notamment la reconstitution de la Commission électorale nationale et du Conseil des partis politiques ;
- c) apporter un appui aux organes de gestion des élections en matière de planification et de mise en œuvre des opérations électorales, telles que le recrutement et la formation des agentes et agents électoraux, l'inscription des électeurs et électrices et l'éducation civique et électorale.

92. À cet égard, il est proposé de reconduire 6 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et d'en créer 8 autres, comme exposé aux paragraphes 93 à 98 ci-dessous. Sous la direction de l'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des affaires électorales (D-1), ce renforcement des capacités permettra à la Mission de s'acquitter de son mandat électoral et de fournir l'assistance électorale nécessaire, notamment grâce à la mise en place et à la gestion d'une équipe d'assistance électorale intégrée et à l'apport d'un appui au processus de paix axé sur la sensibilisation du public aux questions électorales, la conduite de campagnes de mobilisation, l'offre de bons offices et l'apport d'une assistance et de conseils techniques, comme cela a été suggéré par la mission d'évaluation des besoins.

93. *Spécialiste des affaires électorales (coordination sur le terrain) (P-4)*. Le (la) spécialiste des affaires électorales (coordination sur le terrain) aura pour mission de conseiller la Commission électorale nationale sur la création et la coordination des nouveaux bureaux de la Commission qui seront ouverts dans tout le Soudan du Sud en vue d'effectuer les préparatifs pour les inscriptions sur les listes électorales et de planifier les opérations électorales, sachant que chacune de ces activités électorales suppose que la Commission interagisse avec des millions d'électeurs et électrices éligibles d'un bout à l'autre du pays. Le (la) titulaire formulera à l'intention de la Commission électorale nationale des avis sur l'établissement de ses structures de terrain, la coordination et la gestion de ses travaux au quotidien, et la mise en place d'une stratégie de communication et de circulation de l'information efficace, rationnelle et rapide, ainsi que sur la préparation, puis, à terme, la coordination d'opérations électorales dans des milliers de bureaux d'inscription sur les listes électorales et de bureaux de vote partout dans le pays, y compris sur les moyens pour les circonscriptions de présenter et de communiquer à temps et de manière confidentielle les résultats aux autorités centrales, ce qui est essentiel pour permettre ensuite de déterminer les résultats généraux du processus électoral.

94. *Spécialistes des affaires électorales (logistique) (1 P-4 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)*. Les spécialistes des affaires électorales seront responsables de la planification et de la préparation de l'aspect logistique des opérations électorales, facteur qui entrera pour beaucoup dans le bon déroulement des premières élections au Soudan du Sud. Les titulaires travailleront avec toutes les composantes de la Mission, en particulier avec la force, la police des Nations Unies et la Division de l'appui à la Mission, ainsi qu'avec l'administration sud-soudanaise pour établir un plan logistique et opérationnel complet adapté aux difficultés particulières qui se posent dans le pays. Il y aura besoin de leurs contributions dès les premiers stades du processus afin d'aider la Commission électorale nationale, le Gouvernement et d'autres parties prenantes aux élections à planifier, préparer et mettre en œuvre une organisation logistique des opérations électorales assez performante pour permettre de surmonter les obstacles logistiques propres au Soudan du Sud, tels que les inondations prolongées et l'insuffisance des infrastructures, et ainsi assurer la bonne tenue des élections concernant différents niveaux, organes et postes.

95. *Spécialiste des affaires électorales (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)*. Le (la) spécialiste des affaires électorales aidera les hauts responsables de la Division des affaires électorales à entretenir des liens de collaboration avec la Commission électorale nationale, le Conseil des partis politiques, les partis politiques, l'Assemblée législative nationale, les organisations de la société civile et les médias. Il ou elle travaillera principalement avec l'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des affaires électorales pour favoriser les synergies en matière de travaux d'analyse électorale et politique avec les autres divisions de la Mission et l'équipe d'assistance électorale intégrée des Nations Unies, qui est composée de la Division des affaires

électorales et de la Division des affaires politiques de la Mission et de représentants du Programme des Nations Unies pour le développement.

96. *Spécialiste des affaires électorales (sensibilisation du public et éducation des électeurs) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)*. Le (la) spécialiste des affaires électorales épaulera la Division des affaires électorales dans sa collaboration avec les communautés locales, les organisations de la société civile et les groupes de femmes et de jeunes aux niveaux national et infranational. Il ou elle assurera la liaison entre les différentes composantes de la Mission et les entités des Nations Unies, l'objectif étant de coordonner les discours et les activités afin de garantir une « unité d'action des Nations Unies » en matière d'éducation civique et électorale.

97. *Spécialiste des affaires électorales (inscription sur les listes électorales/informatique) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)*. Le (la) spécialiste des affaires électorales aidera la Division des affaires électorales à mettre en place des systèmes de gestion de bases de données en lien avec les activités d'appui à la planification et à la préparation de l'inscription des électeurs et électrices sur les listes électorales menées par la MINUSS avec la Commission électorale nationale et d'autres parties prenantes aux élections. L'inscription sur les listes électorales est l'aspect le plus vaste, le plus exigeant en termes de ressources et, souvent, le plus délicat d'un processus électoral. Elle peut souvent être source de tensions et des conflits en raison de ses répercussions majeures sur l'inclusivité et l'intégrité des élections. Il sera nécessaire de concevoir, de planifier et de mettre en œuvre un processus d'inscription entièrement nouveau, ce qui impliquera de prendre des décisions politiques complexes, de sélectionner avec le plus grand soin les technologies qui seront utilisées, de mener des activités de renforcement des capacités et de formation à l'intention des partenaires nationaux, de collecter des données sensibles, et d'effectuer de travaux de saisie et de vérification des données. Conformément aux dispositions de l'Accord revitalisé, l'inscription des électeurs et des électrices sur les listes électorales devra être terminée six mois avant le scrutin, ce qui rend l'apport sans délai d'un appui par la Mission encore plus nécessaire.

98. *Assistant(e) administratif et assistant(e) d'équipe (2 agent(s) des services généraux recruté(e)s sur le plan national)*. Les titulaires contribueront aux activités de la Division des affaires électorales dans les domaines administratif, financier et logistique ainsi qu'en matière de recrutement, de transport et de coordination des réunions. Il faudra deux assistant(e)s pour fournir le soutien administratif, logistique et opérationnel voulu au personnel supplémentaire, principalement au regard des contrats de consultants à court terme, qui nécessitent l'exécution rapide des formalités d'entrée en fonctions. Les membres de l'équipe d'assistance électorale intégrée des Nations Unies opéreront à partir de plusieurs sites : ils passeront notamment une grande partie de leur temps à travailler dans des bureaux partagés avec leurs interlocuteurs nationaux de la Commission électorale nationale, et il est également prévu qu'ils se rendent fréquemment sur le terrain. En outre, dans le cadre des activités relatives aux programmes d'assistance électorale, il est prévu de recourir aux services de nombreux consultants engagés pour de courtes durées, afin que ceux-ci puissent apporter une aide ciblée dans leurs domaines de spécialité respectifs. Tous ces éléments nécessiteront une coordination permanente ainsi que des ressources humaines et un appui financier et administratif qu'il serait impossible de fournir sans personnel d'appui supplémentaire.

Composante 5 : appui

99. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle

exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil et au personnel de police dans tous les sites où la MINUSS mène des activités. Cet appui portera sur tous les domaines : opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion de l'environnement ; gestion du carburant ; services liés aux technologies ; services de santé ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

5.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2021/22 : 87 % ; 2022/23 : ≥ 90 % ; 2023/24 : ≥ 90 %)

5.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2021/22 : 6,9 % ± 1 % ; 2022/23 : 5,4 % ± 1 % ; 2023/24 : 7,5 %)

5.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2021/22 : 28,4 % ; 2022/23 : ≥ 37 % ; 2023/24 : 37 %)

5.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2021/22 : 57 ; 2022/23 : ≤ 60 % ; 2023/24 : ≤ 70)

5.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2021/22 : 245 ; 2022/23 : ≤ 120 ; 2023/24 : ≤ 120)

5.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2021/22 : 74 ; 2022/23 : 100 ; 2023/24 : 100)

5.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2021/22 : 94,7 % ; 2022/23 : ≥ 94 % ; 2023/24 : ≥ 95 %)

5.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

5.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel (2021/22 : 2 000 ; 2022/23 : $\geq 1 800$; 2023/24 : $\geq 1 800$)

5.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2021/22 : 10 % ; 2022/23 : ≤ 20 % ; 2023/24 : ≤ 20 %)

5.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2021/22 : 98,5 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

5.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2021/22 : 97 % ; 2022/23 : ≥ 95 % ; 2023/24 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la Mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 25 appareils (7 avions et 18 hélicoptères)
- Réalisation de 19 060 heures de vol prévues (16 060 effectuées par des prestataires commerciaux, 3 000 par des prestataires militaires) pour tous types de services (notamment transport de passagers, fret, patrouilles et missions d'observation, opérations de recherche et de sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 25 appareils, ainsi que pour 45 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 161 509 500 dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 2 849 civils (917 agents recrutés sur le plan international, 171 administrateurs recrutés sur le plan national, 1 287 agents des services généraux, 23 temporaires et 451 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui direct en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement du personnel, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 1 160 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 41 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil : 6 233 demandes dans la zone de la Mission et 170 demandes en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, et 328 demandes à des fins de formation

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation dans 21 sites dans 10 États

- Exécution de 8 grands projets de construction, de rénovation et d'aménagement, y compris l'entretien d'environ 2 600 kilomètres d'itinéraires de ravitaillement de la Mission et d'environ 35 kilomètres de routes à l'intérieur des camps, de 15 aérodromes et de 16 aires de poser d'hélicoptères, ainsi que de 5 hôpitaux de niveau II
- Exploitation et entretien de 313 groupes électrogènes de l'ONU et de 2 centrales solaires
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (dont 42 puits ou trous de sonde et 19 installations de traitement et de purification de l'eau) et de 131 stations d'épuration
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 20 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 53,2 millions de litres de carburant (28,5 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements, 3,2 millions pour les transports terrestres, 21,4 millions pour les opérations aériennes et 0,1 million pour les opérations maritimes) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 17 sites

Services liés aux technologies

- Fourniture de 5 115 radios portatives, de 2 512 radios mobiles pour véhicules et de 392 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 31 stations de radio FM et de 7 studios de production
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données (55 microterminaux VSAT, 35 centraux téléphoniques et 110 liaisons hertziennes), et gestion de forfaits pour 150 téléphones satellitaires et 2 200 téléphones mobiles
- Fourniture de 4 636 ordinateurs et de 575 imprimantes pour un effectif moyen de 5 272 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 166 appareils et 148 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 45 réseaux locaux et 32 réseaux étendus, dans 42 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 644 329 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 6 000 cartes

Services de santé

- Exploitation et entretien des installations médicales de l'ONU (9 dispensaires de niveaux I et 2 de niveau I+) et appui aux installations médicales appartenant aux contingents [31 dispensaires de niveau I et équipes médicales de l'avant, 7 dispensaires de niveau I desservant les unités de police constituées et 5 hôpitaux de niveau II (y compris 1 établissement de niveau II+ à Djouba)], et reconduction du régime des engagements avec 7 hôpitaux (3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 4 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi)
- Reconduction des modalités relatives aux opérations d'évacuation sanitaire, y compris par voie aérienne, vers 5 hôpitaux de niveau II dans la zone de la Mission (Bor, Bentiu, Djouba, Malakal et Wau) et 7 hôpitaux hors de la zone de la Mission (3 hôpitaux de niveau III en Ouganda et 4 hôpitaux d'infrastructure au Kenya), et des modalités d'évacuation vers 3 hôpitaux en Égypte, en vertu d'une lettre d'attribution, en cas d'incidents faisant un grand nombre de victimes

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 156,5 millions de dollars ; réception, gestion et distribution de 26 000 tonnes de marchandises au maximum dans la zone de

la Mission ; dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 445,5 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 19 013 militaires et policiers (242 observateurs militaires, 431 officiers d'état-major, 16 327 membres des contingents, 733 membres de la police des Nations Unies et 1 280 membres d'unités de police constituées) et de 88 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 40 unités militaires et unités de police constituées
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 14 002 membres des contingents et des unités de police constituées
- Appui au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 15 342 militaires et policiers et 36 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de 27 demandes de voyage à des fins de formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 838 véhicules appartenant à l'ONU (950 véhicules légers, 366 véhicules à usage spécial, 20 ambulances, 48 véhicules blindés et 454 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 3 920 véhicules appartenant aux contingents et de 13 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel se trouvant dans la zone de la Mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang
- Évaluation des conditions de sécurité de tous les sites de la Mission, y compris des logements de tous les membres du personnel recruté sur le plan international
- Organisation de 2 000 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission, de stages d'initiation aux questions de sécurité, de formations de base à la prévention des incendies et d'exercices d'évacuation en cas d'incendie pour les nouveaux membres du personnel

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires
- Mise en œuvre d'un programme d'aide aux victimes de manière coordonnée à l'échelle du système donnant la priorité aux droits et à la dignité des victimes

Maladies infectieuses et VIH/sida

- Exploitation et gestion de 7 centres fixes et 4 centres mobiles de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Organisation d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles et non transmissibles au moyen de cours d'initiation et de séances de sensibilisation

Tableau 10
Ressources humaines : composante 5 (Appui)

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | VNU | | | Total |
|---|---|---------|---------|---------|-----|---------------|--|-----|---------------|--|---|---------------|-------|
| | SGA-SSG | D-2-D-1 | P-5-P-4 | P-3-P-2 | SM | Total partiel | AN | GN | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | Total partiel | |
| Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | 1 | 4 | 6 | 6 | 17 | 1 | 4 | 5 | 2 | – | 2 | 24 |
| Postes proposés 2023/24 | – | 1 | 4 | 6 | 6 | 17 | 1 | 4 | 5 | 2 | – | 2 | 24 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Service de la gestion des opérations et des ressources | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | 1 | 19 | 10 | 56 | 86 | 14 | 88 | 102 | 31 | 1 | 32 | 220 |
| Postes proposés 2023/24 | – | 1 | 19 | 10 | 56 | 86 | 14 | 88 | 102 | 31 | 1 | 32 | 220 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Gestion de la chaîne d'approvisionnement | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | 1 | 18 | 29 | 100 | 148 | 15 | 320 | 335 | 101 | – | 101 | 584 |
| Postes proposés 2023/24 | – | 1 | 18 | 29 | 100 | 148 | 15 | 320 | 335 | 101 | – | 101 | 584 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Pilier Services (comprend la Section des technologies) | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | 1 | 20 | 27 | 130 | 178 | 20 | 461 | 481 | 173 | 1 | 174 | 833 |
| Postes proposés 2023/24 | – | 1 | 20 | 28 | 130 | 179 | 21 | 461 | 482 | 172 | 1 | 173 | 834 |
| Variation nette | – | – | – | 1 | – | 1 | 1 | – | 1 | (1) | – | (1) | 1 |
| Section de la sécurité et de la sûreté | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 2 | 39 | 152 | 193 | – | 125 | 125 | – | – | – | 318 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 2 | 39 | 152 | 193 | – | 125 | 125 | – | – | – | 318 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23 | – | – | – | – | 8 | 8 | – | – | – | – | – | – | 8 |
| Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24 | – | – | – | – | 8 | 8 | – | – | – | – | – | – | 8 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

| | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | | | | | | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | | | <i>VNU</i> | | | <i>Total</i> |
|---|--|----------------|----------------|----------------|-----------|----------------------|---|-----------|----------------------|---|--|----------------------|--------------|
| | <i>SGA-SSG</i> | <i>D-2-D-1</i> | <i>P-5-P-4</i> | <i>P-3-P-2</i> | <i>SM</i> | <i>Total partiel</i> | <i>AN</i> | <i>GN</i> | <i>Total partiel</i> | <i>Volontaires recrutés sur le plan international</i> | <i>Volontaires recrutés sur le plan national</i> | <i>Total partiel</i> | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Total partiel (Section de la sécurité et de la sûreté) | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | – | 2 | 39 | 160 | 201 | – | 125 | 125 | – | – | – | 326 |
| Postes proposés 2023/24 | – | – | 2 | 39 | 160 | 201 | – | 125 | 125 | – | – | – | 326 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total partiel (personnel civil) | | | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2022/23 | – | 4 | 63 | 111 | 444 | 622 | 50 | 998 | 1 048 | 307 | 2 | 309 | 1979 |
| Postes proposés 2023/24 | – | 4 | 63 | 112 | 444 | 623 | 51 | 998 | 1 049 | 306 | 2 | 308 | 1980 |
| Variation nette | – | – | – | 1 | – | 1 | 1 | – | 1 | (1) | – | (1) | 1 |
| Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23 | – | – | – | – | 8 | 8 | – | – | – | – | – | – | 8 |
| Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24 | – | – | – | – | 8 | 8 | – | – | – | – | – | – | 8 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2022/23 | – | 4 | 63 | 111 | 452 | 630 | 50 | 998 | 1048 | 307 | 2 | 309 | 1987 |
| Effectif proposé 2023/24 | – | 4 | 63 | 112 | 452 | 631 | 51 | 998 | 1049 | 306 | 2 | 308 | 1988 |
| Variation nette | – | – | – | 1 | – | 1 | 1 | – | 1 | (1) | – | (1) | 1 |

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Administrateurs recrutés sur le plan national : augmentation de 1 poste

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : maintien de 8 postes temporaires (Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste

100. Les tableaux 11 et 12 récapitulent les changements proposés pour la composante 5 (Appui).

Tableau 11
Changements proposés : composante 5 (Appui), Gestion de la chaîne d'approvisionnement

| Unité administrative | Changement proposé | Postes et emplois concernés | | Origine ou destination du transfert ou type de transformation |
|---|--------------------|-----------------------------|-------------|--|
| | | Nombre | Répartition | |
| Section de la gestion des entrepôts et des stocks | Réaffectation | 1 | P-3 | Fonctions précédentes : spécialiste de la gestion des marchés ; nouvelles fonctions : responsable de la gestion centralisée des stocks |
| Section de la gestion des entrepôts et des stocks | Réaffectation | (1) | P-3 | |
| Total | | | - | |

101. Le Groupe de la gestion centralisée des stocks de la Section de la gestion des entrepôts et des stocks gère de nombreux produits de base, notamment des fournitures et des pièces de rechange pour le génie, les soins médicaux, les communications et l'informatique et les transports. Le Groupe soutient le personnel militaire et civil et le personnel de police de la Mission en assurant la livraison efficace de marchandises et de fournitures en temps voulu, ainsi que leur élimination ultérieure conformément à la politique de gestion du matériel. L'amélioration continue des systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment la mise en place d'une gestion centralisée des produits, des fournitures et des pièces de rechange, nécessite de changer un poste de responsable de la gestion des marchés en poste de responsable de la gestion centralisée des stocks.

102. À cet égard, il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste de la gestion des marchés (P-3) à un poste de responsable de la gestion centralisée des stocks afin de gérer les opérations d'entreposage, conformément aux indicateurs clés de performance de l'Organisation en matière de gestion et de comptabilisation des biens, de consignation des données d'inventaire dans Umoja et de gestion logistique.

Tableau 12
Changements proposés : composante 5 (Appui), pilier Services

| Unité administrative | Changement proposé | Postes et emplois concernés | | Origine ou destination du transfert ou type de transformation |
|---------------------------------------|--------------------|-----------------------------|--|---|
| | | Nombre | Répartition | |
| Groupe de la gestion des hébergements | Suppression | (1) | Volontaires recrutés sur le plan international | |
| Groupe de la gestion des hébergements | Création | 1 | AN | |
| Section des services de santé | Création | 1 | P-3 | |
| Section des services de santé | Réaffectation | 1 | GN | Fonctions précédentes : assistant(e) d'équipe ; nouvelles fonctions : assistant(e) en pharmacie |
| Section des services de santé | Réaffectation | (1) | GN | |
| Total | | | 1 | |

Groupe de la gestion des hébergements

103. Le Groupe de la gestion des hébergements est chargé de gérer les hébergements fournis par la Mission au personnel recruté sur le plan international, à la police des Nations Unies, aux officiers d'état-major, aux observateurs militaires, au personnel fourni par des gouvernements et aux Volontaires des Nations Unies. Il gère également

six camps de transit militaires d'une capacité de 1 800 lits et des locaux occupés par des organismes, fonds et programmes des Nations Unies hébergés dans 12 sites de la MINUSS. Le Groupe est chargé du suivi de l'occupation des hébergements et de la gestion et du suivi des retenues pour plus de 3 000 logements subventionnés occupés par plus de 2 600 personnes. L'effectif approuvé pour le Groupe comprend un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international. Les Volontaires des Nations Unies ne peuvent cependant pas bénéficier d'un accès à Umoja adapté et nécessaire pour remplir leurs fonctions car, conformément à ce qui est prévu dans leurs arrangements contractuels, le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies ne s'appliquent pas à eux. Ils ne sont donc pas en mesure d'accomplir certaines des tâches liées à leurs fonctions. En outre, conformément à la demande de l'Assemblée générale d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, la MINUSS a déterminé que les fonctions décrites ci-dessus pouvaient être remplies par du personnel recruté sur le plan national. La Mission reconnaît ainsi que les responsabilités des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international peuvent être endossées par des capacités locales.

104. À cet égard, il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire des finances (adjoint(e) de 1^{re} classe) (Volontaire international des Nations Unies recruté sur le plan international) et, à la place, de créer un poste de spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1^{re} classe) recruté sur le plan national.

Section des services de santé

105. La Section des services de santé a pour mandat de fournir une gamme complète de services de santé au personnel de la Mission. Elle est chargée de favoriser le bien-être physique, mental et émotionnel des membres du personnel en fournissant des services de santé de qualité. La Section assure l'approvisionnement en temps voulu et en quantité suffisante des installations médicales de la Mission en médicaments, vaccins, consommables et produits sanguins, et assure la planification des évacuations médicales pour l'ensemble du personnel à l'intérieur et à l'extérieur de la Mission. Le laboratoire est un pilier essentiel de la Section des services de santé, car il permet aux médecins et aux autres professionnels de la santé de prendre des décisions adaptées et fondées sur des données probantes au sujet du diagnostic et du traitement de leurs patients. Les services de laboratoire clinique sont la source la plus productive et la moins invasive d'informations objectives utilisées dans la prise de décision clinique et ont des conséquences directes pour de nombreux aspects des soins reçus par les patients, comme la durée du séjour, la sécurité des patients, l'utilisation des ressources et la satisfaction des clients. Compte tenu de la nature des conditions d'hébergement dans la zone de la Mission, la pandémie de COVID-19 et la menace de la maladie à virus Ebola et d'autres maladies infectieuses ont montré qu'il importait d'établir rapidement des diagnostics fiables en laboratoire afin de localiser, d'isoler et de suivre les nouveaux cas dans l'enceinte de la MINUSS, de se préparer aux épidémies et de gérer tous les laboratoires des États. Cela a considérablement modifié la portée des travaux du personnel des laboratoires et a augmenté la charge de travail de leurs services.

106. Depuis l'intégration des services de lutte contre le VIH/sida dans la Section des services de santé en juillet 2021, les services de laboratoire jouent un rôle essentiel dans les campagnes de santé, le dépistage de masse en vue de la détection et la prise en charge rapides des maladies chroniques et la surveillance et le contrôle des maladies infectieuses, qui exigent tous des fonctions de supervision et de contrôle, notamment le réapprovisionnement en temps voulu des réactifs de laboratoire, la fourniture d'informations sur les spécifications pour l'achat de matériel de laboratoire, la présentation, toutes les semaines et tous les mois, de rapports et

d'analyses des tendances et la garantie que les opérations des services de laboratoire ne sont pas compromises. En outre, le Manuel de soutien sanitaire pour les missions des Nations Unies stipule, concernant les critères relatifs aux effectifs nécessaires, que les sections médicales de grande envergure, c'est-à-dire comptant plus de 1 000 personnes, doivent comprendre un(e) responsable de laboratoire de niveau P-3.

107. À cet égard, il est proposé de créer un poste de responsable de laboratoire (P-3) pour gérer les activités quotidiennes des laboratoires, y compris la formation et la supervision des techniciens de laboratoire, l'adaptation et la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de lignes directrices techniques et d'instructions permanentes pour les recherches en laboratoire et l'apport de conseils techniques et d'un soutien opérationnel aux interventions rapides face aux épidémies et aux urgences sanitaires, en collaboration avec les représentants nationaux du secteur de la santé.

108. En outre, la transformation des unités médicales de niveau I à la Maison des Nations Unies et à Yambio en unités médicales de niveau I+, visant à permettre à la Mission de respecter la norme 10-1-2 sur l'évacuation sanitaire primaire, a augmenté la charge de travail de la Section des services de santé. Il faut donc renforcer la gestion de la logistique médicale, notamment celle de la logistique de la centrale de production d'oxygène installée récemment, afin de sauver des vies et d'alléger les souffrances, ce qui est essentiel pour la sûreté et la sécurité des membres du personnel des Nations Unies. À cet égard, le Groupe de la pharmacie joue toujours un rôle déterminant en veillant à ce que les services fournis par d'autres spécialistes médicaux soient facilités et menés à bien. Les applications Web ont été développées et améliorées, notamment Umoja, iSeek, iNeed et Inspira, de sorte que tous les membres du personnel de la Section des services de santé effectuent la plupart des tâches administratives en utilisant les fonctionnalités de libre-service de ces applications. La Mission pourrait donc renforcer l'exécution de son mandat en créant un poste de technicien(ne) en pharmacie en mesure de remplir les fonctions essentielles de gestion de la logistique médicale, à la place d'un(e) assistant(e) d'équipe.

109. Il est donc proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et d'en faire un poste de technicien(ne) en pharmacie (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) afin d'aider l'équipe pharmaceutique à respecter les prescriptions techniques particulières de la logistique médicale. Le ou la titulaire veillera à la disponibilité en temps voulu du matériel médical et à sa qualité, notamment aux taux d'approvisionnement et de réapprovisionnement, qui doivent être conformes aux normes de l'ONU relatives à la préparation opérationnelle et à la durabilité. Il ou elle assurera également la continuité et la cohérence de l'approvisionnement en matériel médical, compte tenu du manque de ressources locales efficaces au Soudan du Sud. Le ou la titulaire du poste contribuera au suivi du système de logistique médicale afin de veiller à sa conformité, son efficacité et sa rentabilité. La réaffectation de ce poste en poste de spécialiste clé de la logistique médicale et de l'approvisionnement permettra de conserver une main-d'œuvre de qualité et de préserver la mémoire institutionnelle.

Section de la sécurité et de la sûreté

110. Le tableau d'effectifs approuvé de la Section de la sécurité et de la sûreté comprend huit postes d'agent(e) de sécurité (Service mobile), financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les postes d'agent(e) de sécurité font toujours partie intégrante de la Section. Les titulaires de ces postes exécutent plusieurs tâches liées à la sûreté et à la sécurité du personnel. Les agents de sécurité

continueront à exercer des fonctions essentielles, notamment en fournissant des services de garde, en effectuant des patrouilles de sécurité, en procédant à des évaluations des risques de sécurité, en gérant le contrôle des accès, en menant des interventions d'urgence et de relèvement et en effectuant des enquêtes spéciales, des procédures d'habilitation et d'autres activités liées à la sécurité.

111. Les conditions de sécurité au Soudan du Sud restent instables, malgré quelques progrès sur le plan politique, et devraient s'aggraver pendant la période précédant les élections. C'est pour cela que l'on renforce actuellement la sécurité dans l'enceinte de la Mission et que l'on réévalue tous les locaux. Des cabines de garde supplémentaires sont en train d'être installées aux endroits vulnérables et un système de gestion des patrouilles est en train d'être mis en place. On apporte actuellement plusieurs améliorations à la sécurité physique.

112. Il est donc proposé de conserver huit postes temporaires d'agent(e) de sécurité (Service mobile) financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Ces postes permettront à la Mission de conserver des agents de sécurité expérimentés afin de continuer à garantir la sécurité et la sûreté de son personnel et de ses moyens.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin)

| Catégorie de dépenses | Dépenses 2021/22 (1) | Montant alloué 2022/23 (2) | Dépenses prévues 2023/24 (3) | Variation | |
|--|----------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| | | | | Montant (4) = (3) - (2) | Pourcentage (5) = (4)/(2) |
| Militaires et personnel de police | | | | | |
| Observateurs militaires | 9 933,5 | 8 127,9 | 6 878,6 | (1 249,3) | (15,4) |
| Contingents | 458 326,8 | 448 666,4 | 455 527,8 | 6 861,4 | 1,5 |
| Police des Nations Unies | 27 079,5 | 21 517,5 | 22 338,2 | 820,7 | 3,8 |
| Unités de police constituées | 26 903,2 | 26 680,4 | 27 149,5 | 469,1 | 1,8 |
| Total partiel | 522 243,0 | 504 992,2 | 511 894,1 | 6 901,9 | 1,4 |
| Personnel civil | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 201 769,2 | 217 198,3 | 208 800,2 | (8 398,1) | (3,9) |
| Administrateurs recrutés sur le plan national | 20 148,4 | 16 840,1 | 18 945,0 | 2 104,9 | 12,5 |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 61 585,4 | 57 042,0 | 65 576,8 | 8 534,8 | 15,0 |
| Volontaires des Nations Unies | 24 382,4 | 26 200,7 | 25 524,1 | (676,6) | (2,6) |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 5 330,1 | 3 778,9 | 3 501,8 | (277,1) | (7,3) |
| Personnel fourni par des gouvernements | 1 442,1 | 1 356,5 | 1 099,3 | (257,2) | (19,0) |
| Total partiel | 314 657,6 | 322 416,5 | 323 447,2 | 1 030,7 | 0,3 |
| Dépenses opérationnelles | | | | | |
| Observateurs électoraux civils | — | — | — | — | — |
| Consultants et services de consultants | 445,7 | 347,5 | 841,8 | 494,3 | 142,2 |
| Voyages officiels | 2 318,4 | 2 063,2 | 2 502,9 | 439,7 | 21,3 |
| Installations et infrastructures | 77 918,3 | 85 027,1 | 94 170,1 | 9 143,0 | 10,8 |
| Transports terrestres | 11 423,8 | 13 006,0 | 15 472,7 | 2 466,7 | 19,0 |
| Opérations aériennes | 95 560,6 | 100 803,9 | 124 193,0 | 23 389,1 | 23,2 |
| Opérations maritimes ou fluviales | 1 341,9 | 2 415,2 | 3 055,7 | 640,5 | 26,5 |
| Communications et informatique | 29 595,7 | 31 470,1 | 31 583,4 | 113,3 | 0,4 |
| Santé | 1 392,8 | 1 825,1 | 1 653,5 | (171,6) | (9,4) |
| Matériel spécial | — | — | — | — | — |
| Fournitures, services et matériel divers | 55 669,0 | 49 242,2 | 49 195,1 | (47,1) | (0,1) |
| Projets à effet rapide | 2 478,8 | 3 000,0 | 3 500,0 | 500,0 | 16,7 |
| Total partiel | 278 145,0 | 289 200,3 | 326 168,2 | 36 967,9 | 12,8 |
| Montant brut | 1 115 045,6 | 1 116 609,0 | 1 161 509,5 | 44 900,5 | 4,0 |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 28 637,2 | 27 344,4 | 29 798,6 | 2 454,2 | 9,0 |
| Montant net | 1 086 408,4 | 1 089 264,6 | 1 131 710,9 | 42 446,3 | 3,9 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | — | — | — | — | — |
| Total | 1 115 045,6 | 1 116 609,0 | 1 161 509,5 | 44 900,5 | 4,0 |

B. Contributions non budgétisées

113. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant prévu</i> |
|--|----------------------|
| Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a | 875,0 |
| Contributions volontaires en nature (non-budgétisées) ^b | 58 696,1 |
| Total | 59 571,1 |

^a Correspondent aux redevances d'utilisation des fréquences radio.

^b Le montant de ces contributions correspond principalement au coût théorique de la location du terrain, évalué à 48,4 millions de dollars.

C. Gains d'efficience

114. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant</i> | <i>Mesure</i> |
|----------------------------------|----------------|---|
| Installations et infrastructures | 219,0 | Mise en place d'un système d'alimentation en énergie solaire raccordé au réseau électrique principal de la Maison des Nations Unies pour les stations de traitement des eaux et la station de pompage |
| Total | 219,0 | |

D. Taux de vacance

115. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

| <i>Catégorie</i> | <i>Taux effectif 2021/22</i> | <i>Taux budgétisé 2022/23</i> | <i>Projection 2023/24</i> |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| Militaires et personnel de police | | | |
| Observateurs militaires | 9,5 | 2,9 | 10,3 |
| Contingents | 17,8 | 18,1 | 19,0 |
| Police des Nations Unies | 22,2 | 13,9 | 5,0 |
| Unités de police constituées | 33,7 | 33,6 | 33,7 |
| Personnel civil | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 6,9 | 5,4 | 7,5 |
| Personnel recruté sur le plan national | | | |
| Administrateurs | 2,4 | 4,0 | 2,4 |

| <i>Catégorie</i> | <i>Taux effectif 2021/22</i> | <i>Taux budgétisé 2022/23</i> | <i>Projection 2023/24</i> |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| Agents des services généraux | 3,0 | 4,0 | 2,0 |
| Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international) | 12,5 | 13,0 | 13,2 |
| Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national) | – | – | 25,0 |
| Emplois de temporaire ^a | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 6,3 | 5,4 | 25,0 |
| Personnel recruté sur le plan national | | | |
| Administrateurs | – | – | 50,0 |
| Agents des services généraux | – | – | 50,0 |
| Personnel fourni par des gouvernements | 63,6 | 52,3 | 59,1 |

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

116. Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget sont fondés sur les taux enregistrés par la Mission à ce jour et sur la situation concernant le déploiement de personnel en tenue et le recrutement de personnel civil. Ils ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2022, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022, ainsi que des prévisions relatives au déploiement des observateurs militaires. Cette méthode est conforme aux orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24 et à garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de réaffecter ou de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

117. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 151 622 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Montant</i> | | |
|------------------------------|--------------------|---|------------------|
| | <i>Contingents</i> | <i>Unités de police constituées</i> | <i>Total</i> |
| Matériel majeur | 89 063,5 | 4 714,1 | 93 777,6 |
| Soutien logistique autonome | 54 417,3 | 3 427,7 | 57 845,0 |
| Total | 143 480,8 | 8 141,8 | 151 622,6 |

| <i>Facteurs applicables à la Mission</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Date d'entrée en vigueur</i> | <i>Date du dernier examen</i> |
|--|--------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| A. Facteurs applicables à la zone de la Mission | | | |
| Contraintes du milieu | 3,1 | 1 ^{er} octobre 2021 | 31 janvier 2021 |
| Logistique et état des routes | 2,8 | 1 ^{er} octobre 2021 | 31 janvier 2021 |
| Actes d'hostilité ou abandon forcé | 5,0 | 1 ^{er} octobre 2021 | 31 janvier 2021 |
| B. Facteurs applicables aux pays d'origine | | | |
| Différentiel de transport | 0,0-4,0 | | |

118. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2022, conformément au calendrier des versements trimestriels.

F. Formation

119. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant prévu</i> |
|--|----------------------|
| Consultants | |
| Formateurs | 70,1 |
| Voyages officiels | |
| Voyages au titre de la formation | 274,9 |
| Fournitures, services et matériel divers | |
| Frais, fournitures et services liés à la formation | 874,2 |
| Total | 1 219,2 |

120. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2023/24, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

| | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | | | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | | | <i>Militaires et personnel de police</i> | | |
|--------------------------------|--|-----------------------------|-------------------------------|---|-----------------------------|-------------------------------|--|-----------------------------|-------------------------------|
| | <i>Nombre effectif 2021/22</i> | <i>Nombre prévu 2022/23</i> | <i>Nombre proposé 2023/24</i> | <i>Nombre effectif 2021/22</i> | <i>Nombre prévu 2022/23</i> | <i>Nombre proposé 2023/24</i> | <i>Nombre effectif 2021/22</i> | <i>Nombre prévu 2022/23</i> | <i>Nombre proposé 2023/24</i> |
| Formation interne | 828 | 523 | 716 | 651 | 509 | 444 | 2 004 | 23 | 1 837 |
| Formation externe ^a | 12 | 37 | 34 | 3 | 2 | 7 | 9 | – | 4 |
| Total | 840 | 560 | 750 | 654 | 511 | 451 | 2 013 | 23 | 1 841 |

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

121. Le programme de formation proposé tient compte du principal objectif de la Mission pour l'exercice 2023/24, à savoir de renforcer les capacités des membres du personnel recrutés sur le plan national, de mettre en place un programme de certification obligatoire des membres du personnel et de renforcer les capacités fonctionnelles et techniques du personnel dans les domaines suivants : renforcement de la direction, de la gestion et de l'organisation, administration, budget et gestion financière, opérations aériennes, communication, gestion de la chaîne d'approvisionnement, gestion du matériel, ingénierie, transports terrestres, droits humains et affaires politiques et civiles. De plus, une formation initiale obligatoire continuera d'être dispensée à tous les agents civils et à tous les agents en tenue, y compris aux conseillers pour les questions de police, au personnel de liaison militaire et aux officiers d'état-major.

G. Voyages officiels à des fins autres que la formation

122. Les dépenses prévues au titre des voyages officiels à des fins autres que la formation pour l'exercice 2023/24 sont estimées à 2 228 000 dollars et se répartissent comme suit :

| <i>Catégorie</i> | <i>Nombre de voyages-personnes prévus</i> | <i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i> | <i>Pourcentage du budget total pour 2022/23</i> | <i>Pourcentage du budget total pour 2023/24</i> |
|--|---|--|---|---|
| Voyages dans la zone de la mission | 6 233 | 1 358,8 | 0,1 | 0,1 |
| Voyages en dehors de la zone de la mission | 170 | 869,2 | 0,1 | 0,1 |
| Total | 6 403 | 2 228,0 | | |

123. Les ressources proposées au titre des voyages officiels à des fins autres que la formation permettraient de financer les voyages dans la zone de la Mission et en dehors de celle-ci afin d'appuyer les tâches prioritaires prévues qui sont nécessaires à l'exécution du mandat de la Mission. Les ressources proposées sont légèrement supérieures aux ressources approuvées pour l'exercice 2022/23 en raison du plus grand nombre de voyages prévus à la suite de la levée des restrictions des déplacements imposées dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Les ressources proposées permettront de fournir un soutien aux activités liées aux affaires civiles, aux opérations électorales et à la protection des civils grâce à des voyages supplémentaires visant à assurer la liaison avec la population locale. Des déplacements pour participer à des réunions et conférences annuelles sont également prévus, ainsi que des visites préalables au déploiement dans les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

H. Services de détection des mines et de déminage

124. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant prévu</i> |
|--|----------------------|
| Fournitures, services et matériel divers | |
| Services de détection des mines et de déminage | 28 158,3 |

125. Les montants proposés au titre des services de détection des mines et de déminage comprennent le financement des dépenses de personnel recruté sur les plans international et national (5 045 200 dollars) et les contrats passés pour : a) trois équipes de déminage intégrées chargées de faire le levé des zones dangereuses et de procéder à leur déminage ; b) trois équipes polyvalentes en mesure d'assurer le déminage et la neutralisation des explosifs et des munitions ; c) quatre équipes de lutte antimines chargées de neutraliser les engins explosifs et de déminer les zones dangereuses ; e) une équipe de déminage des routes chargée d'inspecter les routes et d'éliminer les mines et les restes explosifs de guerre ; e) six équipes d'intervention d'urgence en mesure de faire face aux situations d'urgence et d'accomplir des tâches complexes sur le plan technique afin de soutenir la Mission et les intervenants humanitaires, telles que des activités d'inspection et de déminage des routes, de neutralisation des explosifs et munitions, de dépollution des champs de bataille et de déminage des champs de mines ; f) une équipe de gestion régionale chargée de garantir la qualité des activités et d'en faciliter l'exécution (20 312 000 dollars). Ces montants couvrent également les voyages et la formation (130 800 dollars), le matériel d'enlèvement des restes explosifs de guerre (30 000 dollars), le matériel de bureau et les dépenses opérationnelles (519 300 dollars). Le montant restant correspond aux coûts d'appui aux projets, ainsi qu'aux frais de gestion à payer à l'UNOPS, soit 2 121 000 dollars.

I. Autres activités relatives aux programmes

126. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Description</i> | <i>Montant proposé</i> | <i>Réalisation escomptée correspondante</i> |
|--|------------------------|---|
| Lutte contre la violence de proximité | | |
| Initiatives de proximité visant à réduire la violence et ciblant en particulier les auteurs potentiels, tels que les groupes de jeunes armés | 215,0 | 1,2 |
| Activités de lutte contre la violence de proximité à l'appui de la prévention de la criminalité et du règlement des différends | 60,0 | 2,1 |
| Total partiel (Lutte contre la violence de proximité) | 275,0 | |
| Renforcement de la confiance | | |
| Activités relatives aux affaires civiles et appui aux communautés visant à promouvoir la coexistence pacifique entre les populations locales, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays, dans les domaines de la gestion des conflits, de la réconciliation et de la cohésion sociale ; activités de soutien au processus de paix national menées au niveau infranational en vue d'élargir l'espace politique ; activités visant à promouvoir un processus de paix inclusif, crédible et transparent aux niveaux national et infranational au moyen de la fourniture d'un soutien au dialogue national, à l'instruction civique et à la promotion d'une identité commune | 922,5 | 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 |
| Total partiel (Renforcement de la confiance) | 922,5 | |
| Droits humains | | |
| Activités relatives aux droits humains visant à promouvoir les normes en matière de droits humains aux niveaux local et national | 415,0 | 1.3, 1.4, 2.1, 2.2 |

| <i>Description</i> | <i>Montant proposé</i> | <i>Réalisation escomptée correspondante</i> |
|--|------------------------|---|
| Activités de protection de l'enfance visant à mieux faire connaître les violations et maltraitements dont sont victimes les enfants, menées à l'appui de la mise en œuvre des mécanismes de protection de l'enfance | 300,0 | 1.1, 1.2, 2.1 |
| Activités de conseil relatives à la protection des femmes et visant à protéger les groupes vulnérables des violences et des mauvais traitements, notamment des violences sexuelles liées aux conflits | 71,0 | 1.1, 2.1, 2.2 |
| Sensibilisation à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la violence à l'égard des femmes et des enfants | 60,0 | 2,2 |
| Mise en place d'activités destinées à inciter la population locale et la police à mettre en commun des informations sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, notamment sur les mécanismes de signalement | 55,0 | 2,1 |
| Total partiel (droits humains) | 901,0 | |
| État de droit/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité | | |
| Projet de renforcement de la confiance | 150,0 | 1,3 |
| Fourniture d'une assistance technique et de conseils à la Police nationale soudanaise afin d'intensifier les efforts visant à prévenir les violations des droits humains et de renforcer les capacités de la police | 750,0 | 1,3 |
| Activités liées à l'état de droit visant à promouvoir la responsabilité individuelle et institutionnelle au Soudan du Sud | 528,1 | 1.2, 1.3, 1.4, 2.2, 4.1, 4.3, 4.4, 4.5 |
| Total partiel (État de droit/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité) | 1 428,1 | |
| Consolidation de la paix | | |
| Activités relatives aux affaires politiques visant à promouvoir le processus de paix ainsi qu'à appuyer l'élaboration de la constitution, l'inclusion et l'autonomisation d'un large éventail de parties prenantes et la coordination avec les partenaires diplomatiques, régionaux et internationaux | 101,0 | 4.1, 4.2, 4.3 |
| Activités liées au renforcement de la participation des femmes aux processus de paix et à la prise de décision | 300,0 | 4,1 |
| Initiatives de secours, de réintégration et de protection menées en coordination avec les partenaires concernés et visant à faciliter le retour volontaire et en toute sécurité des déplacés | 608,0 | 1.1, 1.2, 1.3 |
| Activités visant à promouvoir le processus de paix, l'inclusion, la transparence et la durabilité des opérations électorales, l'autonomisation d'un large éventail de parties prenantes aux élections, y compris par la fourniture d'une assistance technique et du renforcement des capacités des institutions nationales reconstituées, et l'appui aux opérations électorales en coordination avec les partenaires régionaux et internationaux | 360,0 | 4,4 |
| Total partiel (Consolidation de la paix) | 1 369,0 | |
| Total | 4 895,6 | |

127. Le projet de budget pour l'exercice 2023/24 prévoit des crédits d'un montant de 4 895 600 dollars destinés à appuyer les autres activités relatives aux programmes. Le tableau ci-dessus contient une brève description des activités relatives aux programmes et indique les dépenses prévues et les réalisations escomptées correspondantes.

J. Projets à effet rapide

128. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2023/24, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Exercice</i> | <i>Montant</i> | <i>Nombre de projets</i> |
|----------------------------|----------------|--------------------------|
| 2021/22 (montant effectif) | 2 478,8 | 50 |
| 2022/23 (montant approuvé) | 3 000,0 | 60 |
| 2023/24 (montant proposé) | 3 500,0 | 70 |

129. Pendant l'exercice 2023/24, en raison de la prorogation de la période de transition, 70 projets à effet rapide seront menés pour renforcer encore la confiance dans la Mission et son mandat. La Mission concentrera ses efforts sur des projets visant à renforcer les capacités, en particulier au niveau local, pour permettre aux Sud-Soudanais de participer pleinement, sur un pied d'égalité et de manière significative au processus de paix et à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Les projets s'attacheront également à soutenir le processus d'élaboration de la constitution, les élections et les processus de paix et de réconciliation lancés au niveau local. Ils porteront également sur l'appui à la gouvernance et au renforcement des institutions afin d'améliorer la capacité du gouvernement à assurer des services publics administratifs et sociaux essentiels pour promouvoir des moyens de subsistance durables et pacifiques ; sur la restauration et la reconstruction des entités garantes de l'état de droit et des institutions de défense des droits humains, afin de favoriser le renforcement et l'intégration de l'appareil judiciaire et des mécanismes d'application du principe de responsabilité ; sur l'amélioration des infrastructures essentielles, afin de renforcer la résilience des populations aux niveaux national et infranational.

III. Analyse des variations¹

130. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

| | <i>Variation</i> | |
|--------------------------------|------------------|----------|
| Observateurs militaires | (1 249,3) | (15,4 %) |

• Facteurs externes : déploiement tardif des observateurs militaires

131. La diminution des ressources nécessaires tient essentiellement à : a) la baisse des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions), qui s'explique par : i) le fait que le nombre moyen prévu d'observateurs militaires déployés mensuellement (217) sera moins élevé que le nombre moyen retenu dans le budget approuvé pour 2022/23 (235), compte tenu des déploiements récents ; ii) la baisse du taux journalier moyen de l'indemnité de subsistance (missions), les taux révisés entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023 étant inférieurs aux taux appliqués dans le budget approuvé pour 2022/23, à savoir 106 dollars pour la catégorie « 30 premiers jours »

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

et 77 dollars pour la catégorie « après 30 jours », soit un taux journalier moyen de 79,40 dollars, contre un taux journalier moyen de 84,0 dollars retenu dans le budget approuvé pour 2022/23, calculé sur la base d'un taux journalier de 106 dollars pour la catégorie « 30 premiers jours » et de 72 dollars pour la catégorie « après 30 jours » et des mesures transitoires applicables à la Mission ; b) la baisse des dépenses au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, le prix moyen d'un billet aller-retour par personne (2 092 dollars) étant moins élevé que celui prévu dans le budget approuvé pour 2022/23 (3 391 dollars) compte tenu des prix des billets d'avion sur le marché et des dernières informations disponibles quant aux pays d'origine des membres du personnel qui seront déployés dans la Mission.

| | <i>Variation</i> | |
|--------------------|------------------|-------|
| Contingents | 6 861,4 | 1,5 % |

• Paramètres budgétaires : modification du taux standard de remboursement aux gouvernements du coût des contingents

132. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à : a) la hausse des dépenses au titre du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standards, qui s'explique par : i) l'application, à compter du 1^{er} juillet 2022, d'un taux de remboursement par personne et par mois (1 448 dollars) plus élevé que celui appliqué dans le budget approuvé pour 2022/23 (1 428 dollars), conformément à la résolution 76/276 de l'Assemblée générale ; ii) l'application, à compter du 1^{er} juillet 2022, du nouveau taux de remboursement au titre du personnel militaire de 4,90 dollars par personne et par mois pour les dépenses liées à l'obligation de procéder à un test de dépistage de la COVID-19 avant le déploiement ; iii) une estimation plus faible de l'ajustement du taux standard de remboursement qui est appliqué si du matériel majeur appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas, compte tenu de l'amélioration continue de la performance en ce qui concerne le déploiement et la disponibilité opérationnelle de ce type de matériel, par rapport à l'ajustement appliqué dans le budget approuvé pour 2022/23 ; b) des dépenses plus élevées au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, en raison de : i) l'application d'un taux horaire moyen plus élevé que celui appliqué dans le budget approuvé pour 2022/23 du fait de la hausse des prix du carburant ; ii) la hausse du prix moyen d'un billet aller-retour par personne pour les officiers d'état-major, soit 2 229 dollars, contre 1 674 dollars dans le budget approuvé pour 2022/23, compte tenu de la hausse des prix du marché et des informations disponibles quant aux pays d'origine des membres du personnel qui seront déployés ; c) des dépenses plus élevées au titre des remboursements relatifs au matériel appartenant aux contingents pour le soutien logistique autonome, en raison de l'amélioration de la performance en ce qui concerne le déploiement et la disponibilité opérationnelle de ce type de matériel, par rapport aux estimations retenues dans le budget approuvé pour 2022/23. L'augmentation des ressources est en partie compensée par le fait qu'aucune rotation de matériel appartenant aux contingents n'est prévue pendant l'exercice 2023/24.

| | <i>Variation</i> | |
|---------------------------------|------------------|-------|
| Police des Nations Unies | 820,7 | 3,8 % |

• Facteurs externes : déploiement tardif de la police des Nations Unies

133. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse du montant de l'indemnité de subsistance (missions), le nombre moyen prévu de membres du personnel de police déployés mensuellement (696) étant plus élevé que celui prévu dans le budget approuvé pour 2022/23. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse du taux journalier moyen de l'indemnité de subsistance

(missions), les taux révisés entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023 étant inférieurs aux taux appliqués dans le budget approuvé pour 2022/23, à savoir 106 dollars pour la catégorie « 30 premiers jours » et 77 dollars pour la catégorie « après 30 jours », soit un taux journalier moyen de 79,40 dollars, contre un taux journalier moyen de 84,0 dollars retenu dans le budget approuvé pour 2022/23, calculé sur la base d'un taux journalier de 106 dollars pour la catégorie « 30 premiers jours » et de 72 dollars pour la catégorie « après 30 jours » et des mesures transitoires applicables à la Mission.

| | <i>Variation</i> | |
|-------------------------------------|------------------|-------|
| Unités de police constituées | 469,1 | 1,8 % |

• Paramètres budgétaires : modification du taux standard de remboursement des coûts des unités de police constituées

134. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à : a) la hausse des dépenses au titre du remboursement aux taux standards des dépenses afférentes aux unités de police constituées, qui s'explique par : i) l'application, à compter du 1^{er} juillet 2022, d'un taux de remboursement par personne et par mois (1 448 dollars) plus élevé que celui appliqué dans le budget approuvé pour 2022/23 (1 428 dollars), conformément à la résolution 76/276 de l'Assemblée générale ; ii) l'application, à compter du 1^{er} juillet 2022, du nouveau taux de remboursement au titre du personnel militaire de 4,90 dollars par personne et par mois pour les dépenses liées à l'obligation de procéder à un test de dépistage de la COVID-19 avant le déploiement ; iii) une estimation plus faible de l'ajustement du taux standard de remboursement qui est appliqué si du matériel majeur appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas, compte tenu de l'amélioration continue de la performance en ce qui concerne le déploiement et la disponibilité opérationnelle de ce type de matériel, par rapport à l'ajustement appliqué dans le budget approuvé pour 2022/23 ; b) des dépenses plus élevées au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, en raison de l'application d'un taux horaire moyen plus élevé que celui appliqué dans le budget approuvé pour 2022/23 du fait de la hausse des prix du carburant ; c) des dépenses plus élevées au titre des remboursements relatifs au matériel appartenant aux contingents pour le soutien logistique autonome, en raison de l'amélioration de la performance en ce qui concerne le déploiement et la disponibilité opérationnelle de ce type de matériel, par rapport aux estimations retenues dans le budget approuvé pour 2022/23.

| | <i>Variation</i> | |
|--|------------------|---------|
| Personnel recruté sur le plan international | (8 398.1) | (3,9 %) |

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux

135. La réduction des ressources demandées s'explique principalement par : a) la baisse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, en raison de l'application d'un coefficient d'ajustement moins élevé (55,2 %, contre 60,2 % pour 2022/23) ; b) l'application d'un taux plus faible pour les dépenses communes de personnel, soit 78,3 %, calculé sur la base des dépenses constatées, contre un taux de 83,4 % dans le budget approuvé pour 2022/23 ; b) l'application d'un taux de vacance plus élevé, soit 7,5 %, contre 5,4 % dans le budget approuvé pour 2022/23. Cette diminution est en partie contrebalancée par : a) la création proposée d'un poste de classe P-3 ; b) l'application d'un taux de vacance aux postes existants de 7,5 % dans le calcul des coûts salariaux de huit poste soumis à recrutement international qui

avaient été approuvés dans le budget pour 2022/23 et auxquels un taux de vacance de 50,0 % avait été appliqué.

| | <i>Variation</i> | |
|--|------------------|--------|
| Administrateurs recrutés sur le plan national | 2 104,9 | 12,5 % |

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux

136. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau barème des traitements appliqué rétroactivement à compter d'août 2021 ; b) la création proposée de cinq postes ; b) l'application d'un taux de vacance plus faible (2,4 %, contre 4,0 % dans le budget approuvé pour 2022/23) compte tenu des taux actuels d'occupation des postes.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|--------|
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 8 534,8 | 15,0 % |

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux

137. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau barème des traitements appliqué rétroactivement à compter d'août 2021 ; c) la création proposée de 12 postes ; b) l'application d'un taux de vacance plus faible (2,0 %, contre 4,0 % dans le budget approuvé pour 2022/23) compte tenu des taux actuels d'occupation des postes. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par la suppression proposée de quatre postes.

| | <i>Variation</i> | |
|--------------------------------------|------------------|---------|
| Volontaires des Nations Unies | (676.6) | (2,6 %) |

• Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité versée aux Volontaires des Nations Unies

138. La diminution des ressources demandée tient principalement à la baisse des dépenses au titre des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, en raison de : a) la baisse des montants prévus au titre de l'assurance maladie et de l'assurance-vie et des frais de voyage (rapatriement), conformément aux nouvelles conditions de service uniformisées pour les Volontaires des Nations Unies ; b) la baisse du nombre prévu de Volontaires des Nations Unies ayant droit à une indemnité forfaitaire d'arrivée et de départ. Cette diminution est en partie contrebalancée par : a) l'augmentation du montant mensuel de l'indemnité pour enfant à charge par rapport au montant appliqué dans le budget approuvé pour 2022/23 ; b) l'ouverture de crédits au titre de la formation et de l'apprentissage, aucun crédit n'ayant été prévu à ce titre dans le budget approuvé pour 2022/23 ; c) la création proposée d'un emploi de Volontaire des Nations Unies.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|---------|
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | (277.1) | (7,3 %) |

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

139. La diminution des ressources demandées tient principalement au fait qu'en 2023/24, la Mission n'aura plus à assumer sa part des coûts ayant trait au personnel

temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités d'appui relatives au projet Umoja touchant la gestion de la chaîne d'approvisionnement qui étaient imputés au budget des missions pendant la période de transition. Cette diminution est en partie contrebalancée par la création proposée de huit emplois de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont deux emplois de temporaire de classe P-4 soumis à recrutement international, quatre emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et deux emplois d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|----------|
| Personnel fourni par des gouvernements | (257,2) | (19,0 %) |

• **Gestion : modification du taux de l'indemnité de subsistance (missions)**

140. La diminution des ressources demandées s'explique par la baisse des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) lié à : a) la baisse du taux journalier moyen de l'indemnité de subsistance (missions), les taux révisés entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023 étant inférieurs aux taux appliqués dans le budget approuvé pour 2022/23, à savoir 106 dollars pour la catégorie « 30 premiers jours » et 77 dollars pour la catégorie « après 30 jours », soit un taux journalier moyen de 79,40 dollars, contre un taux journalier moyen de 84,0 dollars retenu dans le budget approuvé pour 2022/23, calculé sur la base d'un taux journalier de 106 dollars pour la catégorie « 30 premiers jours » et de 72 dollars pour la catégorie « après 30 jours » et des mesures transitoires applicables à la Mission ; b) diminution du nombre moyen prévu de membres du personnel fourni par des gouvernements déployés mensuellement (36) par rapport à celui prévu dans le budget approuvé pour 2022/23 (42), compte tenu des déploiements récents.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|---------|
| Consultants et services de consultants | 494,3 | 142,2 % |

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

141. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à la proposition de recruter un plus grand nombre de consultants par rapport au nombre de consultants retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23, à l'appui de l'exécution du mandat de la Mission relatif aux opérations électorales, aux processus politiques et aux processus de paix, à la prévention des atteintes aux droits humains et à la collecte d'informations sur la question en l'absence de compétences spécialisées et techniques au sein de la Mission.

| | <i>Variation</i> | |
|------------------------|------------------|--------|
| Voyage officiel | 439,7 | 21,3 % |

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

142. L'augmentation des ressources demandées tient principalement au fait qu'en 2023/24, le nombre de voyages (6 403) devrait être plus élevé que ce qui avait été prévu dans le budget approuvé pour 2022/23 (4 615), pour faire en sorte que le volume des voyages retrouve son niveau d'avant la pandémie et appuyer l'exécution du mandat de la Mission, au moyen : a) de visites supplémentaires sur le terrain à l'appui : i) des activités relatives aux affaires civiles ; ii) des opérations électorales ; iii) du renforcement de la protection des civils au moyen de visites d'attachés de liaison et d'assistants ; b) de voyages supplémentaires en vue de la coordination de la

relève des contingents ; c) de voyages supplémentaires de contingents, compte tenu du recours accru aux transports terrestres à la suite de l'amélioration du réseau routier.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|--------|
| Installations et infrastructures | 9 143,0 | 10,8 % |

• Paramètres budgétaires : évolution du prix du carburant

143. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse du prix moyen du litre de carburant utilisé pour les groupes électrogènes, soit 1,351 dollar le litre, contre 0,990 dollar le litre prévu dans le budget approuvé pour 2022/23. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par la réduction des besoins au titre des services de sécurité, qui tient au non-renouvellement des crédits ayant servi à l'acquisition et à l'installation d'un système de télévision en circuit fermé qui étaient prévus dans le budget approuvé pour 2022/23.

| | <i>Variation</i> | |
|------------------------------|------------------|--------|
| Transports terrestres | 2 466,7 | 19,0 % |

• Paramètres budgétaires : évolution du prix du carburant

144. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse du coût moyen prévu du carburant destiné aux véhicules, qui s'élève à 1,333 dollar par litre contre 0,951 dollar par litre dans le budget approuvé pour 2022/23 ; b) l'augmentation des dépenses au titre de la location de véhicules en raison de la location prévue de 45 véhicules tout-terrain supplémentaires afin d'étendre leur utilisation dans les zones les plus touchées par des inondations, conformément aux recommandations figurant dans le rapport sur l'expérience de l'utilisation de véhicules tout-terrain menée avec succès au cours de l'exercice 2022/23.

| | <i>Variation</i> | |
|-----------------------------|------------------|--------|
| Opérations aériennes | 23 389,1 | 23,2 % |

• Paramètres budgétaires : évolution du prix du carburant

145. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse du prix moyen prévu du carburant aviation, qui s'élève à 1,296 dollar par litre, contre 0,970 dollar par litre dans le budget approuvé pour 2022/23 ; b) l'augmentation des dépenses au titre de la location et de l'exploitation d'avions en raison : i) de la hausse des coûts prévus dans le nouveau contrat pour l'exploitation et la maintenance d'un avion DHC-8-402 ; ii) l'augmentation prévue du nombre d'heures de vol compte tenu des besoins opérationnels, soit 6 810 heures, contre 6 672 heures dans le budget approuvé pour 2022/23 ; c) des prévisions de dépenses plus élevées au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères, qui s'expliquent par : i) l'augmentation du taux horaire et des dépenses annuelles de fonctionnement pour les aéronefs qu'il est prévu de déployer pendant l'exercice 2023/24, qui reflète la hausse des prix du marché ; ii) les dépenses liées au retrait de cinq hélicoptères Mi-8 MTV qui feront l'objet d'un nouvel appel d'offres obligatoire pendant l'exercice 2023/24 ; iii) l'augmentation prévue du nombre d'heures de vol compte tenu des besoins opérationnels, soit 12 250 heures, contre 10 518 heures dans le budget approuvé pour 2022/23.

| | <i>Variation</i> | |
|--|------------------|--------|
| Opérations maritimes ou fluviales | 640,5 | 26,5 % |

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

146. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à : a) des dépenses plus élevées au titre des conteneurs maritimes du fait de la hausse des prix sur le marché ainsi que de la nécessité d'acheter des conteneurs neufs étant donné qu'aucun conteneur de seconde main moins onéreux n'est disponible ; b) l'ouverture de crédits supplémentaires pour l'achat d'un automoteur qui permettra à l'unité fluviale de la force à Malakal de mener des patrouilles fluviales de longue distance le long de l'itinéraire reliant Malakal, Kodok, Melout et Renk, et de disposer du carburant et des fournitures dont elle a besoin pour renforcer sa capacité opérationnelle.

| | <i>Variation</i> | |
|---------------------------------------|------------------|-------|
| Communications et informatique | 113,3 | 0,4 % |

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

147. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) des prévisions de dépenses plus élevées au titre du matériel de communication et du matériel informatique, du fait du remplacement échelonné proposé des stations terrestres de satellites qui ont dépassé leur durée de vie économique par des stations terrestres de satellites à orbite moyenne dans les bureaux locaux de Torit et Yambio, afin d'améliorer le temps de réponse et l'efficacité des services tels qu'Umoja et d'autres applications gérées de façon centralisée ; b) des prévisions de dépenses plus élevées au titre des pièces de rechange pour l'entretien des systèmes de sécurité informatique ; c) des prévisions de dépenses plus élevées au titre des services d'impression et de reproduction par rapport aux estimations retenues dans le budget approuvé pour 2022/23, qui reflètent la hausse des prix du marché. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par la baisse des dépenses au titre des services de télécommunications et de réseau, les dépenses liées aux services centralisés de transpondeur étant moins élevées que les dépenses estimées dans le budget approuvé pour 2022/23.

| | <i>Variation</i> | |
|--------------|------------------|---------|
| Santé | (171,6) | (9,4 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

148. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il est proposé d'acheter une quantité moins importante de fournitures médicales et de médicaments compte tenu des modes de consommation observés dans le passé, par rapport aux quantités retenues dans le budget approuvé pour 2022/23.

| | <i>Variation</i> | |
|-------------------------------|------------------|--------|
| Projets à effet rapide | 500,0 | 16,7 % |

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

149. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait qu'il est prévu de mettre en œuvre 10 projets à effet rapide supplémentaires, l'objectif étant de répondre aux priorités stratégiques liées à l'exécution du mandat de la Mission au moyen de la mise en place d'interventions dans l'ensemble de la Mission,

conformément aux recommandations issues d'évaluations et d'orientations indépendantes. Cela permettra à la Mission d'appuyer et de faciliter efficacement l'exécution de tâches essentielles visant à faire progresser le processus de paix, à maintenir la stabilité aux niveaux national et infranational et à soutenir les progrès dans la réalisation des principaux objectifs institutionnels, politiques et en matière de sécurité de référence pour faire en sorte que les acquis du rétablissement de la paix soient irréversibles et aboutissent à des élections libres et régulières, lesquelles sont nécessaires pour garantir la transition du Soudan du Sud vers un État stable, démocratique et autonome.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

150. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSS portent sur les points suivants :

a) ouverture de crédits de 1 161 509 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ;

b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 96 792 458 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/291, y compris les demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 76/274)

| <i>Décision ou demande</i> | <i>Mesures prises</i> |
|--|--|
| <p>Prie le Secrétaire général d'améliorer le contrôle de l'ensemble des activités des missions de maintien de paix et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents pour éviter des irrégularités de gestion et les pertes économiques connexes et garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 17).</p> | <p>Au 31 décembre 2022, 4 des 14 recommandations (28,6 %) formulées par le Comité des commissaires aux comptes lors de l'audit externe de la MINUSS pour l'exercice 2021/22 avaient été appliquées. Aucune des recommandations formulées par le Comité concernant les exercices précédents n'était encore en cours d'application. La Mission continue d'assurer un suivi avec les sections concernées pour que le reste des recommandations pour l'exercice 2021/22 soient intégralement appliquées dans les meilleurs délais.</p> <p>Au 2 février 2023, la MINUSS avait déjà mis en application 28 des 54 recommandations (51,9 %) du Bureau des services de contrôle interne qui avaient une échéance au 30 juin 2023. Elle fait régulièrement le point avec les sections et services concernés afin que le reste des recommandations soient intégralement appliquées dans les meilleurs délais.</p> |
| <p>Prie également le Secrétaire général d'améliorer encore la transparence budgétaire en justifiant quant au fond, dans ses prochains rapports budgétaires, tous les changements concernant les postes, ainsi que l'augmentation des dépenses opérationnelles, et en donnant des informations sur les ressources demandées pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national (par. 18).</p> | <p>La répartition des ressources demandées pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national est présentée dans la section II du présent rapport, intitulée « Ressources financières ».</p> <p>Des justifications détaillées concernant les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs figurent dans les parties respectives du présent rapport correspondant aux composantes concernées.</p> |
| <p>Se déclare préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu appliquées et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mieux les faire appliquer, pour toutes les catégories de voyages, en tenant compte des caractéristiques et de la nature des voyages officiels et des raisons pour lesquelles les départements, bureaux et missions n'appliquent pas les directives (par. 19).</p> | <p>La Mission continue d'appliquer des mesures cohérentes pour que les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion soient respectées, notamment en demandant aux voyageurs de justifier comme il convient les demandes de voyage hors délais et en communiquant fréquemment des rapports sur l'application des règles aux dirigeants, ainsi qu'aux fonctionnaires chargés d'autoriser les voyages, afin que les demandes soient examinées de près et que celles qui ne sont pas conformes aux directives ou qui ne sont pas dûment justifiées soient rejetées. En</p> |

Considère que, compte tenu de la hausse des prix des carburants dans le monde et des défaillances constatées par le Comité des commissaires aux comptes dans les systèmes de gestion des carburants des missions, la gestion efficace des carburants revêt une importance croissante, et prie le Secrétaire général de faire appliquer dans les missions des mesures de gestion des carburants plus efficaces, notamment de bien suivre systématiquement la consommation de carburant dans l'ensemble des missions et de mieux surveiller les risques (par. 26).

Demande que les futurs projets de budget soient établis de façon qu'il soit possible de moduler les ressources des composantes Appui des missions, notamment en ce qui concerne les effectifs et les dépenses opérationnelles, en fonction de l'évolution des autres composantes, et comprennent des indicateurs standard (par. 27).

2021/22, le taux d'application des directives a augmenté et a atteint 56,0 %, contre 46,0 % en 2020/21. Ce taux demeure peu élevé principalement en raison des demandes d'autorisation de voyage présentées aux fins du rapatriement du personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées, qui se fait souvent au pied levé compte tenu des circonstances opérationnelles.

Le taux actualisé d'application des directives est indiqué dans le système pilote d'information budgétaire.

Des informations sur la stratégie globale de gestion des carburants sont présentées dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La MINUSS continue de tout faire pour gérer plus efficacement les carburants, notamment en utilisant le système électronique de gestion des carburants et en analysant attentivement les données qu'il renferme. Elle analyse et contrôle régulièrement la consommation de carburant des équipements et étudie les éventuelles irrégularités. Elle examine régulièrement les anomalies liées à la consommation, vérifie les fonctionnalités des odomètres et la capacité des réservoirs et, le cas échéant, met à jour les taux standard de consommation de carburant en fonction des évolutions qu'elle constate.

En outre, la Mission installe actuellement un système centralisé d'alimentation électrique censé remplacer les groupes électrogènes appartenant aux Nations Unies et les divers groupes électrogènes appartenant aux contingents utilisés simultanément dans les camps. Ce système centralisé permettra d'optimiser la production d'électricité et de réduire la consommation de carburant et l'empreinte écologique de la Mission. Sa construction est achevée, et la prochaine étape, qui consiste à raccorder les groupes électrogènes appartenant aux contingents, devrait être terminée dans deux ans.

Des informations sur la stratégie globale de modulation des ressources des composantes Appui des missions sont présentées dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Dans le cadre de l'établissement du budget de la Mission, il est tenu compte des questions de planification stratégique des effectifs et de tous les indicateurs disponibles concernant les ressources nécessaires aux fins des services d'appui, y compris

Rappelle le paragraphe 23 de sa résolution 66/264 et le paragraphe 82 du rapport du Comité consultatif, souligne qu'il importe de faire preuve de souplesse quant à la structure des effectifs pour aider les missions à s'acquitter de leur mandat et garantir l'efficacité de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, du contrôle et de l'application du principe de responsabilité, et encourage le Secrétaire général à veiller à adapter et à optimiser la composition des effectifs, notamment en procédant à des examens de la dotation en personnel civil et en personnel de sécurité, avec la participation du Siège de l'Organisation, au moins tous les quatre ans (par. 28).

Prie également le Secrétaire général de justifier, dans tous les futurs projets de budget, les affectations temporaires pour une période de plus d'un an donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions, et notamment de donner des informations sur la durée de ces affectations et sur l'avancement des procédures de recrutement correspondantes (par. 31).

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement, et le prie de passer en revue les

les indicateurs obtenus grâce à Umoja et ses récentes améliorations, pour faciliter l'exécution du mandat de la Mission. Les effectifs et les dépenses opérationnelles prévus dans le projet de budget sont adaptés à la taille des autres composantes de la Mission et tiennent compte non seulement des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés dans le cadre de l'exercice budgétaire précédent, mais aussi des effectifs qui devraient être nécessaires à l'exécution du mandat de la Mission.

Le ratio de personnel d'appui de la MINUSS (soit le nombre total d'agents ayant des fonctions d'appui et de sécurité sur 1 000 membres du personnel de la Mission) s'est amélioré (226,8 en 2011/12 contre 90,6 en 2022/23) étant donné que la quantité de personnel d'appui a progressivement diminué et que le nombre d'agents en tenue a augmenté, passant de 7 981 à 19 101 personnes au cours de la même période.

Pour ce qui est des composantes Appui des missions, les effectifs sont déterminés non seulement par le volume des transactions, mais aussi par la complexité des activités et la nécessité de les coordonner et de les personnaliser et d'assurer une capacité minimale permanente.

La Mission a lancé un examen des besoins en personnel civil en octobre 2020, qui a conduit à la suppression de 36 postes soumis à recrutement international, y compris des postes rattachés à la Section de la sécurité et de la sûreté. En outre, elle a supprimé huit postes qui relevaient à l'origine de la Section de l'appui centralisé aux achats (Entebbe). Cet examen a été réalisé conformément à la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a souligné qu'il importait d'étudier régulièrement les besoins en personnel civil des missions de maintien de la paix et de faire en sorte que les effectifs et la composition du personnel civil soient adaptés aux modifications des priorités stratégiques.

Des informations sur les affectations temporaires pour une période de plus d'un an donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions sont présentées dans le système pilote d'information budgétaire.

La Mission prend des mesures concrètes pour réduire le nombre de postes vacants et accélérer les processus de recrutement. Elle s'emploie notamment à recruter la plupart du temps des candidats qualifiés dont le

postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 33).

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins des missions selon qu'il convient (par. 34).

Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser

nom figure sur les listes d'aptitude pour pourvoir les postes vacants, à suivre activement le plan d'organisation de la relève et à publier trois mois à l'avance les avis de vacance des futurs postes à pourvoir, afin que ceux dont le ou la titulaire doit partir à la retraite ne restent pas longtemps vacants, à mettre en place un système de suivi des recrutements afin de contrôler efficacement et d'accélérer les processus de recrutement et d'entrée en fonctions, et d'établir une liste d'aptitude pour les postes soumis à recrutement national, afin que les postes vacants soient rapidement pourvus.

Au 31 décembre 2022, aucun poste et aucun emploi de temporaire n'était vacant depuis au moins 24 mois. Une liste des postes et des emplois de temporaire vacants depuis longtemps et des éléments de justification figurent dans le document complémentaire.

La MINUSS continue d'envisager de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, comme en témoigne le bon équilibre entre le nombre de postes soumis à recrutement national (1 445 postes, soit 61 %) et le nombre de postes soumis à recrutement international (931 postes, soit 39 %). Sur les 1 445 postes soumis à recrutement national, 166 sont des postes d'administrateur(rice).

La MINUSS continuera d'examiner ses besoins en personnel à la lumière de ses priorités et s'efforcera dans toute la mesure possible de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national. Actuellement, elle continue de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national en lui proposant un grand nombre de possibilités de formation, afin que les fonctionnaires concernés puissent exercer et remplir leurs fonctions de manière satisfaisante, et en leur donnant, le cas échéant, la possibilité de gravir les échelons hiérarchiques.

La Mission continue d'examiner les postes qu'il est possible de soumettre à recrutement national dans le cadre de l'établissement du budget annuel en tenant compte des changements essentiels, y compris la restructuration ou l'aménagement des unités administratives à l'appui de son mandat. À cet égard, il est proposé dans le présent rapport de supprimer un poste de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international et de le remplacer par un poste d'administrateur(rice) recruté(e) sur le plan national.

La Mission examine attentivement les besoins prévisionnels relatifs aux consultants et limite le recours aux consultants à de courtes périodes : elle

ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 46).

Demande aux missions de prendre des mesures pour que les bases opérationnelles temporaires utilisées pendant plus de 30 jours répondent aux normes et de veiller tout particulièrement à assurer le bien-être, la sûreté, la sécurité et l'efficacité du personnel, en s'attachant à bien gérer les ressources et en tenant compte des besoins opérationnels (par. 52).

Prie en outre le Secrétaire général de fournir dans les futurs projets de budget de chaque mission, selon qu'il conviendra, des informations sur l'utilisation des services fournis par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), et de faire le point dans ses rapports sur les services fournis aux opérations de maintien de la paix, notamment dans les domaines de l'aviation, du déploiement des stocks et des achats, ainsi que dans tout autre domaine, et sur les gains d'efficacité, l'amélioration des résultats et les économies résultant de la fourniture de ces services (par. 59).

n'engage que ceux dotés de compétences ou connaissances particulières et dont les fonctions ne sont pas normalement exercées en interne.

Lorsqu'il est prévu de déployer une base opérationnelle temporaire pendant une période plus longue que celle pendant laquelle un pays fournisseur de contingents est capable d'assurer un soutien logistique autonome (généralement 30 jours), le bureau local concerné et ledit pays sont tenus de remplir une liste récapitulative de soutien logistique comprenant des informations détaillées sur les services de la Division de l'appui à la mission qui seront nécessaires. Les déploiements de ce type doivent recevoir l'approbation de l'équipe de direction de la Mission. La Mission a récemment commencé à utiliser un modèle d'approbation des bases opérationnelles temporaires, que ses entités concernées doivent remplir avant que la demande de déploiement à plus long terme ne soit présentée. Ce modèle comprend des informations sur les effets que la base est susceptible d'avoir, les autres solutions envisagées, l'évaluation des risques, le calendrier, les services de la Division de l'appui à la mission qui seront nécessaires (à savoir la liste récapitulative susmentionnée), les indicateurs relatifs à la clôture de la base et les avis des acteurs internes et des acteurs extérieurs à la Mission concernant la proposition de déploiement. Cette nouvelle procédure d'approbation des bases opérationnelles temporaires contribue à ce que la Division de l'appui à la mission et d'autres entités participent plus rapidement et plus activement aux activités de planification de la mise en place de ces bases. Elle permet en outre de mieux prévoir la durée de déploiement ; il est donc plus facile d'appliquer les normes pertinentes et de garantir le bien-être, la sûreté, la sécurité et l'efficacité du personnel.

La MINUSS a recours à divers services assurés par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), notamment pour :

- a) assurer de manière concertée une plus grande granularité et cohérence des données utilisées pour le plan de centralisation de la demande mondiale, qui sera soumis à la Division de la logistique du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ;
- b) faciliter et soutenir activement la planification intégrée des activités et organiser des réunions entre la Mission et le Département de l'appui opérationnel ;
- c) renforcer la gestion de la performance des contractants à l'aide du système de retour d'information en temps réel et de l'outil d'évaluation

Prie en outre le Secrétaire général de veiller à ce que les partenariats et les accords avec les partenaires d'exécution soient avantageux et permettent d'exécuter les mandats dans le respect des meilleures pratiques, et à ce que les accords y relatifs soient passés en toute transparence (par. 70).

des prestations des fournisseurs, qui permettent de suivre en temps réel tous les biens et services faisant l'objet de contrats ;

d) acheter et se faire livrer des stocks pour déploiement stratégique et des pièces d'uniforme des agents en tenue.

Les autres transactions entre la MINUSS et la Base de soutien logistique des Nations Unies concernent essentiellement les pièces de rechange et véhicules, le matériel de communication, les pièces d'uniformes des agents en tenue, les articles médicaux et d'autres pièces de rechange.

On trouvera des informations détaillées en la matière dans les projets de budget du Centre de services régional d'Entebbe et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

La MINUSS collabore avec des partenaires d'exécution nationaux et internationaux choisis pour leur compétence particulière pour ce qui est de comprendre les populations et les contextes locaux, d'y avoir accès et donc de mener des activités visant à créer un environnement protecteur.

La nature et la typologie des activités et des ressources nécessaires sont approuvées par le Chef de la Mission et les contrôles en matière de gestion et de financement sont délégués au Chef de cabinet et au (à la) Directeur(rice) de l'appui à la mission.

Chaque unité administrative est chargée de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des projets et de communiquer des informations connexes pour chaque cycle budgétaire. Un mécanisme de contrôle a été mis en place pour approuver les activités des partenaires d'exécution, qui sont formalisées par des mémorandums d'accord contenant des informations détaillées sur les réalisations et les produits attendus, les modalités de gestion relatives au versement des fonds affectés à telle ou telle activité, notamment pour la formation, l'achat de matériel et d'équipement et le recours à des services techniques spécialisés qu'il n'est pas facile d'obtenir dans la zone de la Mission ou dans les zones où les projets sont exécutés, et la production de rapports financiers périodiques à l'aide des orientations et des modèles fournis par le Siège. Ces mémorandums détaillés permettent d'analyser de près les coûts et les dépenses connexes afin que les ressources budgétaires de la Mission soient utilisées pour exécuter les activités prescrites de la manière la plus efficace possible.

Chaque trimestre, la MINUSS fait le point sur les dépenses engagées à l'appui des activités relatives aux

Prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les missions aient la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elles rendent compte de l'emploi qu'elles en font, conformément aux directives et compte tenu du contexte dans lequel elles évoluent, et le prie d'améliorer encore l'application du principe de responsabilité et la transparence en faisant figurer, dans ses prochains projets de budget et dans les rapports sur l'exécution du budget, des renseignements détaillés sur les activités des missions relatives aux programmes, y compris les dépenses et le montant proposé par catégorie pour les « autres » activités relatives aux programmes et des renseignements sur la façon dont ces activités ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation, sur la mise en place par les missions des contrôles voulus, sur les partenariats noués avec les gouvernements hôtes, la société civile et les organisations régionales et sous-régionales pour mener les activités relatives aux programmes et sur l'impact de ces partenariats, selon qu'il conviendra (par. 81).

Rappelle les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère que les projets à effet rapide concourent notablement à l'instauration et au renforcement de la confiance dans les missions, considère également qu'il importe que des évaluations des besoins et de l'impact des projets à effet rapide soient menées régulièrement, comme elle l'a demandé dans la résolution 61/276, prie le Secrétaire général de faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur les évaluations réalisées et le prie également de renforcer l'impact de ces projets (par. 82).

programmes et les rapports correspondants sont examinés à différents niveaux de la Mission, notamment par le Bureau du (de la) Directeur(rice) de l'appui à la mission, à la suite de quoi les paiements finals sont effectués, conformément à l'instruction permanente sur les activités relatives aux programmes applicable aux missions.

Les activités de fond et autres activités relatives aux programmes que mène la Mission sont directement en rapport avec son mandat et ses priorités stratégiques énoncées dans la vision stratégique, notamment la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, la contribution à un environnement sûr et sécurisé propice aux améliorations politiques, la mobilisation des populations locales, la promotion de la coexistence pacifique, l'appui aux institutions garantes de l'état de droit et la promotion de la transparence et de l'accès à la justice.

Les produits sont présentés dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats et liés à des réalisations et résultats concrets. Chaque avant-projet détaillé, y compris la justification des liens à établir pour appuyer l'exécution du mandat, est élaboré par la section concernée de la Mission et examiné par les bureaux respectifs des responsables des composantes. On trouvera dans la section I du présent rapport des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes qui seront menées en 2023/24.

Les activités relatives aux programmes mises en œuvre et les dépenses engagées à ce titre font l'objet d'un suivi et de rapports trimestriels et donnent lieu à des examens, des analyses, des audits et des évaluations internes et externes, conformément à l'instruction permanente de la Mission concernant ces activités.

L'évaluation la plus récente des projets à effet rapide menés par la Mission portait sur les projets mis en œuvre entre 2015 et 2020 et a révélé que les communautés dans lesquelles ces projets ont été menés en ont indiscutablement tiré parti. Il ressort en outre que la Mission les avait efficacement mis en œuvre, conformément aux instructions permanentes et aux orientations applicables. Les projets avaient permis d'atteindre les objectifs définis dans la politique de l'Organisation en la matière et leur mise en œuvre dans l'ensemble du Soudan du Sud avait facilité les échanges entre le personnel de la Mission et les principaux acteurs des communautés et des pouvoirs publics au niveau de l'État et des comtés et au niveau local. Les relations se sont donc améliorées, et la Mission jouit désormais d'une légitimité et d'une

Souligne qu'il importe de bien gérer l'énergie et les déchets afin de réduire au minimum les risques pour les personnes, les sociétés et les écosystèmes et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour atténuer l'empreinte écologique des missions, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, en s'efforçant également de laisser une empreinte positive pour les communautés d'accueil, dans le plein respect des règles et règlements (par. 83).

confiance accrues. L'évaluation a par ailleurs souligné la nécessité pour la Mission de faire preuve de plus de souplesse, et notamment de relever, comme le prévoit la politique, le plafond (fixé à 50 000 dollars) des projets menés dans des zones reculées et difficiles d'accès afin de tenir compte des coûts plus élevés liés aux transports et au matériel.

Outre les évaluations périodiques, la Mission procède à une évaluation annuelle des projets à effet rapide à la fin de chaque cycle budgétaire. Le rapport pour l'exercice 2020/21 a été achevé et, au 31 décembre 2022, le Comité d'examen des projets de la Mission devait encore l'approuver.

Pour l'exercice 2021/22, la Mission a reçu 44 rapports finals sur les 50 projets mis en œuvre.

Les retards qui touchent le reste des rapports finals tiennent à ce que le cycle de projets à effet rapide pour 2021/22 a commencé plus tard que prévu, aux conditions météorologiques défavorables dans certaines zones et aux difficultés logistiques connexes rencontrées dans d'autres. La Mission s'emploie à boucler le rapport d'évaluation de fin de cycle.

La Mission a fait des progrès manifestes pour ce qui est de la réduction de son empreinte écologique au cours des exercices précédents et compte améliorer encore son bilan en matière d'évaluation environnementale grâce aux projets et acquisitions prévus pour l'exercice 2023/24. Elle a déjà entamé les démarches pour passer un contrat pilote portant sur l'achat d'énergie renouvelable pour son bureau local de Malakal et compte continuer d'accroître la part de l'énergie qu'elle produit à partir de sources renouvelables, d'améliorer sa capacité de traitement des déchets et de perfectionner les systèmes de traitement des eaux usées à l'échelle de la Mission. Afin qu'il soit tenu compte des meilleures pratiques des Nations Unies dans les opérations actuelles, elle a sollicité l'assistance technique de l'équipe chargée de l'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, afin d'examiner ses besoins en matière de gestion des déchets et d'énergie, et elle compte faire figurer les conclusions des diverses évaluations dans les prochaines versions de son plan de gestion des déchets et de son plan de gestion des infrastructures énergétiques. Elle prévoit également qu'il soit tenu systématiquement compte du manuel sur l'eau et les eaux usées publié par le Département de l'appui opérationnel en 2021 dans le cadre de ses opérations.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Le tableau de bord d'évaluation environnementale de la Mission figure dans le document complémentaire.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(A/76/760 et résolution 76/274 de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif compte que des informations sur les montants à rembourser au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents, ventilés par mission, seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des informations actualisées figureront dans les projets de budget des missions et les prochains rapports d'ensemble (par. 26).

Le Comité consultatif note que les nouveaux taux de l'indemnité de subsistance (missions), établis par le Secrétariat et appliqués dans l'ensemble des missions, sont fondés sur les données indicatives du coût de la vie effectivement constatées, recueillies par la Commission de la fonction publique internationale. Il note en outre les écarts importants des taux entre les missions et considère donc qu'avant l'introduction de la méthode révisée, l'analyse des données utilisées pour déterminer les nouveaux taux des indemnités, ainsi que les incidences financières, auraient dû être présentées aux États Membres pour examen. Il réitère donc sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter des informations détaillées sur les données et la méthode utilisées pour le calcul et l'application des taux de l'indemnité de subsistance (missions) ainsi que sur les incidences financières, afin que les États Membres puissent les examiner dans le prochain rapport d'ensemble et dans les projets de budget de chaque mission (par. 38).

Dans un souci de clarté, le Comité consultatif recommande à nouveau que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter dans les futurs budgets des missions des chiffres ventilés et les incidences financières concernant les Volontaires des Nations Unies, recruté(e)s sur le plan international ou le plan national. Il compte également que les futurs budgets des missions comprendront davantage de propositions de création de postes de Volontaire des

Des informations sur les montants à rembourser au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents sont fournies dans la section II.E du présent rapport.

On trouvera dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies des informations détaillées sur la méthode utilisée.

On trouvera dans la section II du présent rapport, intitulée « Ressources financières » des chiffres ventilés et les implications financières correspondantes.

La Mission examinera de près la possibilité de proposer la création de davantage de postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national dans le cadre du prochain exercice budgétaire et de ceux qui suivront.

Nations Unies recruté(e) sur le plan national, le cas échéant (par. 53).

Afin de réduire les frais de voyage, le Comité consultatif réaffirme que dans la mesure du possible, les technologies de pointe et les outils de formation à distance doivent être pleinement exploités, les voyages regroupés et le nombre de participants restreint (voir aussi A/73/779, par. 16 et 18 et 19). Il espère en outre que les dispositions de la circulaire ST/SGB/2009/9 seront appliquées de manière cohérente pour les déplacements du personnel qui participe à des conférences internes. Il attend avec intérêt de recevoir des informations ventilées sur les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des zones de mission dans les futurs rapports sur les missions de maintien de la paix et les rapports d'ensemble (par. 55).

Le Comité consultatif recommande à nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir, dans le prochain rapport d'ensemble et dans les rapports sur le budget des missions, des informations détaillées sur le recouvrement des coûts, y compris, mais non exclusivement, sur les activités soumises au recouvrement des coûts, les ressources humaines et financières utilisées pour les missions, la classification des produits non disponibles et disponibles, le montant à restituer aux États Membres et l'utilisation du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix (par. 78).

Certains cours continuent d'être dispensés virtuellement, notamment le programme commun d'entrée en fonctions, afin que les activités liées à la prise de fonctions ne soient pas interrompues. Des programmes sur les compétences non techniques sont également dispensés en ligne, notamment les programmes de l'ONU sur la rédaction de communications et le développement de l'esprit d'entreprise ainsi que les cours de langue. La Mission continue de donner accès à des programmes en ligne sur les capacités d'encadrement organisés par des établissements de formation partenaires, par exemple le Programme de perfectionnement des cadres supérieurs du système des Nations Unies, le Programme pour les hauts responsables des Nations Unies et la formation pratique des nouveaux dirigeants du système des Nations Unies. Les cours en présentiel s'articulent autour d'une formation mixte et d'un apprentissage axé sur les compétences qui nécessitent une mise en pratique et une démonstration sur place. Une stratégie de réduction des coûts devrait permettre d'utiliser les formateurs disponibles en interne dans le cadre d'équipes itinérantes de formation et de dispenser des cours au sein de la Mission et sur le terrain.

Des informations sur les ressources budgétaires proposées au titre des voyages officiels, ventilées selon la nature du déplacement (à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone de la Mission), sont présentées dans la section II.G du présent rapport, intitulée « Voyages officiels », et dans le document complémentaire.

Des informations détaillées sur le recouvrement des coûts sont fournies dans le document complémentaire.

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

(A/76/760/Add.9 et résolution 76/288 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans tous les prochains projets de budget et dans les rapports d'ensemble, des informations sur les stocks stratégiques dont disposent les missions (par. 47).

Mesures prises

Des informations détaillées sur les stocks stratégiques détenus par la MINUSS sont présentées dans le système pilote d'information budgétaire.

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

(A/76/760/Add.7 et résolution 76/291 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et a prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (résolution 75/304, par. 26) (par. 25).

Le Comité consultatif entend trouver des informations supplémentaires sur les résultats de l'essai réalisé avec les véhicules tout-terrain, ainsi que sur toute autre initiative de ce type qui serait menée avec d'autres entités des Nations Unies, dans le prochain projet de budget (par. 28).

Mesures prises

La Mission prend des mesures concrètes pour réduire le nombre de postes vacants et accélérer les processus de recrutement. Elle s'emploie notamment à recruter la plupart du temps des candidats qualifiés dont le nom figure sur les listes d'aptitude pour pourvoir les postes vacants, à suivre activement le plan d'organisation de la relève et à publier trois mois à l'avance les avis de vacance des futurs postes à pourvoir, afin que ceux dont le ou la titulaire doit partir à la retraite ne restent pas longtemps vacants, à mettre en place un système de suivi des recrutements sur SharePoint afin de contrôler efficacement et d'accélérer les processus de recrutement et d'entrée en fonctions, et d'établir une liste d'aptitude pour les postes soumis à recrutement national, afin que les postes vacants soient rapidement pourvus.

Au 31 décembre 2022, aucun poste et aucun emploi de temporaire n'était vacant depuis au moins 24 mois.

Pendant la saison des pluies, qui peut durer jusqu'à huit mois au Soudan du Sud (avril à novembre), le pays est frappé par de grosses inondations, qui compliquent les déplacements du personnel des Nations Unies en général, et en particulier ceux du personnel en tenue. Les inondations sont particulièrement importantes dans les États du Haut-Nil, de Jongleï et de l'Unité, ce qui empêche la force de la Mission de patrouiller et d'assurer des conditions de sécurité adéquates, activités pourtant essentielles à sa mission de protection des civils. La Mission a donc commencé à utiliser à titre d'essai des véhicules amphibies tout-terrain pour qu'à la saison des pluies, sa force soit mieux à même d'effectuer ses déplacements urgents par voie terrestre, en particulier dans les trois États susmentionnés.

La Mission a choisi des véhicules tout-terrain de la marque SHERP, utilisés au Soudan du Sud depuis 2019 par le Programme alimentaire mondial (PAM) et dont l'efficacité sur le terrain a déjà été démontrée. En outre, le PAM dispose de capacités techniques pour l'entretien et la réparation de ces véhicules et a mis en place une chaîne d'approvisionnement fiable, ce dont la MINUSS a pu tirer parti.

La Mission a loué 15 véhicules tout-terrain au PAM, à savoir neuf véhicules de la série Pro (dotés de six places et d'une charge utile de 1 000 kg) et six de la série N (dotés de huit places et d'une charge utile de 1 200 kg), dont deux modèles utilisés comme ambulances, ainsi que quatre remorques. L'essai s'est déroulé essentiellement d'avril à septembre 2022 dans l'État de Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor et les performances des véhicules ont été évaluées selon une liste de critères essentiels. L'essai s'est prolongé au-delà de la période initiale susmentionnée afin de tester le plus possible les véhicules pendant la saison des pluies dans des conditions opérationnelles difficiles. Les tests ont été réalisés sur des patrouilles de courte durée et de longue durée.

À Bor (État de Jongleï) et à Pibor et Akobo (Zone administrative du Grand Pibor), les véhicules tout-terrain ont été utilisés pour 56 patrouilles de courte durée, dont six patrouilles conjointes avec le PAM, et deux patrouilles de longue durée, dont une conjointe avec le PAM. La force a pu effectuer une patrouille de 202 km en 26 heures, ce qui n'avait jamais été fait avec un véhicule ordinaire pendant la saison des pluies. Les véhicules tout-terrain ont en outre été utilisés pour atteindre et aider un hélicoptère des Nations Unies qui avait effectué un atterrissage d'urgence dans une zone marécageuse. Les troupes ont réussi à accéder au fuselage grâce aux véhicules tout-terrain, l'état de la piste ne permettant pas de se déplacer avec les autres véhicules appartenant aux pays fournisseurs de contingents.

Outre les tests relatifs à l'efficacité opérationnelle, la force s'est attachée à cerner les principaux besoins en matière d'entretien et à mettre en place des dispositifs d'appui pour accroître ses capacités opérationnelles et a acquis une expérience utile en la matière. Les difficultés d'entretien décelées sont relativement mineures mais sont aggravées par des problèmes dans la chaîne d'approvisionnement – habituels au Soudan du Sud – qui touchent tous les types d'équipements et de véhicules, en particulier le manque de pièces de rechange et de carburants et lubrifiants. Le cas échéant, la force s'est coordonnée avec le PAM pour

que des pièces de rechange soient stockées à l'avance dans des lieux désignés à des fins d'entretien courant et se faisait accompagner par un technicien qualifié du PAM pour faire face aux éventuels problèmes techniques. Une planification conjointe avec le PAM a permis d'entretenir de manière préventive tous les véhicules tout-terrain après 50 heures d'utilisation afin qu'il ne soit pas nécessaire de les renvoyer à la base pour les réparer. En moyenne, chaque véhicule était utilisé pendant 44 heures avant qu'un problème mécanique, tel que la surchauffe du moteur, ne survienne. Toutefois, ces problèmes peuvent être surmontés si l'on dispose d'un plan de roulement adéquat, ce qui était le cas pendant la période d'essai, d'un calendrier d'entretien soigneusement établi avec des techniciens qualifiés et des pièces de rechange nécessaires. L'extension du dispositif de véhicules tout-terrain doit coïncider avec la rationalisation des processus d'entretien et d'appui de la Mission. Le système de réparation que le PAM a mis en place au Soudan du Sud pourra être utilisé les premières années où des véhicules tout-terrain de la marque SHERP seront utilisés.

Au terme de la période d'essai, il a été conclu que les véhicules SHERP permettaient à la force de mieux se déplacer par voie terrestre dans les zones inondées et sur d'autres terrains difficiles. On est également arrivé à la conclusion que le modèle de la série N convenait davantage que le modèle de la série Pro aux besoins opérationnels définis pour l'évaluation. Si des problèmes d'entretien sont apparus, ils sont similaires à ceux rencontrés avec d'autres types de véhicules et tiennent essentiellement aux problèmes existants dans la chaîne d'approvisionnement au Soudan du Sud, qui se traduisent par un manque de pièces de rechange disponibles. La force pourra surmonter ces difficultés et mieux se déplacer par voie terrestre, condition essentielle à l'exécution du mandat de la Mission, en mettant en place une planification adéquate et en tirant parti de l'expérience du PAM.

Le Comité consultatif estime que les informations fournies ne donnent pas un aperçu complet du recouvrement des coûts et compte qu'une analyse plus exhaustive et des informations plus détaillées sur les accords de partage des coûts, les montants dépensés et recouverts, ainsi que les gains d'efficacité obtenus, au titre de la prestation de services seront présentées dans le prochain projet de budget (voir également [A/75/822/Add.12](#), par. 40) (par. 32).

Les missions qui fournissent des services à des clients, ce qui est le cas de la MINUSS, sont tenues de soumettre au Bureau du Contrôleur, au début de chaque année financière, un plan de recouvrement des coûts, qui comprend des prévisions concernant les produits et les dépenses pour une année donnée. Le Bureau du Contrôleur examine le plan de dépenses et, après approbation, des crédits sont débloqués pour que la Mission puisse engager des dépenses au titre du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de

maintien de la paix et de ses centres financiers dont il est tenu compte dans le plan de dépenses.

Une fois les crédits affectés, l'accord de niveau de service ou le mémorandum d'accord signé entre le client et la Mission régit la prestation de services, lesquels sont fournis aux entités clientes sur la base du recouvrement des coûts conformément aux dispositions du mémorandum ou de l'accord correspondant. Les produits perçus auprès des entités clientes sont crédités sur le fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix en tant que produits disponibles ou non disponibles. Les produits disponibles peuvent être utilisés par la Mission pour les dépenses engagées au titre des services fournis, tandis que les produits non disponibles sont comptabilisés comme tels et reversés aux États Membres.

En 2021/22, la MINUSS a perçu des produits disponibles pour un total de 12,9 millions de dollars.

En ce qui concerne les gains d'efficacité, la Mission crée des synergies avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à qui elle fournit un appui à la mise en œuvre des politiques. Ces synergies concernent par exemple le partage des coûts liés à la sécurité avec l'équipe de pays des Nations Unies, la prestation de services médicaux, le programme de vaccination contre la COVID-19 (Everbridge) et les interventions humanitaires. Étant donné que le mandat de la Mission et celui des membres de l'équipe de pays des Nations Unies sont complémentaires, le mécanisme de partage des coûts permet indirectement à la Mission de s'acquitter de son mandat.

Les accords de partage des coûts aident la Mission à éviter la duplication des services, car chaque membre de l'équipe de pays des Nations Unies fournit des services compte tenu de son avantage concurrentiel. Ils aident en outre la Mission à entretenir des liens avec le Gouvernement et les communautés dans lesquelles elle s'attache à exécuter son mandat.

Le Comité consultatif compte que la Mission réduira son empreinte écologique, améliorant constamment la note qui lui est attribuée sur le tableau de bord environnemental, en recourant à l'énergie solaire et en adoptant, le cas échéant, les meilleures pratiques de gestion de l'environnement appliquées par d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir [A/75/822/Add.5](#), par. 31, et résolution [74/294](#), par. 17), et qu'elle fera le point dans le prochain projet de budget sur les progrès accomplis (par. 35).

La Mission a fait des progrès manifestes lors des exercices précédents pour ce qui est de réduire son empreinte écologique et compte améliorer encore son bilan en matière d'évaluation environnementale grâce aux projets et acquisitions prévus pour l'exercice 2023/24. Elle a déjà commencé à travailler sur un contrat pilote portant sur l'achat d'énergie renouvelable pour son bureau local de Malakal et compte continuer d'augmenter sa part d'énergies renouvelables, d'améliorer la capacité de traitement des déchets et de perfectionner les systèmes de traitement des eaux usées à l'échelle de la Mission.

Le Comité consultatif note une nouvelle fois la sous-représentation des femmes parmi le personnel de la MINUSS et compte que la Mission continuera de ne ménager aucun effort pour remédier à cette situation et que des informations seront fournies à ce sujet dans les futurs rapports (par. 39)

Afin qu'il soit tenu compte des meilleures pratiques des Nations Unies dans les opérations actuelles, la Mission a sollicité l'assistance technique de l'équipe chargée de l'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques pour examiner ses besoins en matière de gestion des déchets et d'énergie et compte faire figurer les conclusions des diverses évaluations dans les prochaines versions de son plan de gestion des déchets et de son plan de gestion des infrastructures énergétiques. Elle a également l'intention de tenir systématiquement compte du manuel sur l'eau et les eaux usées publié par le Département de l'appui opérationnel en 2021 dans le cadre de ses opérations.

La Mission a toujours du mal à attirer des candidates qualifiées et compétentes pour les postes soumis à recrutement national, ce qui s'explique par les disparités sociales qui règnent au Soudan du Sud, où l'accès à l'éducation et aux ressources est principalement réservé aux hommes. Les candidatures reçues pour les postes soumis à recrutement national sont majoritairement masculines et, en moyenne, seule 1 candidature sur 18 est féminine. Un grand nombre de candidates sont écartées après une première sélection parce qu'elles ne remplissent pas les conditions minimales requises en matière d'éducation et d'expérience professionnelle. Au fil des années, ces disparités systémiques ont eu un effet disproportionné sur le nombre de candidates sélectionnées et recrutées pour des postes soumis à recrutement national.

Les recrutements sur le plan national effectués au cours des deux exercices précédents ont été analysés : sur les 45 recrutements effectués en 2018/19, seuls huit des candidats sélectionnés étaient des femmes, alors que sur les 36 recrutements effectués en 2019/20, seuls cinq étaient des femmes ; sur les 29 recrutements effectués en 2020/21, 11 des candidats sélectionnés étaient des femmes. La situation s'est nettement améliorée en 2021/22 : sur les 47 recrutements effectués, 18 des candidats sélectionnés étaient des femmes (soit 38,3 %). Cette amélioration peut être attribuée aux activités de sensibilisation menées auprès des femmes, en particulier dans les bureaux locaux, et aux efforts déployés par la Mission pour proposer des formations à la rédaction de notices personnelles, à l'anglais et à l'informatique dans les différents bureaux locaux.

La Mission se heurte également à des difficultés pour ce qui est d'attirer des candidates à des postes soumis à recrutement international, qui ne sont toutefois pas comparables à celles rencontrées pour les postes

soumis à recrutement national. Ces difficultés de recrutement concernent essentiellement la composante Appui, et non les composantes opérationnelles, et en particulier certains groupes professionnels où les hommes sont généralement majoritaires, notamment le contrôle des mouvements, l'aviation, les services techniques, la logistique, les transports et l'informatique et les communications, qui représentent une part importante du personnel autorisé recruté sur le plan international dans la composante Appui de la Mission. Pour les groupes professionnels susmentionnés, un nombre insuffisant de candidates ont été retenues et placées sur les listes d'aptitude (réserves de candidats susceptibles d'être recrutés pour les missions), ce qui ajoute aux difficultés rencontrées s'agissant d'attirer des candidates qualifiées, en particulier lorsque la sélection s'effectue parmi les candidats inscrits sur la liste d'aptitude.

En outre, il convient de noter que la MINUSS a intégré un certain nombre d'agents ayant quitté une mission clôturée ou dont les effectifs ont été réduits dans le cadre des mesures exceptionnelles prises par le Siège pour permettre au personnel des missions bénéficiant d'un engagement continu (fonctionnaires en service depuis longtemps et situations similaires) de continuer de travailler, ce qui signifie que moins de postes vacants ont été mis au concours, réduisant ainsi les possibilités d'attirer davantage de candidates. Le faible taux de vacance des postes soumis à recrutement international affiché au 31 janvier 2023 (7,6 %) n'améliore pas la situation, car la Mission n'aura pas la possibilité d'accroître nettement la représentation des femmes dans son personnel malgré les efforts qu'elle fait pour en recruter. Néanmoins, la Mission compte quelques succès ces dernières années, car des progrès ont été enregistrés pour ce qui est de recruter des femmes à des postes soumis à recrutement international, comme en témoigne le fait que le pourcentage de nouvelles recrues féminines est passé de 35,1 % en 2018/19 à 44,9 % en 2019/20 et s'est établi à 44,2 % en 2020/21 et à 43,8 % en 2021/22. Cette augmentation intervient en dépit des difficultés rencontrées s'agissant de pourvoir les postes vacants soumis à recrutement international en raison du faible taux de vacance dans le Service mobile et de la faible part de femmes inscrites sur les listes d'aptitude pour certaines fonctions professionnelles.

Cette réussite s'explique principalement par l'application de l'instruction administrative sur les mesures temporaires spéciales visant à assurer la parité des sexes ([ST/AI/2020/5](#)), qui a contribué à ce que davantage de femmes soient recrutées, en

Le Comité consultatif engage la Mission à continuer à s'efforcer de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, et attend avec intérêt des informations sur les résultats de l'établissement du plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel visant à déterminer dans quelles fonctions cette transformation peut être opérée (par. 40).

particulier dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.

On trouvera dans le système pilote d'information budgétaire des données actualisées en matière d'égalité des genres.

Sur les 2 376 postes et emplois de temporaire approuvés pour l'exercice 2022/23, 1 445 sont soumis à recrutement national (60,8 %), parmi lesquels 166 sont des postes d'administrateur(rice). Par rapport à d'autres missions de maintien de la paix, le ratio entre le nombre de postes soumis à recrutement national et le nombre de postes soumis à recrutement international est donc bien équilibré.

De ce fait, et même si elle a conscience qu'il importe de transformer des postes et emplois de temporaire soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national, la MINUSS n'a pas envisagé de procéder à de telles transformations lors de son dernier examen des besoins en personnel civil, réalisé en octobre 2020. Toutefois, elle continuera d'examiner ses besoins en personnel à la lumière de ses priorités et s'efforcera dans toute la mesure possible d'opérer ces transformations. Actuellement, elle continue de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national en lui proposant un grand nombre de possibilités de formation, afin que les fonctionnaires concernés puissent exercer et remplir leurs fonctions de manière satisfaisante, et en leur donnant le cas échéant la possibilité de gravir les échelons hiérarchiques. Bien qu'elle n'ait pas de programme formel en la matière, elle continue d'envisager de soumettre des postes à un recrutement national dans le cadre de l'établissement du budget annuel, en tenant compte des changements essentiels, y compris la restructuration ou l'aménagement des unités administratives à l'appui de son mandat. À cet égard, il est proposé dans le présent rapport de transformer un poste de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international en poste d'administrateur(rice) recruté(e) sur le plan national.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international(e) en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national un poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan international qui avait été approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

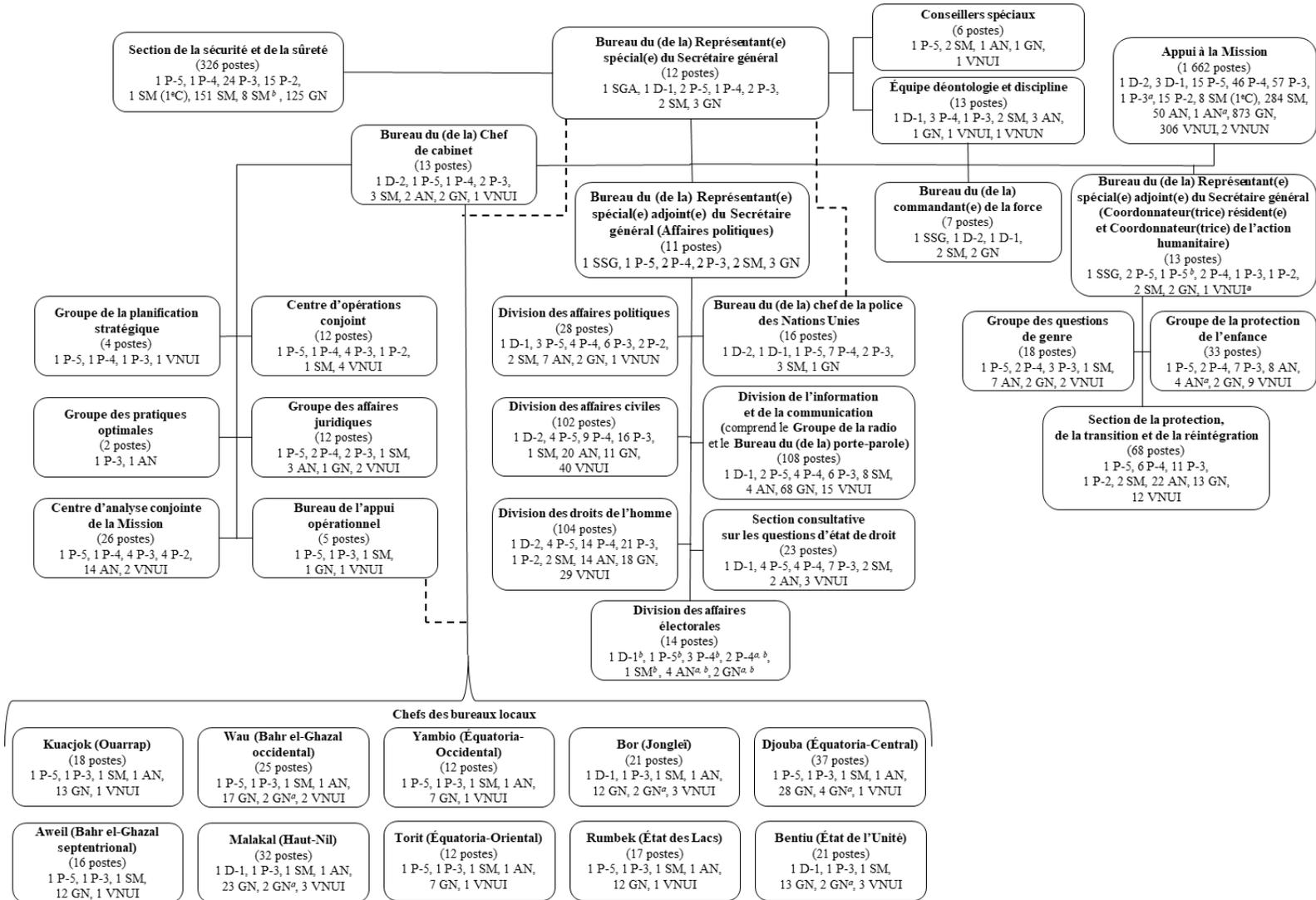
- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

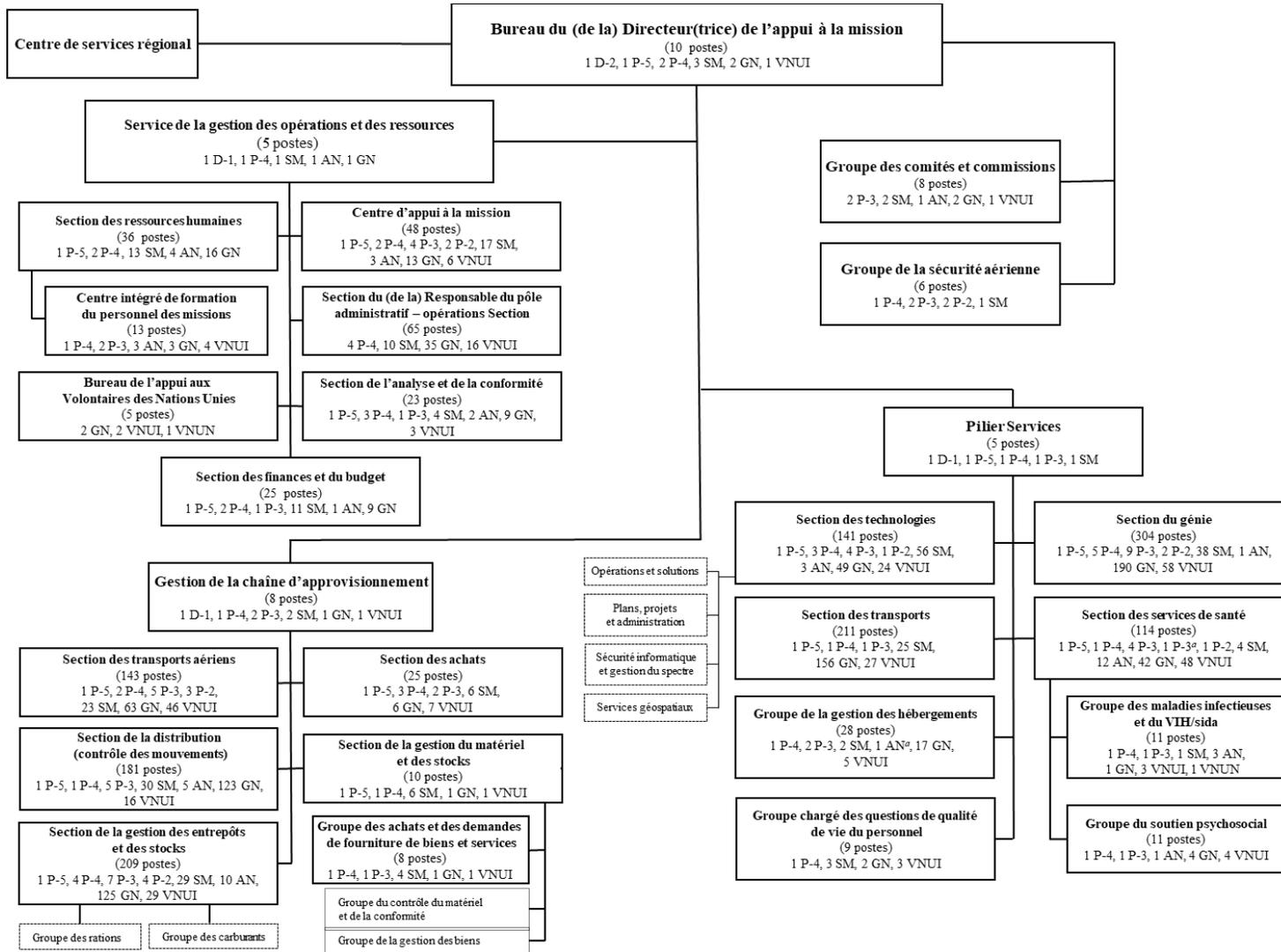
Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques



B. Appui à la Mission



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) des service mobiles ; SM(1^{re}C) = agent(e) des services mobiles (1^{re} classe) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNUI = volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international ; VNUN = volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan national.

^a Création.

^b Financé au moyen des fonds réservés au personnel temporaire (autres que pour les réunions).

